



RAPPORT FINANCIER  
**ANNUEL** ———

**2022**

<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE MIXTE EN DATE DU 28 JUIN 2023</b>	<b>3</b>
---	----------

## **Le Groupe ..... 3**

1. Historique du Groupe .....	4
2. Activités et stratégies .....	6
3. Evénements marquants de l'exercice .....	8
4. Perspectives 2023 .....	9
5. Evénements postérieurs à la clôture .....	10
6. Risques .....	10
7. Résultats consolidés résumés .....	15
8. Bilan consolidé résumé .....	16
9. Activité Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2022 .....	16
10. Activité des filiales .....	18
11. Indicateurs alternatifs de performance .....	19
12. Recherche et développement .....	22

## **S.A. AURES TECHNOLOGIES en bourse ..... 23**

1. Capital social .....	23
2. Principaux actionnaires .....	23
3. Franchissements de seuils statutaires et légaux .....	24
4. Attributions gratuites d'actions .....	24
5. Actions d'autocontrôle et participations croisées .....	24
6. Aliénation de participations croisées .....	24
7. Prises de participation dans une société française au cours de l'exercice .....	24
8. Rachats d'actions par la société .....	24
9. Opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours de l'exercice .....	25
10. Actionariat des salariés .....	25

## **La société AURES TECHNOLOGIES ..... 26**

1. L'activité de la Société .....	26
2. Le bilan .....	27
3. Proposition d'affectation des résultats .....	27
4. Filiales et participations .....	27
5. Prêts interentreprises .....	27
6. Succursales existantes .....	27
7. Présentation des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2023 .....	28
8. Informations légales .....	33
9. Informations sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société .....	34
10. Annexes réglementaires .....	35

## **RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (ARTICLE L 225-37 DU CODE DE COMMERCE) ..... 36**

1. Les mandataires sociaux de la Société .....	36
2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil .....	37
3. Tableau des délégations et autorisations en cours en matière d'augmentation de capital .....	39

## **COMPTES CONSOLIDÉS ..... 40**

### **Etats financiers consolidés ..... 41**

### **Faits caractéristiques de l'exercice ..... 45**

1. Principes et méthodes comptables .....	46
2. Périmètre de consolidation .....	52
3. Conversion des éléments en monnaies étrangères .....	53
4. Changement de méthodes comptables .....	53
5. Notes sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2022 .....	53
6. Autres informations .....	65

## **COMPTES SOCIAUX ..... 70**

### **Etats financiers ..... 71**

### **Faits caractéristiques de l'exercice ..... 74**

### **Evènements post clôture ..... 74**

### **Règles et méthodes comptables ..... 75**

### **Notes sur le bilan ..... 75**

1. Notes sur le bilan actif .....	75
2. Notes sur le bilan passif .....	80
3. Résultat d'exploitation .....	84
4. Résultat financier .....	84
5. Résultat exceptionnel .....	85
6. Impôts sur les bénéfices .....	85
7. Entreprises liées et transactions effectuées avec les parties liées .....	86
8. Engagements hors bilan .....	87
9. Stock-options .....	88
10. Rémunération des dirigeants .....	88
11. Effectif moyen .....	88

## **RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN MILLIERS D'EUROS (ARTICLE R225.102 DU CODE DE COMMERCE) ..... 89**

## **DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ..... 90**

## **RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ..... 91**

### **AURES Technologies S.A.**

24 bis rue Léonard de Vinci, CS 20622, Lisses, 91027 EVRY CEDEX, France

T +33 (0)1 69 11 16 60 | [www.ares.com](http://www.ares.com)

SA au capital de 1 000 000 € | RCS : Evry B 352 310 767

Code APE : 4652Z | SIRET : 352 310 767 00046

Numéro d'identification intracommunautaire : FR 40 352 310 767

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE MIXTE EN DATE DU 28 JUIN 2023

*Il est rappelé que le 24 mars 2023, Euronext a communiqué à la société la décision d'admission des actions AURES TECHNOLOGIES sur le marché Euronext Growth Paris. Le transfert de la cotation des actions de la Société du marché réglementé d'Euronext Paris vers le système multilatéral de négociations Euronext Growth Paris est effectif depuis le 29 mars 2023. Le présent document a ainsi été établi conformément aux règles applicables au marché Euronext Growth Paris.*

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en ASSEMBLEE GENERALE MIXTE conformément à la loi et aux statuts de notre Société, pour vous exposer d'une part l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les résultats de cette activité, les progrès réalisés et les difficultés rencontrées et nos perspectives d'avenir et pour soumettre d'autre part à votre approbation les comptes consolidés et les comptes annuels de cet exercice (compte de résultat, bilan et annexe) ainsi que l'affectation des résultats qui ressortent des comptes que vous aurez à approuver.

## ➤ 1.1. Le Groupe

Le Groupe AURES est un constructeur informatique de solutions digitales matérielles et applicatives pour tous les secteurs du point de vente.

Le Groupe AURES possède une présence mondiale, avec un siège en France, des filiales au Royaume-Uni, en Allemagne, en Australie, aux USA (AURES Technologies Inc et Retail Technology Group – RTG), et en Tunisie (LST) ainsi qu'un réseau de partenaires, distributeurs et revendeurs implantés dans plus de 60 autres pays.

Le Groupe AURES s'adresse exclusivement à une clientèle de professionnels qui évoluent sur différents marchés tels que le retail, l'hôtellerie restauration, la grande distribution, le divertissement ou encore la téléphonie. Il s'agit de clients finaux, de partenaires distributeurs et revendeurs et d'éditeurs de logiciels.

A ce titre, le process de vente est variable selon la catégorie de clients adressée. Il peut s'agir d'une vente immédiate de produits en stock dans le cas de revendeurs ou un process de vente pouvant durer plusieurs semaines dans le cadre de grands projets clients ou appel d'offres.

L'activité du Groupe s'organise autour de deux métiers :

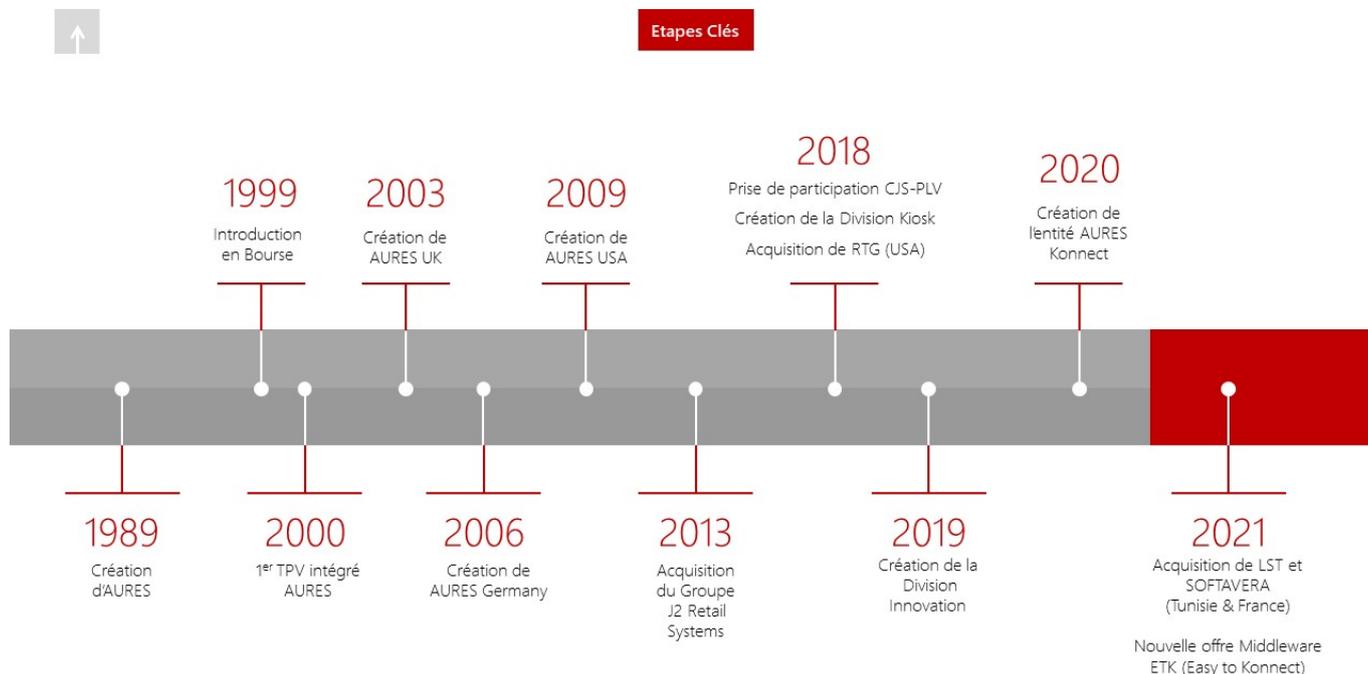
- la commercialisation des produits POS, KIOSKS et produits progiciels sur les zones géographiques France, Europe, USA et Australie;
- l'activité de services avec son entité américaine RTG.

Le Groupe AURES intervient sur un marché où sont également présents de grands acteurs internationaux de l'informatique (HP, NCR par exemple) au travers de branches d'activité dédiées à la digitalisation du point de vente. A ces derniers s'ajoutent des acteurs spécialisés de moindre envergure (POSIFLEX, par exemple).

Les fournisseurs du Groupe sont des ODM situés en Asie (Taïwan, Chine, Corée du Sud) qui fabriquent les sous-ensembles assemblés et préparés par le Groupe afin d'être commercialisés.

En ce qui concerne les solutions applicatives proposées par le Groupe, ces dernières sont développées en interne par les équipes situées en Tunisie, au sein de l'entité LST.

## 1. Historique du Groupe



### 1.1. Création de la société

En 1989, Patrick CATHALA, actuel Président Directeur Général, crée AURES, qui signifie « oreilles » en latin. Savoir écouter le marché, la demande et les clients a toujours été au cœur de la philosophie du Groupe AURES.

Au démarrage, l'activité de la Société consiste en la commercialisation de produits destinés à l'intégration (OEM). C'est en 1994 que débute l'activité POS (Point of Sales = Point de Vente) avec la commercialisation de périphériques (imprimantes, scanners...).

Dix ans après sa création, en 1999, le Groupe AURES est introduit en Bourse à Paris, et, est coté sur le compartiment C d'EURONEXT à Paris jusqu'au 29 mars 2023, date à laquelle, les actions de la Société ont été admises sur Euronext Growth Paris.

### 1.2. Déploiement à l'international

Les années 2000 correspondent au début de l'internationalisation du Groupe avec la création de filiales au Royaume-Uni en 2003, en Allemagne en 2006, et, aux Etats-Unis en 2009.

Au cours de cette décennie, le Groupe AURES lance aussi son premier TPV (terminal point de vente) « Odysse » en marque propre, et, est le premier constructeur de TPV, à cette époque (en 2005), à proposer un choix de coloris

variés interchangeables et inédits afin d'accompagner l'identité visuelle des enseignes jusqu'à l'espace de caisse.

### 1.3. Opérations de croissance externe

En 2013, le Groupe AURES accélère son développement en procédant à sa première opération de croissance externe avec le rachat du groupe britannique J2 Retail Systems, acteur sur le marché du POS qui permet au Groupe de s'implanter en Australie et d'accroître sa présence sur le marché britannique et américain.

Le Groupe AURES change alors d'envergure avec un niveau de chiffre d'affaires consolidé passant de 32,4 millions d'euros en 2012 à 52,4 millions d'euros en 2013 (+ 61,7 %).

L'année 2018 marque une nouvelle étape dans la stratégie de développement du Groupe. Groupe AURES démarre une activité « Bornes digitales = Kiosks » qui intègre l'ingénierie, l'industrialisation, la production et la commercialisation de bornes digitales et interactives.

Le développement de l'activité « Bornes digitales » du Groupe se traduit par ailleurs par la prise de participation, en date du 4 janvier 2018, dans le capital de la société française CJS-PLV à hauteur de 15%. CJS-PLV est spécialisée dans le design et la production industrielle d'équipements et mobiliers dédiés aux points de vente.

Le Groupe AURES poursuit sa stratégie de développement aux Etats-Unis avec l'acquisition, le 16 octobre 2018, de la société américaine Retail Technology Group (RTG) qui est non seulement l'un des principaux prestataires américains en termes de services, maintenance et support dans le domaine des points de vente (majoritairement sur les marchés de la restauration) mais surtout la seule à proposer une offre complète, de l'installation jusqu'à la hotline hardware et software 24/24 heures et 7/7 jours.

Cette acquisition permet au Groupe AURES d'ajouter à son offre hardware une gamme de services propres à satisfaire les exigences légitimes des grandes enseignes sur le marché américain et de confirmer sa volonté d'accélérer sa croissance sur place, et, de devenir à terme, comme c'est déjà le cas en Europe, un des acteurs majeurs aux Etats-Unis.

En 2019, fort de la signature de premiers contrats commerciaux en 2018, le Groupe poursuit le développement de la division KIOSK en renforçant les équipes et en développant la première gamme de bornes.

Par ailleurs, le Groupe doit faire face à l'émergence du commerce connecté, de l'omni canal et de la mobilité qui sont des défis de taille qui vont transformer le métier. C'est pourquoi une Division Innovation a été créée en 2019, afin d'anticiper et relever les défis liés à la transformation des habitudes d'achat et ainsi pouvoir accompagner les projets d'évolution ou de transformation informatique des clients. En complément de l'offre hardware AURES, la Division INNOVATION propose le conseil et offre de solutions sur mesure (matérielles, logicielles et services) pour le développement d'applications innovantes basées entre autres sur la RFID (gestion en libre-service, Click & Collect, géolocalisation in-out, commande à table ...).

En 2020, les efforts du Groupe portent encore sur la structuration de l'activité KIOSK avec le recrutement de nouveaux collaborateurs, la mise en place d'une gamme standard de produits, et, la réflexion sur la nécessité de pouvoir répondre, de manière globale, à tous types et tailles de marchés en proposant non seulement le hardware mais aussi le middleware (environnement informatique pouvant fournir aux logiciels de partenaires ou de clients, des services

et des fonctionnalités supplémentaires d'interconnexion et de briques applicatives, comme le click & collect, le drive, le self-ordering, le monitoring de parc, etc...).

Le Groupe crée également l'entité AURES Konnect qui a pour vocation de mettre en œuvre des solutions technologiques permettant de réaliser l'interconnexion de l'ensemble des systèmes informatiques du point de vente afin d'optimiser la digitalisation et de simplifier le parcours client.

Dans ce cadre, le Groupe réalise le 22 février 2021 une nouvelle opération de croissance externe, avec l'acquisition de 100% des titres d'un ensemble de deux sociétés assurant la conception, le développement et la commercialisation de produits logiciels, à savoir, la société française SOFTAVERA et la société tunisienne LEADER SOLUTION TACTILE (LST) ainsi que des marques et logiciels associés.

Cette opération structurante a pour but de permettre au Groupe de proposer des solutions globales au marché en offrant non seulement le hardware mais aussi le middleware (ETK = Easy to Konnect) développé par le Groupe suite à l'opération de croissance externe.

Un middleware est un logiciel qui crée un réseau d'échange d'informations entre différentes applications informatiques. Les composants logiciels du middleware assurent la communication entre les applications, quels que soient les équipements impliqués et quelles que soient les caractéristiques matérielles. L'objectif premier d'un middleware est de faciliter les interactions entre les environnements.

Depuis le début de l'exercice 2022, dans un contexte de pénurie de composants et de retard de livraison liés aux difficultés de transport, le Groupe AURES s'est appliqué à renforcer et sécuriser sa chaîne d'approvisionnements. L'ensemble de ces changements est désormais effectif et deux nouveaux produits POS sont commercialisés.

Le Groupe a poursuivi, suite à l'opération de croissance externe réalisée en 2021, sa politique de forts investissements relatifs au développement de la solution digitale 360 (qui s'appelle AURES 360) du Groupe qui est entrée, en 2023, en phase beta (phase de test utilisateurs) avant sa commercialisation de masse.

Cette solution correspond à l'association du middleware du Groupe (ETK) et d'un portail qui permet l'accès au back-office afin de réaliser le paramétrage et la gestion de la solution (droits utilisateurs, gestion du parc par exemple) et

au front office , c'est-à-dire aux applications métiers (prise de commandes, amélioration de la productivité par exemple)

dédiées à des secteurs d'activité précis (restauration rapide et retail).

## 2. Activités et stratégies

Une stratégie orientée design et technologie avec des terminaux point de vente « remarquablement différents » :



Depuis 2005 et le lancement de son premier terminal en marque propre (Odysse), le design est au cœur de la stratégie du Groupe AURES, qui développe et commercialise des équipements POS aux lignes résolument contemporaines.

Le Groupe AURES fut, à cette époque, le premier constructeur de TPV à proposer un choix de coloris variés interchangeables et inédits.

Associer de façon optimale des designs contemporains à des technologies abouties est au cœur de la stratégie d'AURES : tous les équipements de la gamme adoptent les dernières technologies POS et PC mobile.

AURES intègre des cartes mères et des processeurs puissants de dernière génération et propose, entre autres, la technologie USBC.

La sécurité et la fiabilité des matériels POS du Groupe AURES sont à la base de tous les dessins et design des produits.

En outre, les solutions fanless des TPV AURES (processeurs sans ventilation) permettent une résistance et des performances accrues, tout en apportant une garantie de moindre consommation énergétique, en phase avec les nouvelles normes environnementales toujours plus exigeantes.

Depuis 2018, le Groupe développe son activité de bornes interactives et multifonction au design exclusif.

Conçues, assemblées et développées intégralement par le Groupe, ces solutions KIOSK sont adaptées à de nombreux secteurs d'activité grâce à des applications de gestion multiples : réservation et prise de commande, Click & Collect, aide à l'achat et à la vente, gestion de la file d'attente, des abonnements et des opérations de fidélisation clients; et, bien entendu, prise en charge de l'intégralité des transactions et des opérations de caisse et des paiements (avec et sans contact).

Leur design exclusif AURES révèle une intégration maîtrisée de sous-ensembles de qualité et performants.



## Développement Durable



### Matériaux

Utilisation de matériaux et composants nobles et recyclables, ainsi que de composants de haute qualité



### Châssis

Châssis en aluminium, intégrant des processeurs et des cartes mères fanless, garantie d'une dissipation de chaleur optimale



### Economie d'énergie

Les matériels AURES sont conçus pour permettre une consommation énergétique réduite et maintenir un faible niveau d'empreinte carbone



### Durée de vie

Longévité accrue des matériels grâce à l'intégration de technologies et de designs évolutifs - et de cartes mères et sous ensemble extensibles



### ISO 14001

Conformité des Partenaires industriels AURES

Depuis octobre 2018, le Groupe AURES a ajouté à son offre hardware, aux Etats-Unis, une gamme de services propres à satisfaire les exigences légitimes des grandes enseignes sur ce marché en acquérant la société Retail Technology Group (RTG), qui est non seulement l'un des principaux prestataires

américains en termes de services, maintenance et support dans le domaine des points de vente (majoritairement sur les marchés de la restauration) mais surtout la seule société à proposer une offre complète, de l'installation jusqu'à la hotline hardware et software 24/24 heures et 7/7 jours.

## Single Point of Contact (interlocuteur unique)

- approvisionnement
- préparation et logistique
- maintenance sur site
- câblage
- installation
- hotline hardware et software



Depuis 2021, le Groupe développe son propre middleware (ETK = Easy to Konnect).

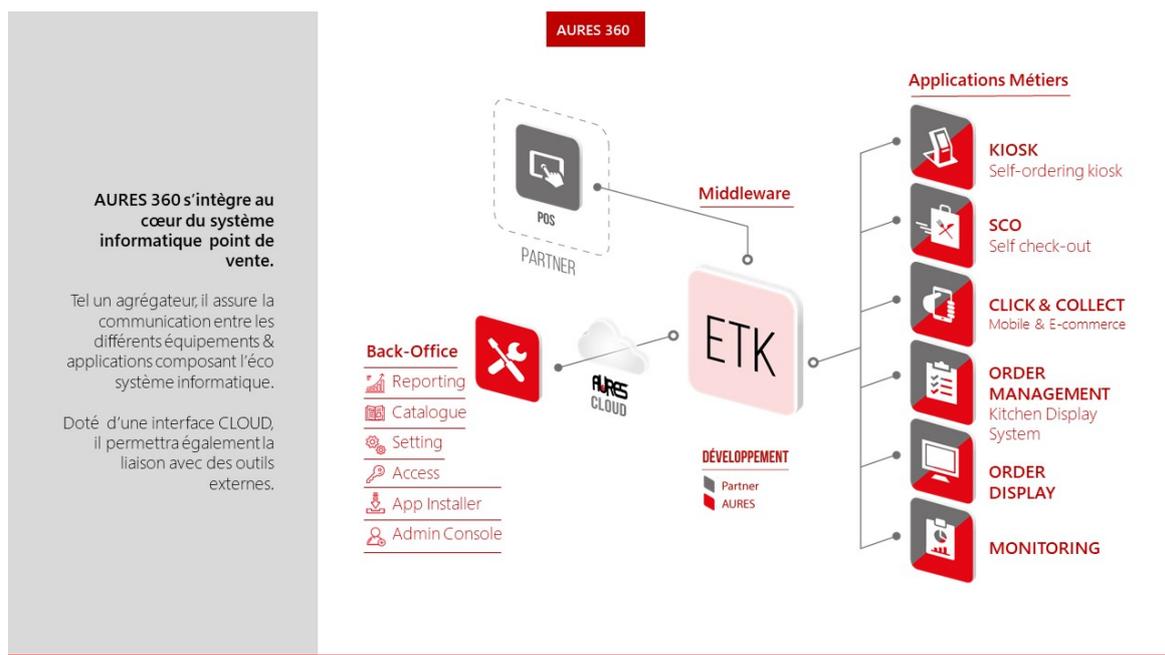
L'objectif premier d'un middleware est de faciliter les interactions entre les environnements.

Un middleware est un logiciel qui crée un réseau d'échange d'informations entre différentes applications informatiques. Les composants logiciels du middleware assurent la communication entre les applications, quels que soient les équipements impliqués et quelles que soient les caractéristiques matérielles.

En 2022, le Groupe a poursuivi, suite à l'opération de croissance externe réalisée en 2021, sa politique de forts investissements relatifs au développement de la solution digitale 360 (qui s'appelle AURES 360) du Groupe.

Cette solution correspond à l'association du middleware du Groupe (ETK) et d'un portail qui permet l'accès au back-office afin de réaliser le paramétrage et la gestion de la

solution (droits utilisateurs, gestion du parc par exemple) et au front office, c'est-à-dire aux applications métiers (prise de commandes, amélioration de la productivité par exemple) dédiées à des secteurs d'activité précis (restauration rapide et retail). Aujourd'hui le Groupe AURES est un constructeur informatique de solutions digitales matérielles et applicatives pour tous les secteurs du point de vente.



### 3. Événements marquants de l'exercice

Depuis 2018, le Groupe AURES a clairement exprimé son ambition de transformation afin d'accompagner ses clients dans la migration digitale des points de vente.

Cela s'est alors traduit par le démarrage de l'activité bornes (kiosks) puis, en 2021, par le rachat de deux sociétés assurant la conception et le développement de produits logiciels.

Dans ce contexte, le développement de la solution digitale 360 du Groupe (qui permettra de proposer des solutions globales au marché en offrant non seulement le hardware mais aussi les solutions digitales applicatives) constitue un investissement stratégique. Ainsi, pour la première fois depuis sa création, le Groupe enregistre en 2022 des pertes attribuables en très grande partie aux charges relatives à cet investissement stratégique.

#### ◦ **Activité**

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a enregistré une légère croissance de son chiffre d'affaires annuel, dans un contexte mondial où la crise des composants électroniques et les difficultés de la chaîne d'approvisionnements ont pénalisé l'ensemble des acteurs du POS.

Cette évolution a été marquée par :

- une quasi stabilité du chiffre d'affaires en change courant au cours du premier semestre (+0,05% par rapport à la même période en 2021). Les difficultés d'approvisionnement persistantes ont entravé la capacité du Groupe à maintenir le stock permanent nécessaire afin d'honorer les demandes de livraisons immédiates émises par le secteur des distributeurs et revendeurs.
- la croissance du chiffre d'affaires (+ 12,91% à change courant) au cours du troisième trimestre 2022 alors que les premiers effets bénéfiques des actions menées par le Groupe sur la sécurisation et le renforcement de la

chaîne d'approvisionnements (diversification des sources d'approvisionnement) se font sentir en fin de trimestre.

- puis un ralentissement de cette croissance au cours du quatrième trimestre 2022 face à l'évolution de la situation économique mondiale et les incertitudes liées à l'inflation et la crise énergétique qui pèsent sur le pouvoir d'achat et impactent les secteurs du retail, clients du Groupe.

Le chiffre d'affaires du Groupe atteint ainsi 103,4 millions d'euros, en croissance de 3,78% par rapport à 2021.

Dans ce contexte, le Groupe a fait face à une hausse de son niveau de stocks (+ 11,50 % par rapport au 31 décembre 2021) suite à des réceptions partielles de produits, ce qui a non seulement empêché le Groupe de réaliser certaines livraisons clients mais aussi conduit à des décalages de livraisons et/ou de prestations de services (RTG).

Parrallèlement, le Groupe AURES s'est appliqué, dès le début de l'exercice 2022, à renforcer et sécuriser sa chaîne d'approvisionnements en diversifiant ses sources d'approvisionnement, et, afin de proposer de nouveaux produits POS en 2023.

#### ◦ **Liquidités**

La trésorerie du Groupe s'est dégradée au cours de l'exercice. La dette nette au 31 décembre 2022 est de 10,1 millions d'euros contre une trésorerie nette positive de 3,7 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le Groupe a bénéficié, en décembre 2022, d'un PGE résilience pour un montant de 2,5 millions d'euros.

Ce prêt pourra être transformé en prêt amortissable sur 5 ans avec une franchise d'un an sur demande au plus tôt quatre mois et au plus tard deux mois avant la fin de la période initiale. Hors garantie de l'Etat, sur la période initiale, le taux d'intérêt fixe est de 2,51%.

Au 31 décembre 2022, les ratios suivants ne sont pas respectés (cash-flow libre/service de la dette : strictement supérieur à 1 et dette financière nette consolidée/EBE consolidé + loyers de crédit bail inférieur ou égal à 3) respectivement pour la BNP et le CIC.

Conformément aux termes des contrats, le Groupe demandera un waiver.

Il est précisé que les sommes dues au 31 décembre 2022 sont 815 K€ avec une échéance maximale à octobre 2023 et

764 K€ avec une échéance maximale à janvier 2024, respectivement pour la BNP et le CIC. Ces sommes sont remboursables trimestriellement.

Le Groupe estime toutefois que ces difficultés sont d'ordre conjoncturel. A l'issue de la revue spécifique de son risque de liquidité, le Groupe considère être en mesure de faire face à ses échéances sur les 12 mois à venir.

#### ◦ **Marché de cotation**

Suite à sa réunion du 15 décembre 2022, le Conseil d'administration a décidé de soumettre le projet de transfert à l'approbation de l'Assemblée Générale mixte du 26 janvier 2023.

Le transfert de marché vers Euronext Growth Paris vise à permettre à la société AURES TECHNOLOGIES d'être cotée sur un marché offrant un cadre réglementaire souple et adapté à sa taille et à sa capitalisation boursière en réduisant certaines contraintes de fonctionnement propres au marché d'Euronext Paris. Le transfert sur Euronext Growth Paris devrait également simplifier le fonctionnement de la société et diminuer les coûts relatifs à sa cotation, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers.

## **4. Perspectives 2023**

L'évolution de la situation économique mondiale, les défaillances d'entreprises, la persistance des incertitudes liées à l'inflation et à la crise énergétique pèsent sur le pouvoir d'achat et impactent, sur le début de l'année 2023, les secteurs du retail, soit une grande partie des clients du Groupe.

C'est pourquoi dans ce contexte difficile, toute prévision est hasardeuse.

Différents signaux encourageants en provenance des entités du Groupe permettent néanmoins d'envisager une reprise progressive de l'activité.

Enfin, la solution digitale 360 du Groupe est entrée en phase bêta (c'est à dire en phase de tests utilisateurs) avant sa commercialisation de masse au premier trimestre 2023.

Les premiers retours des clients pilote sont très positifs et confirment la pertinence de la stratégie du Groupe.

Eu égard à la situation de la société à la date d'arrêt des comptes, cette dernière estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

## 5. Evénements postérieurs à la clôture

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, réunie le 26 janvier 2023 a approuvé, conformément aux dispositions de l'article L. 421-14 du Code monétaire et financier, le projet de transfert de cotation de ses actions du marché réglementé Euronext Paris, vers le marché Euronext Growth Paris, et conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre ce transfert de marché de cotation.

La décision d'admission des actions AURES TECHNOLOGIES sur le marché Euronext Growth Paris a été communiquée par Euronext à la société le 24 mars 2023.

Le transfert de la cotation des actions de la Société du marché réglementé d'Euronext Paris vers le système multilatéral de négociations Euronext Growth Paris est effectif depuis le 29 mars 2023.

A ce titre, le présent document a été établi conformément aux règles applicables au marché Euronext Growth Paris.

Le code ISIN d'identification des actions AURES TECHNOLOGIES reste inchangé (FR 0013183589) et le mnémonique devient ALAUR. Par ailleurs, l'action AURES TECHNOLOGIES reste éligible au dispositif PEA-PME. La Société est accompagnée par PORTZAMPARC (GROUPE BNP PARIBAS), en tant que Listing sponsor.

En avril 2023, après une première phase de coopération qui a non seulement permis de définir et de roder la répartition des rôles entre la société et CJS-PLV, mais aussi de construire une confiance mutuelle permettant d'envisager la réussite de futurs projets, AURES Technologies S.A. et CJS-PLV considèrent leur association comme un véritable succès de coopération industrielle.

C'est pourquoi les entités ont décidé de poursuivre leur association, voire de la renforcer, sous une autre forme, à savoir :

- la signature, en date du 5 mai 2023, d'un contrat de joint venture pour une durée initiale de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction pour une période identique, sauf dénonciation au moins douze mois avant son échéance, et,
- le rachat le 5 mai 2023 des titres CJS-PLV (15%) détenus par la société pour un montant de 1.130 K€ par le Groupe HESTIA auquel CJS appartient.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2022 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration du 5 mai 2023.

## 6. Risques

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

Le niveau de criticité de chacun de ces risques (élevé, intermédiaire, faible) a été déterminé en fonction de leur probabilité d'occurrence, de l'ampleur anticipée de leur impact négatif au niveau du Groupe et après prise en compte des procédures de gestion afin de présenter un impact net.

### 6.1. Tableau synthétique

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité net
<b>Risques opérationnels</b>			
Risque lié aux approvisionnements	Elevé	Intermédiaire	Elevé
Risque lié aux stocks	Faible	Intermédiaire	Intermédiaire
Risque homme clé	Faible	Elevé	Intermédiaire
Risque de sécurité	Intermédiaire	Faible	Faible
Risque sanitaire	Intermédiaire	Intermédiaire	Intermédiaire
Risques environnementaux	Faible	Faible	Faible
Risque lié aux marchés et à la concurrence	Faible	Intermédiaire	Intermédiaire
<b>Risques financiers</b>			
Risque de change	Intermédiaire	Intermédiaire	Intermédiaire
Risque de liquidité	Faible	Faible	Faible
Risque de taux	Faible	Faible	Faible
Risque crédit	Faible	Faible	Faible
Risques actions	Intermédiaire	Faible	Faible
<b>Risques réglementaires</b>			
	Faible	Faible	Faible

## 6.2. Risques opérationnels

### ◦ **Risque lié aux approvisionnements**

La fabrication des produits du Groupe confiée à différents ODM situés en Asie fait appel à des composants électroniques indispensables.

Le marché des composants électroniques connaît depuis plusieurs années des pénuries récurrentes liées, d'une part, à des difficultés d'approvisionnement en terres et métaux rares et, d'autre part, à des sous-capacités de production chez les fabricants et enfin à des causes variées (tremblement de terre, inondations ou encore tsunamis).

Cela provoque une rupture dans les chaînes d'approvisionnement et une spéculation sur les pièces disponibles.

La période de la crise sanitaire COVID-19 a amplifié ce phénomène.

En complément, la raréfaction de l'offre de transport liée à la crise sanitaire COVID 19 a eu un impact sur les prix du transport et un impact sur le délai de disponibilité.

Le conflit en Ukraine et la résurgence de la crise sanitaire liée au COVID en Chine en début 2022 ont fait perdurer les difficultés.

Ces pénuries et difficultés dans la chaîne d'approvisionnement peuvent entraîner :

- un arrêt momentané de la capacité du Groupe à commercialiser ses produits : retards de livraison avec un risque d'annulation de commande des clients. Ces retards de livraison représentent des décalages de chiffre d'affaires difficiles à prévoir ;
- des variations importantes de prix des composants impactant les marges de la société si ces dernières ne pouvaient pas être répercutées immédiatement et/ou en totalité sur les prix de vente ;
- une augmentation du besoin en fonds de roulement de la société qui impacte négativement la trésorerie de la société en cas d'augmentation des stocks du fait d'approvisionnements partiels limitant ou empêchant les livraisons auprès des clients du Groupe.

À terme, ces difficultés peuvent engendrer une perte de clientèle qui pourrait impacter négativement les activités, la situation financière et les résultats du Groupe.

En 2021, le Groupe a fait face à la pénurie mondiale de composants électroniques et aux retards de livraison liés aux difficultés de transport.

En 2022, le Groupe a accentué le travail de sécurisation de ses chaînes d'approvisionnements (politique de diversification des approvisionnements) afin de limiter l'impact de ses difficultés sur son activité.

Le Groupe veille par ailleurs à l'aptitude des fournisseurs et partenaires à répondre de façon pérenne à ses attentes en termes de capacité et de respect des exigences logistiques, économiques et qualitatives.

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « élevé ».

### ◦ **Risque lié aux stocks**

Le Groupe dispose d'un niveau de stocks avant dépréciation de 32,6 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Au cours de l'exercice, la pénurie mondiale de composants électroniques, conséquence entre autres de la crise sanitaire COVID-19, est synonyme de stocks importants, à la fois du fait des difficultés d'approvisionnements de l'ensemble des matériels nécessaires à l'expédition des commandes mais aussi du fait de l'allongement des délais de réalisation des affaires.

Dans un environnement où la technologie évolue rapidement, les stocks du Groupe pourraient devenir obsolètes et être difficilement écoulés.

Cela pourrait avoir un effet significatif défavorable sur les activités du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe veille à la gestion et à l'écoulement de ses stocks avec un partage des stocks disponibles entre les entités du Groupe.

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « intermédiaire ».

### ◦ **Risque de dépendance à l'égard des dirigeants « hommes clés »**

L'évolution du Groupe s'est articulée autour de son équipe dirigeante, et, notamment, autour de son dirigeant fondateur, Patrick CATHALA, actuel Président Directeur Général, et, actionnaire majoritaire en termes de droit de vote.

L'indisponibilité momentanée ou définitive des membres de l'équipe dirigeante pourrait altérer la capacité de la Société à atteindre ses objectifs, notamment, en la privant du savoir-faire de ces personnes.

En ce qui concerne le Président Directeur Général, le Groupe prend en compte cette situation, et, a mis en place, depuis 2013, un comité de direction, permettant une gestion des opérations courantes de la Société par ces derniers afin de limiter ce risque.

Le Groupe n'a pas souscrit de contrat d'assurance « homme clé ».

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « intermédiaire ».

◦ **Risque de sécurité, de défaillance éventuelle du système informatique et cybercriminalité**

Les cyber-risques constituent une préoccupation pour le Groupe, qui travaille régulièrement sur le renforcement de la sécurité de ses systèmes d'information et la sensibilisation de l'ensemble de ses salariés, particulièrement à l'heure où tous les métiers se digitalisent.

Compte tenu de l'informatisation élevée de ses processus administratifs :

- utilisation de solutions Cloud, liens avec ses filiales,
- utilisation de nouveaux outils collaboratifs,
- recours au télétravail,

les systèmes d'information du Groupe sont fortement exposés.

Les acteurs malveillants sont très actifs et testent la sécurité des systèmes d'information.

Il est également envisageable que des erreurs humaines surviennent, ou que des employés ne respectent pas les règles du Groupe.

Toute défaillance en matière de cybersécurité pourrait avoir un effet négatif sur la réputation du Groupe.

Les risques liés à la cybercriminalité peuvent conduire à une perte ou divulgation de données, à des résiliations de contrats par nos clients, ou à des coûts supplémentaires.

Une cyberattaque conduirait selon son importance à une indisponibilité partielle ou totale des systèmes d'informations, et, à une incapacité temporaire à vendre, ainsi qu'à communiquer et travailler au sein du Groupe ; ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son

activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

Différents dispositifs de sécurité sont en place et continuent d'être déployés et actualisés dans le Groupe. Des équipements spécifiques (firewalls, antispam, antivirus, SIEM) sont déployés et les salariés sont régulièrement sensibilisés au risque Cyber.

Les données de l'entreprise sont sauvegardées en conformité avec les bonnes pratiques de sécurité informatique (multi supports, multi copies).

Les risques ont été identifiés et documentés dans un Plan de récupération après accident (PRA). Celui-ci indique pour chaque incident la conduite à tenir pour restaurer le service dans les plus brefs délais et limiter au maximum l'impact sur les activités du Groupe.

Le Groupe a eu connaissance d'une violation de données (databreach) au sein de la filiale américaine RTG, le 29 janvier 2019. Le Groupe avait alors conduit divers travaux sur l'analyse, la redéfinition et le respect de la politique de sécurité au sein de sa filiale qui n'avaient pas révélé de défaillance majeure.

En 2022, le Groupe n'a pas subi d'attaque impactant la disponibilité de ses systèmes d'informations.

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « faible ».

◦ **Risque sanitaire**

Le risque sanitaire n'est jamais à exclure.

Toute activité industrielle et commerciale peut se trouver exposée à une crise sanitaire liée à la propagation d'un virus ou autre phénomène à l'échelle d'un pays ou d'une population.

Un tel risque pourrait avoir des conséquences sur les activités du Groupe et sa situation financière.

Depuis la crise sanitaire mondiale COVID-19, le Groupe a mis en place une organisation du travail au niveau des équipes du siège et des filiales afin d'assurer la continuité des activités.

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « intermédiaire ».

- **Risques environnementaux**

Le Groupe pourrait être confronté :

- aux risques physiques liés au changement climatique,
- à la raréfaction des ressources, et,
- à la qualité des milieux et présence de contaminants.

Le Groupe estime que son activité n'est pas exposée de manière significative au changement climatique et prendra en compte les autres risques dans sa démarche volontaire de politique RSE initiée en 2022.

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « faible ».

- **Risque lié aux marchés et à la concurrence**

Les marchés auxquels les produits du Groupe sont destinés se caractérisent par une vive concurrence et une évolution rapide des offres proposées par les concurrents.

Le Groupe est en concurrence avec un large éventail de sociétés de toute taille.

Par ailleurs, de nouveaux acteurs pourraient développer des nouveaux produits et/ou des technologies susceptibles de concurrencer ceux du Groupe.

Dès lors, l'incapacité du Groupe à s'adapter et à répondre à la pression concurrentielle actuelle et future sur son secteur d'activité et/ou à l'arrivée de nouveaux concurrents commercialisant des produits concurrents pourrait affecter défavorablement son activité, sa situation financière, ses résultats et/ou ses perspectives de développement.

Le Groupe mène une veille concurrentielle active via ses équipes commerciales en parallèle d'une veille technologique via sa direction technique. Les principales missions sont l'identification de produits et/ou de solutions émergentes chez les concurrents du Groupe ainsi que la recherche sur de nouvelles technologies et leur intégration.

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « intermédiaire ».

### 6.3. Risques financiers

- **Risque de change**

Le Groupe AURES est confronté à deux types de risque de change pouvant impacter le résultat et les capitaux propres :

- un risque de change qui résulte de la conversion dans ses états financiers consolidés des comptes de ses filiales étrangères (Grande-Bretagne, Australie, Tunisie et Etats-Unis),
- un risque de change sur les flux, qui provient des opérations commerciales et financières effectuées dans des devises différentes de l'euro, qui est la devise de référence du Groupe.

Au 31 décembre 2022, l'encours des contrats de change à terme souscrits s'élevait à \$ 3 716 K (soit 3 661 K€).

Le Groupe a pour politique de ne pas couvrir les risques liés à la conversion des comptes en devises des filiales consolidées ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro.

De fortes variations des taux de change et la mise en place de couvertures non nécessaires pourraient avoir un impact négatif sur les résultats financiers du Groupe.

Le Groupe n'a pas et n'est pas en mesure de réaliser d'analyse de sensibilité au risque de change mais identifie :

- les conséquences des variations des devises sur son chiffre d'affaires (en précisant la variation de celui-ci à taux de change constant),
- les conséquences des variations des devises sur sa marge brute,
- les conséquences des variations des devises sur ses capitaux propres (tableau de variation des capitaux propres).

Au 31 décembre 2022, la variation du chiffre d'affaires du Groupe à taux de change constant était de - 1,19%.

L'évolution du taux de change moyen USD/€ sur achats tenant compte des couvertures en devises mises en place par le Groupe a un impact élevé du fait de la forte volatilité au cours de l'exercice 2022 (+9,04 %).

Enfin, les réserves de conversion au 31 décembre 2022 s'élèvent à (1 002) K€ contre (814) K€ au 31 décembre 2021.

Le Groupe met en œuvre une politique visant à minimiser et gérer ces risques de change :

- d'une part, les flux financiers échangés dans le cadre des approvisionnements en marchandises sont principalement centralisés au niveau de AURES Technologies S.A. permettant à la Société de bénéficier d'une couverture naturelle sur une partie de ses approvisionnements en marchandises. Le Groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent.
- d'autre part, le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures qui consistent en des achats à terme à échéance allant de six mois à un an, afin de protéger le résultat du Groupe contre des variations défavorables des cours des monnaies étrangères contre euro. Ces couvertures sont cependant flexibles et mises en place progressivement, afin de pouvoir profiter également en partie des évolutions favorables.

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « intermédiaire ».

#### ◦ **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité correspond à la capacité du Groupe à disposer de ressources financières afin de faire face à ses engagements.

Le Groupe a recours à des sources de financement diversifiées :

- recours à l'utilisation de découvert bancaire en France dans le cadre de son activité opérationnelle ;
- emprunts auprès d'établissements bancaires afin de financer des opérations de croissance externe ;
- financements et garanties auprès de la BPI.

Les emprunts conclus par la Société, à ce titre, sont encadrés par des covenants bancaires.

Au 31 décembre 2022, les ratios suivants ne sont pas respectés (cash-flow libre/service de la dette : strictement supérieur à 1 et dette financière nette consolidée/EBE consolidé + loyers de crédit bail inférieur ou égal à 3) respectivement pour la BNP et le CIC.

Conformément aux termes des contrats, le Groupe demandera un waiver. Il est précisé que les sommes dues au 31 décembre 2022 sont 815 K€ avec une échéance maximale à octobre 2023 et 764 K€ avec une échéance maximale à janvier 2024 respectivement pour la BNP et le CIC. Ces sommes sont remboursables trimestriellement.

Au 31 décembre 2022, la trésorerie brute disponible du Groupe s'élève à 5,9 millions d'euros auxquels s'ajoutent les lignes de financement mobilisables de 1,3 million d'euros (découvert bancaire non utilisé).

Le niveau d'endettement net du Groupe pourrait limiter son développement et sa croissance et avoir un impact négatif sur ses résultats financiers. Des difficultés à financer le besoin en fonds de roulement pourraient également avoir un impact négatif sur ses résultats financiers.

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « faible ».

#### ◦ **Risque de taux**

Le risque de taux correspond aux fluctuations défavorables de taux d'intérêt qui pourraient avoir un effet négatif sur les coûts de financement du Groupe et impacter le compte de résultat.

Toutefois, dans le cadre de sa politique de financement, le Groupe veille à limiter le risque de taux d'intérêt, en ayant uniquement recours à des financements à moyen et long terme à taux fixe.

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « faible ».

#### ◦ **Risque de crédit**

Le Groupe est exposé au risque crédit en cas de défaillance de ses clients.

Les provisions pour créances douteuses s'élevaient à 369 K€ au 31 décembre 2022 soit 2,27% du montant total des créances clients contre 721 K€ au 31 décembre 2021, soit 5,1% du montant total des créances clients.

Sur l'exercice, les pertes sur créances irrécouvrables se sont élevées à 164 K€ contre 260 K€ en 2021.

L'essentiel de ces pertes était provisionné.

Le Groupe AURES n'a pas eu à constater de défaillance significative sur l'année 2022.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit.

Chaque société du Groupe possède un service propre qui assure le traitement des opérations de relance et de recouvrement.

Des mécanismes de couverture (assurance-crédit, lettres de crédit) sont mis en place lorsqu'il y a un risque relatif à un client, un pays ou une zone géographique.

La dégradation de la gestion du risque crédit pourrait avoir un effet négatif sur les performances du Groupe et impacter son niveau de trésorerie.

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « faible ».

◦ **Risques actions**

Au 31 décembre 2022, le Groupe détient 62 038 actions (soit 1,55 % du capital) acquises au prix moyen de 24,49 euros.

S'agissant d'actions autodétenues, les variations à la baisse ou à la hausse du cours de Bourse n'ont pas d'impact sur le résultat du Groupe.

Les impacts sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « faible ».

#### 6.4. Risques réglementaires

◦ **Non-conformité aux lois et réglementations**

Le Groupe opère, au travers de ses filiales, dans plusieurs pays (France, Grande-Bretagne, Allemagne, Australie, Etats-Unis et Tunisie), et, est soumis à des lois et réglementations multiples et en constante évolution.

La diversité des lois et réglementations locales applicables, ainsi que leur constante évolution, exposent le Groupe au risque de non-respect de celles-ci.

En cas de non-conformité, les sociétés du Groupe pourraient engager leur responsabilité civile contractuelle, délictuelle ou pénale, et ainsi de devoir en assumer les conséquences pécuniaires ou administratives. Par ailleurs, la responsabilité pénale des dirigeants du Groupe pourrait être mise en cause.

Les conséquences pourraient être financières (amendes) ou pénales (condamnation et/ou interdiction d'exercer. Cela pourrait avoir un effet significatif défavorable sur les activités du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Au-delà de la vigilance opérationnelle du Groupe, ce dernier fait appel à des conseils afin d'être en mesure de protéger au mieux ses activités.

◦ **Protection des données personnelles**

Le Groupe est soumis aux différentes réglementations internationales et locales relatives à la protection des données personnelles, en raison notamment de l'entrée en vigueur du Règlement européen relatif à la protection des données en mai 2018.

Dans le cas d'une non-conformité avec les règles applicables en matière de protection des données, ou d'une divulgation volontaire ou involontaire de tout ou partie de données personnelles appartenant à un tiers, la responsabilité du Groupe pourrait alors être engagée.

Une sanction pécuniaire pourrait également être prononcée par les autorités de protection des données personnelles, exposant ainsi le Groupe à un risque financier et un risque lié à sa réputation.

Le degré de criticité net de ce risque est ainsi jugé comme « faible ».

## 7. Résultats consolidés résumés

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires	103 373	99 611
Résultat opérationnel	(2 709)	3 471
Résultat financier	(159)	390
Résultat des activités courantes avant impôt	(2 869)	3 861
Charge d'impôts	444	(1 258)
Résultat net consolidé	(2 425)	2 603
Résultat net part du Groupe	(2 417)	2 517

## 8. Bilan consolidé résumé

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Actif non courant	28 860	30 368
Actif courant	55 570	65 571
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>84 430</b>	<b>95 939</b>
Capitaux propres part du groupe	32 763	35 113
Intérêts minoritaires	305	312
Total capitaux propres	33 068	35 425
Passif non courant	17 679	20 254
Passif courant	33 683	40 260
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>84 430</b>	<b>95 939</b>

## 9. Activité Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2022

### ◦ *Chiffre d'affaires*

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a enregistré une légère croissance de son chiffre d'affaires annuel, dans un contexte mondial où la crise des composants électroniques et les difficultés de la chaîne d'approvisionnements ont pénalisé l'ensemble des acteurs du POS.

Cette croissance a été portée par les entités situées en France, au Royaume-Uni, en Australie et aux Etats-Unis (entité historique). En ce qui concerne l'activité de l'entité de services américaine RTG (qui se doit de fournir l'entièreté des produits lors des déploiements chez les clients) a été plus fortement pénalisée par les difficultés d'approvisionnement.

La ventilation du chiffre d'affaires par destination géographique est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
France	20 608	18 660
Grande Bretagne	10 500	8 154
Allemagne	8 727	11 328
Australie	8 855	7 718
USA	41 012	41 800
Autres Etats de la CEE	9 245	8 074
Export hors CEE	4 427	3 877
<b>TOTAL</b>	<b>103 373</b>	<b>99 611</b>

Il convient de noter que le critère d'affectation du chiffre d'affaires présenté ci-dessus est celui de la destination des ventes.

Il diffère de celui retenu lors des communiqués relatifs au chiffre d'affaires du Groupe qui sont présentés par entités juridiques du Groupe.

En Allemagne, l'activité a été pénalisée par les difficultés d'approvisionnement et l'effet de base élevé lié à la mise en place de la nouvelle réglementation fiscale relative à la fraude à la TVA en 2021.

Le chiffre d'affaires du Groupe atteint ainsi 103,4 millions d'euros, en croissance de 3,78% par rapport à 2021.

A taux de change constant tel que défini au paragraphe "11. Indicateurs alternatifs de performance" du présent rapport, le chiffre d'affaires est en recul de -1,19%.

### ◦ *Résultat opérationnel*

Le Groupe enregistre pour la première fois de son histoire un résultat opérationnel négatif à hauteur de - 2 709 K€, soit un taux de marge opérationnelle de - 2,62% en recul de 178,02% par rapport à 2021.

Les principaux facteurs expliquant ce résultat sont :

- la baisse du volume de marge brute (- 989 K€), liée à la baisse du taux de marge brute (46,14% versus 48,18% en 2021).
- l'absence de rentabilité opérationnelle de l'entité de services américaine ;
- la persistance de frais de personnel élevés relatifs à l'investissement de développement liés à la création du middleware ETK et de la solution digitale 360 du Groupe pour connexion aux ERP clients (à hauteur de 1,8 million d'euros (y compris earnout ( 388 K€)) contre 1,3 million d'euros (y compris earnout ( 332 K€)) au cours de l'exercice précédent, en progression de +38,5%).
- la hausse de la provision pour dépréciation des stocks (+415 K€).

Les autres variations sont liées à un retour à une activité ne recourant plus à l'activité partielle et n'étant plus limitée par des restrictions de déplacement ainsi qu'à la croissance du chiffre d'affaires.

Enfin, le Groupe a reconnu un produit relatif au crédit d'impôt recherche de 524 K€ conformément à la norme IAS 20.

Sur la base du compte de résultat consolidé, la marge brute est calculée comme suit :

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires	103 373	99 611
- Achats consommés	(55 672)	(50 921)
Marge brute	47 701	48 690
<b>En % du chiffre d'affaires</b>	<b>46,14%</b>	<b>48,88%</b>

La marge brute s'élève à 47 701 K€ soit 46,14% contre 48 690 K€ soit 48,88% au 31 décembre 2021.

La baisse du taux de marge brute résulte non seulement de la forte variation du taux de change moyen USD/€ sur les achats (+ 9,04 % par rapport au taux 2021) mais aussi de la hausse des frais d'approche du fait de la pénurie de composants.

Les efforts accomplis par le Groupe sur la sécurisation de ses approvisionnements et la répercussion partielle des coûts ont permis au Groupe d'enregistrer un redressement de son taux de marge brute au cours de second semestre 2022 (47,05% versus 45,22% au premier semestre).

#### ◦ **Résultat financier**

Le résultat financier s'établit à (159) K€ contre 390 K€ au 31 décembre 2021. Il est principalement impacté par l'évolution du marché des changes et la forte variation du dollar US et de la livre sterling à la date de clôture.

Les éléments qui composent le résultat financier sont détaillés au paragraphe 5.20 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### ◦ **Résultat net**

Le Groupe enregistre un profit d'impôts de 444 K€ qui correspond principalement à l'activation de déficits reportables sur RTG.

Le résultat net consolidé de l'exercice s'établit à (2 424) K€ ((2 417) K€ part du Groupe) contre 2 603 K€ (2 517 K€ part du Groupe) en 2021 (soit une marge nette négative de -2,34 %), en baisse de 196,03 % par rapport à 2021.

#### ◦ **Information sectorielle**

Le Groupe communique son information sectorielle autour de trois zones géographiques : France, Europe, USA et Australie.

Cette information correspond aux indicateurs clés revus et utilisés en interne par les principaux décideurs opérationnels.

Suite à l'entrée dans le périmètre de consolidation à l'ensemble de sociétés (SOFTAVERA et LST) en 2021, le Groupe présente le total par métiers comme suit :

- la commercialisation des produits POS, KIOSKS et produits progiciels sur les zones géographiques France, Europe, USA et Australie d'un côté;
- l'activité de services avec son entité américaine RTG de l'autre,

afin de suivre l'évolution globale de chacune des activités.

K€	31/12/2022					31/12/2021						
	Commercialisation				Service	Commercialisation				Service		
	France (1)	Europe (2)	USA/Australie(3)	Sous Total	USA	Total	France (1)	Europe (2)	USA/Australie(3)	Sous Total	USA	Total
			(1)+(2)+(3)						(1)+(2)+(3)			
Chiffre d'affaires	29 428	23 220	18 309	70 958	32 415	103 373	25 698	24 065	15 467	65 231	34 380	99 611
Résultat opérationnel	(2 351)	192	1 618	(541)	(2 168)	(2 709)	(188)	1 672	876	2 360	1 111	3 471
Résultat net consolidé	(1 866)	91	952	(823)	(1 602)	(2 424)	(108)	1 250	681	1 823	781	2 603

## 10. Activité des filiales

Les filiales du Groupe exercent leur activité dans leur pays domestique et à l'étranger à l'exception de RTG dont l'activité se situe uniquement sur le territoire américain.

Les difficultés d'approvisionnement persistantes qui ont entravé la capacité du Groupe à maintenir le stock permanent nécessaire afin d'honorer les demandes de livraisons immédiates émises par le secteur des distributeurs et revendeurs constitue le fait majeur qui a impacté leur résultat opérationnel.

- Allemagne

Le chiffre d'affaires contributif de la filiale allemande s'élève à 11 433 K€ contre 14 239 K€ en 2021, soit une baisse de 19,7%.

Le résultat opérationnel de la filiale allemande est négatif à hauteur de (88) K€ soit un taux de marge opérationnelle de -0,77 % (contre 1242 K€ soit 8,72 % en 2021).

La hausse des charges externes (+ 220 K€) est principalement due aux dépenses de publicité avec la reprise des salons professionnels.

La provision pour dépréciation des stocks augmente de 4,5% passant de 312 K€ à 326 K€ afin de tenir compte de l'ancienneté croissante de certains articles en stock.

La provision pour garantie augmente de 85% passant de 269 K€ à 498 K€ du fait de la hausse des coûts de réparation intervenant dans l'évaluation des coûts de garantie

La contribution de cette dernière au résultat net consolidé est de (73) K€ ((65 K€) part du Groupe ) contre 866 K€ en 2021 soit un recul de -108,4%.

- Grande-Bretagne

Le chiffre d'affaires contributif de la filiale britannique s'élève à 11 788 K€ contre 9 826 K€ en 2021.

Le résultat opérationnel de la filiale britannique s'élève à 280 K€ soit un taux de marge opérationnelle de 2,4% (contre 430 K€ en 2021 soit 4,4%).

Cette dégradation de la marge opérationnelle est principalement due :

- à la hausse des salaires (+ 64 K€),
- à l'augmentation de la provision pour dépréciation des stocks (+39,75%) qui passe de 421 K€ à 589 K€ afin de tenir compte de l'ancienneté croissante de certains articles en stock.

La contribution de cette dernière au résultat net consolidé est de 164 K€ contre 384 K€ en 2021.

- Etats-Unis (AURES Inc)

Le chiffre d'affaires contributif de la filiale historique américaine s'élève à 8 698 K€ contre 7 495 K€ en 2021, soit une progression de 16%.

Le résultat opérationnel de la filiale américaine est positif à hauteur de 517 K€ soit un taux de marge opérationnelle de 5,95% (contre - 387 K€ soit - 5,2 % en 2021).

L'amélioration de la marge opérationnelle est principalement due à la hausse de l'activité.

La provision pour dépréciation des créances clients comptabilisée pour un montant de 268 K€ suite à un litige clients en 2021 et a été reprise et non utilisée à hauteur de 92 K€ suite au règlement partiel du client.

La provision pour dépréciation des stocks diminue de 6,6% passant de 544 K€ à 508 K€.

La contribution de cette dernière au résultat net consolidé est positive à hauteur de 271 K€ contre une contribution négative à hauteur de 388 K€ en 2021.

- Australie

Le chiffre d'affaires contributif de la filiale australienne s'élève à 9 611 K€ contre 7 972 K€ en 2021.

Le résultat opérationnel de la filiale australienne s'élève à 1 101 K€ soit un taux de marge opérationnelle de 11,5% (contre 1 173 K€ soit un taux de marge opérationnelle de 14,7% en 2021).

La baisse du taux de marge brute est le principal élément qui explique la performance.

La contribution de cette dernière au résultat net consolidé est de 680 K€ contre 741 K€ en 2021.

- RTG

RTG n'a pas été en mesure de dégager un résultat opérationnel positif au cours de l'exercice du fait des difficultés d'approvisionnement.

L'effectif ETP\* du Groupe par société est le suivant :

	31/12/2022			31/12/2021		
	TOTAL	Encadrement	Employé	TOTAL	Encadrement	Employé
FR	61,5	28,4	33,1	56,7	27,8	28,9
DE	16,6	1,0	15,6	21,9	1,0	20,9
UK	20,9	3,0	17,9	22,0	3,3	18,7
USA	5,2	1,0	4,2	6,3	1,0	5,3
AUS	11,1	2,0	9,1	10,9	2,0	8,9
RTG	179,4	11,4	168,0	194,5	9,8	184,7
KONNECT	3,0	3,0	0,0	2,0	1,9	0,1
SOFTAVERA	7,2	3,0	4,2	7,6	2,0	5,6
LST	77,2	0,0	77,2	60,2	0,0	60,2
<b>TOTAL</b>	<b>382,1</b>	<b>52,8</b>	<b>329,2</b>	<b>382,0</b>	<b>48,7</b>	<b>333,3</b>

\* ETP : Equivalent Temps Plein

## 11. Indicateurs alternatifs de performance

La définition des indicateurs alternatifs de performance (IAP) suivis par le Groupe est la suivante :

- la variation à taux de change constant du chiffre d'affaires est calculée en utilisant le taux de change de la période précédant celle publiée ;
- la marge brute est obtenue en déduisant du chiffre d'affaires les achats consommés ;
- le taux de marge brute correspond au rapport obtenu en divisant la marge brute par le montant du chiffre d'affaires ;

L'impossibilité de fournir l'entièreté des produits a retardé certains déploiements chez les clients et a pénalisé le résultat opérationnel qui est négatif à hauteur de - 1 934 K€ contre 1 111 K€ en 2021.

En 2022, le résultat opérationnel inclut une charge d'amortissements sur actifs incorporels de 870 K€ contre 775 K€ en 2021.

La contribution de RTG au résultat net du Groupe est de - 1 364 K€.

- LST, SOFTAVERA et AURES Konnect

Le chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble d'entreprises (SOFTAVERA et LST) s'élève à 1 610 K€. Il n'est pas significatif et ne représente que 1,56% du chiffre d'affaires du Groupe.

La contribution de cet ensemble et d'AURES Konnect (créée afin de porter l'acquisition) au résultat opérationnel est de - 2 218 K€.

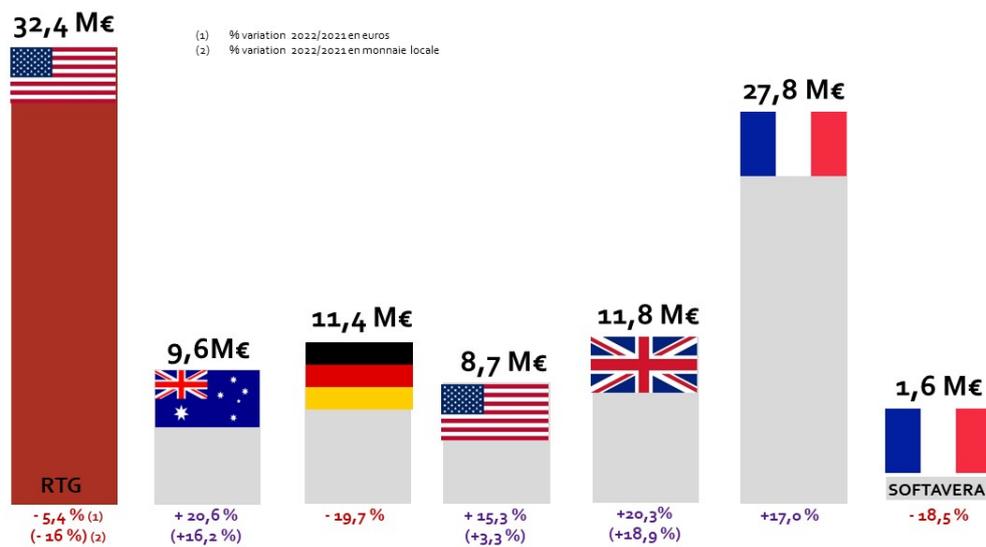
La contribution de cet ensemble et d'AURES Konnect au résultat net est de - 2 198 K€.

- le taux de marge opérationnelle correspond au rapport obtenu en divisant le résultat opérationnel par le montant du chiffre d'affaires ;
- la marge nette correspond au rapport obtenu en divisant le résultat net par le montant du chiffre d'affaires ;
- la dette nette (ou trésorerie nette) correspond à la différence entre la dette brute (dettes financières à moyen et long terme) et la trésorerie qui figure dans le tableau des flux de trésorerie et qui est composée de la trésorerie et équivalents de trésorerie diminués des découverts bancaires.

Les principaux chiffres clés et indicateurs alternatifs de performance (IAP) suivis par le Groupe sont présentés ci-après :

• **Répartition du chiffre d'affaires par entités**

### répartition par entités du groupe



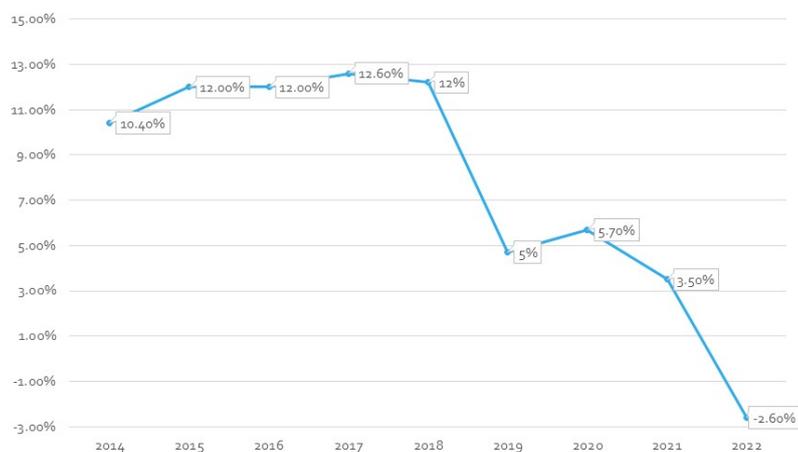
• **Taux de marge brute**

### évolution du taux de marge brute



- **Taux de marge opérationnelle**

## évolution du taux de marge opérationnelle



- **Taux de marge nette**

## évolution de la marge nette



- **Dettes nettes**

<b>Dettes brutes au 31 décembre 2021</b>	<b>(16 575)</b>
Remboursement de la période	3 977
Nouveaux emprunts	(2 514)
<b>Dettes brutes au 31 décembre 2022</b>	<b>(15 112)</b>
Concours bancaires	(930)
Disponibilités	5 940
<b>Dettes nettes au 31 décembre 2022</b>	<b>(10 102)</b>

## 12. Recherche et développement

La capacité du Groupe à concevoir de nouveaux produits revêt un caractère important au regard de son activité et des évolutions technologiques du marché.

A ce titre, le Groupe engage des dépenses de recherche qui sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel

elles ont été supportées, principalement sous le poste "charges de personnel".

Certaines dépenses sont éligibles au crédit d'impôt recherche.

Le Groupe ne possède pas de brevet.

## ➤ 1.2. S.A. AURES TECHNOLOGIES en bourse

### 1. Capital social

Le capital social de la société est composé de 4 000 000 actions d'une valeur nominale de 0,25 € au 31 décembre 2022, représentant un nombre de droits de vote théoriques de 5 421 476 et un nombre de droits de vote exerçables de 5 359 438.

La différence entre le nombre d'actions et le nombre de droits de vote théoriques est due à l'existence d'un droit de vote double, et la différence entre le nombre de droits de vote théoriques et exerçables est due aux actions auto-détenues.

### 2. Principaux actionnaires

Au 31 décembre 2022, la répartition du capital de la société était, à la connaissance de la Société, la suivante :

Actionnariat	Actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Droits de vote réels	% des droits de vote réels
Public	1 348 316	33,71%	1 392 776	25,69%	1 392 776	25,99%
Patrick CATHALA	1 481 082	37,03%	2 858 098	52,72%	2 858 098	53,33%
AMIRAL GESTION	401 706	10,04%	401 706	7,41%	401 706	7,50%
ALPENSTOCK MONT BLANC	251 376	6,28%	251 376	4,64%	251 376	4,69%
MONETA ASSET MANAGEMENT	280 000	7,00%	280 000	5,16%	280 000	5,22%
DNCA INVESTMENTS	157 734	3,94%	157 734	2,91%	157 734	2,94%
Actionnariat salarié	17 748	0,44%	17 748	0,33%	17 748	0,33%
Autodétention	62 038	1,55%	62 038	1,14%	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 000 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 421 476</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 359 438</b>	<b>100,00%</b>

En application de l'article L 233-13 du Code de Commerce, les personnes qui détenaient au 31 décembre 2022 les pourcentages d'actions ou de droits de vote visés à l'article L 233-7, étaient, à la connaissance de la société, les suivantes :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Détenant plus de 5%				
ALPENSTOCK MONT BLANC	251 376	6,28%	251 376	4,64%
MONETA ASSET MANAGEMENT	280 000	7,00%	280 000	5,16%
Détenant plus de 10%				
AMIRAL GESTION	401 706	10,04%	401 706	7,41%
Détenant plus de 15%				
Détenant plus de 20%				
Détenant plus de 25%				
Détenant plus de 30%				
Détenant plus de 33 1/3%				
Patrick CATHALA	1 481 082	37,03%		
Détenant plus de 50%				
Patrick CATHALA			2 858 098	52,72%
Détenant plus de 66 2/3%				
Détenant plus de 90%				
Détenant plus de 95%				

### 3. Franchissements de seuils statutaires et légaux

Outre les dispositions applicables en la matière, l'article 9 des statuts d'AURES Technologies S.A. prévoit que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce, qui vient à détenir ou cesse de détenir un nombre d'actions représentant une fraction égale à 2,5 % du capital social ou des droits de vote, est tenue d'en informer la Société au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de bourse suivant le jour du franchissement du seuil de participation susvisé, en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus. La personne tenue à l'information prévue ci-dessus précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés ainsi que toutes autres informations requises par les textes. En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social.

Au cours de l'exercice 2022, l'AMF et la Société ont été notifiées du franchissement de seuils suivant :

Par courriers du 11 avril 2022, Moneta Asset Management a informé l'AMF et la société avoir franchi à la hausse le seuil de 5% des droits de vote de la société en date du 8 avril 2022 et détenir 280 000 actions AURES TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 7,00% du capital et 5,18% des droits de vote de la société. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions AURES TECHNOLOGIES sur le marché (Avis AMF n°222C0826).

### 4. Attributions gratuites d'actions

L'Assemblée Générale du 28 juin 2022, dans sa 16<sup>ème</sup> résolution à caractère extraordinaire, a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de cette autorisation ne peut dépasser 10 % du capital social au jour de l'Assemblée.

Il n'y a pas eu d'attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration du 18 décembre 2020 a décidé, en vertu de cette autorisation, l'attribution gratuite d'un nombre total maximum de 10 000 actions à 2 salariés, sans condition de performance et sous condition de présence. Elles ont été définitivement attribuées à l'issue de la période d'acquisition de deux ans, qui a expiré le 20 décembre 2022, minuit.

L'autorisation en la matière conférée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2019 a donc été utilisée, à hauteur de 31 500 actions, soit un montant résiduel de 368 500 actions.

Un tableau récapitulatif des plans en cours figure au paragraphe 6.8 de l'annexe aux comptes consolidés, intégré dans le présent rapport financier annuel.

### 5. Actions d'autocontrôle et participations croisées

Néant

### 6. Aliénation de participations croisées

Néant

### 7. Prises de participation dans une société française au cours de l'exercice

Néant

### 8. Rachats d'actions par la société

L'Assemblée Générale en date du 28 juin 2022 a autorisé la société dans le cadre des dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants et L.225-210 et suivants du Code de Commerce à procéder à l'achat de ses propres actions dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital de la société au jour de l'Assemblée Générale, soit un maximum de 400 000 actions dans le cadre du programme de rachat d'actions qui poursuit les objectifs suivants :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action AURES TECHNOLOGIES par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction

- faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, scission, d'apport ou de croissance externe,
  - d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Economique et sociétés liés, ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux

du groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Economique et sociétés liés,

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois soit jusqu'au 27 décembre 2023 et le prix maximum d'achat a été fixé à 80 euros par action, soit un montant maximal de l'opération fixé à 32 000 000 euros.

Les actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions engagé par la société sont :

Comptes	31/12/2022			31/12/2021		
	Nombre de titres	Prix revient unitaire	Prix revient total	Nombre de titres	Prix revient unitaire	Prix revient total
		€	K€		€	K€
Animation	3 041	9,61	29	2 245	21,09	47
Actions Propres	58 997	25,26	1 490	68 997	22,32	1 540
<b>TOTAL</b>	<b>62 038</b>		<b>1 519</b>	<b>71 242</b>		<b>1 587</b>

Dans le cadre de ce programme de rachat, la société a effectué les opérations suivantes au cours de l'exercice 2022 au titre du contrat de liquidité :

	Nombre de titres	Cours moyen	% du capital
Nombre d'actions achetées	37 822	15,98	0,95%
Nombre d'actions cédées	37 026	16,81	0,93%
Nombre d'actions annulées	NEANT	-	-
Compte animation de marché au 31/12/2022	3 041	9,61	0,08%
Nombre d'actions auto détenues hors contrat de liquidité au 31/12/2022	58 997	25,26	1,47%

En 2022, la société n'a pas procédé à des acquisitions d'actions propres.

Hors contrat de liquidité, la société détient 58 997 de ses propres actions le 31 décembre 2022.

La société n'a pas procédé à des réallocations d'actions au cours de l'exercice.

La valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2022 est 1 519 403,11 €.

La valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2022 est 598 480,59 €.

La valeur nominale globale au 31 décembre 2022 est 15 509,50€.

Il n'y a pas eu de frais de négociation relatifs aux opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité.

### 9. Opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours de l'exercice

Néant

### 10. Actionnariat des salariés

Conformément à l'article L.225-102 du code du commerce, nous vous précisons qu'il existe une participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice à hauteur de 0,44 % du capital social.

## ➤ 1.3. La société AURES TECHNOLOGIES

### 1. L'activité de la Société

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation	61 495	55 494
Charges d'exploitation	61 510	54 111
Résultat d'exploitation	(15)	1 382
Résultat financier	(136)	1 855
Résultat courant avant impôt	(151)	3 238
Résultat exceptionnel	(124)	(4)
Impôts	(569)	232
<b>Résultat net</b>	<b>294</b>	<b>3 002</b>

- Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de (15) K€ (contre un résultat positif à hauteur de 1 382 K€ en 2021).

Dans une conjoncture toujours difficile, l'activité a encore été marquée par des difficultés d'approvisionnement en composants électroniques persistantes qui ont entravé la capacité de la société à maintenir le stock permanent nécessaire afin d'honorer les demandes de livraisons immédiates émises par le secteur des distributeurs et revendeurs.

Le chiffre d'affaires de la société atteint 58 417 K€ contre 53 068 K€ en progression de 10,08% par rapport à 2021. Le mix ventes hors groupe/groupe est de 47,7/52,3%.

La marge brute globale s'établit à 19,1% contre 20,2% en 2021 du fait de la hausse persistente des frais d'approche dans le contexte de pénurie de composants et de la forte variation du taux de change moyen USD/€ sur les achats (+ 9,04 % par rapport au taux 2021).

Les charges externes augmentent de 18,3% (707 K€).

Cette hausse est liée :

- à la sous traitance relative à l'activité bornes
- au recours à deux personnes basées à Taiwan qui participent à la sécurisation et au renforcement de la chaîne d'approvisionnements de la Société,
- aux frais de déplacement,
- et, enfin, aux frais de transport sur ventes.

La masse salariale chargée s'élève à 6 216 K€ contre 5 769 K€ en 2021 du fait de l'absence de recours à l'activité

partielle et à la hausse de l'effectif moyen de 56,71 à 61,50 personnes (ETP) après des recrutements sur les fonctions commerciales (les postes étaient restés vacants face aux difficultés de recrutement).

- Le résultat financier

Le résultat financier s'élève à (136 K€) contre 1 855 K€ au 31 décembre 2021.

Il intègre le versement de dividendes de filiales du groupe à hauteur de 507 K€ contre 1 450 K€.

Pour le reste, le résultat financier est composé des intérêts créditeurs des comptes courants des filiales et créances rattachées à des participations pour 389 K€, des intérêts des emprunts et découverts bancaires pour 106 K€, de pertes de change nettes sur opérations de couverture pour 87 K€ et d'une dotation de provision (nette de reprise) pour dépréciation des actions propres pour 839 K€.

- Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est négatif à hauteur de 124 K€. Il est principalement composé de boni et mali sur cessions d'actions propres.

- Impôts sur les bénéfices

La société a comptabilisé 524 K€ de crédit d'impôt recherche relatif aux exercices 2019 et 2022 ainsi qu'un carry back pour 45 K€.

- Le résultat net

Le résultat net s'élève à 294 K€ contre 3 001 K€ en 2021.

## 2. Le bilan

Le bilan résumé de la société AURES TECHNOLOGIES se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Actif immobilisé	29 308	26 566
Stocks	10 199	10 981
Avances et acomptes	251	812
Clients et comptes rattachés	16 435	18 995
Autres créances	3 427	1 438
Actions propres	569	1 458
Disponibilités	813	6 530
Charges constatées d'avance	272	341
Ecart de conversion	262	31
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>61 537</b>	<b>67 152</b>
Capitaux propres	32 819	32 526
Provisions pour risques et charges	508	294
Dettes	27 222	33 844
Ecart de conversion	988	488
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>61 537</b>	<b>67 152</b>

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe ont été présentés selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation que celles utilisées au cours de l'exercice 2021.

## 3. Proposition d'affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 292 615,11 euros, au compte report à nouveau, qui sera ainsi porté de 29 745 466,69 euros à 30 038 081,80 euros. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'aucun dividende ou revenu n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

## 4. Filiales et participations

Voir note 7.1. "Liste des filiales et participations" des comptes sociaux.

## 5. Prêts interentreprises

Néant

## 6. Succursales existantes

Néant

## 7. Présentation des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2023

La présente partie du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte en date du 28 juin 2023 a pour objet de présenter les projets de résolutions soumis par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

Outre les résolutions à caractère ordinaire relatives à l'approbation des comptes annuels et consolidés et la proposition d'affectation du résultat, nous vous proposons de bien vouloir approuver les résolutions suivantes :

- **Quatrième résolution- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées - Constat de l'absence de nouvelle convention réglementée**

A titre préalable, nous vous rappelons que seules les conventions nouvelles conclues au cours du dernier exercice clos sont soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Il est précisé que les conventions suivantes ont été conclues antérieurement à 2022 et leur exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- Bail commercial au profit de la SCI LE CRISTAL UN

Personne concernée : Monsieur Patrick Cathala, Gérant de la SCI Le Cristal Un et Président du Conseil d'administration de la société Aures Technologies S.A.

Nature et objet : La SCI Le Cristal Un loue à la société Aures Technologies S.A., dans le cadre d'un bail commercial, des bureaux, des locaux d'activité et de stockage, situés ZAC des Folies – 24 bis, rue Léonard de Vinci à Lisses (91090).

Modalités : Par une délibération du 28 septembre 2020, le conseil d'administration a autorisé la signature d'un bail commercial concernant ces locaux, utilisés par la société à partir du 1er janvier 2021, moyennant un loyer annuel augmenté du remboursement de certaines charges et avec une mise à disposition anticipé de la partie stockage dès octobre 2020.

- Bail commercial au profit de la SCI LE CRISTAL UN

Personne concernée : Monsieur Patrick Cathala, Gérant de la SCI Le Cristal Un et Président du Conseil d'administration de la société Aures Technologies S.A.

Nature et objet : La SCI Le Cristal Un loue à la société Aures Technologies S.A., dans le cadre d'un bail commercial, des

bureaux, des locaux d'activité et de stockage, situés ZAC des Folies – 24 bis, rue Léonard de Vinci à Lisses (91090).

Modalités : Par une délibération du 20 septembre 2016, le conseil d'administration a autorisé la signature d'un bail commercial concernant ces locaux, utilisés par la société à partir du 1er janvier 2017, moyennant un loyer annuel augmenté du remboursement de certaines charges.

Le Conseil a examiné ces conventions, leurs conditions financières et l'intérêt pour la Société d'en bénéficier, et a pris acte de ce que ces conventions répondent toujours aux critères qui l'avait conduit à les autoriser initialement.

- **Cinquième résolution - Mandat d'un commissaire aux comptes titulaire**

Nous vous rappelons que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de FM RICHARD ET ASSOCIES arrive à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée.

Le Conseil d'administration propose de le renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

- **Sixième à huitième résolutions - Mandats d'administrateurs**

Nous vous rappelons que les mandats d'administrateurs de Monsieur Alfredo FREIRE, Monsieur Régis CATHALA et Madame Sabine DE VUYST arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

Nous vous proposons de bien vouloir les renouveler pour une durée de six années chacun, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

- **Proposition de renouveler les autorisations concernant le programme de rachat d'actions (neuvième résolution) et concernant la réduction de capital par annulation d'actions autodétenues (dixième résolution)**

Nous vous proposons, aux termes de la neuvième résolution, de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant représenter plus de 10 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'assemblée, le cas échéant ajusté afin de tenir compte

des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 28 juin 2022 dans sa neuvième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action AURES TECHNOLOGIES par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées) ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées),
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'assemblée générale extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait. La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 40 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 16 000 000 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir, au titre de la dixième résolution,

autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

### **Délégations financières**

Le Conseil d'administration souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder, s'il le juge utile, à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la société.

C'est la raison pour laquelle il vous est demandé de renouveler les délégations financières arrivant à échéance. Sur l'état des délégations en cours, vous trouverez le tableau des délégations et autorisations en cours consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration l'état de leur utilisation dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise au paragraphe 3.

Par ailleurs, compte tenu des délégations susceptibles de générer à terme une augmentation de capital en numéraire, il vous est demandé de statuer sur une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise, conformément à la réglementation en vigueur.

### **Onzième résolution - Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes**

La délégation de compétence de cette nature arrive à échéance cette année et n'a pas été utilisée.

Nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration, pour une nouvelle période de 26 mois, la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant nominal d'augmentation de capital résultant de cette délégation ne pourrait pas excéder 200 000 euros. Ce

montant n'inclurait pas le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi, et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le Conseil d'Administration disposerait de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette délégation priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### **Douzième résolution - Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription**

La délégation de compétence en la matière arrive à échéance cette année et n'a pas été utilisée.

Il vous est proposé de renouveler la délégation de compétence en vue de procéder à des augmentations de capital par apport de numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Cette délégation a pour objet de conférer au conseil d'administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix, pendant une période de 26 mois, à l'émission :

- d'actions ordinaires,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires à émettre par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Nous vous proposons de fixer le montant nominal global maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation à 500 000 euros.

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations

contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le plafond visé ci-dessus serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente assemblée.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourraient être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions existantes, étant précisé que le Conseil d'Administration aurait la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seraient pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions et déterminer le prix d'émission, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

Cette délégation priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### **Treizième résolution - Autorisation d'augmenter le montant des émissions**

Nous vous proposons, dans le cadre de la délégation avec maintien du droit préférentiel de souscription précitée (*douzième résolution*), de conférer au Conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions

prévues par les articles L 225-135-1 et R 225-118 du Code de commerce, et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

Ainsi, le nombre de titres pourrait être augmenté dans les 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que l'émission initiale, dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée.

#### **Quatorzième résolution - Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE**

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire étant appelée sur des délégations susceptibles de générer immédiatement ou à terme des augmentations de capital en numéraire, elle doit également statuer sur une délégation au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise.

Dans le cadre de cette délégation, il vous est proposé de déléguer au Conseil d'Administration, votre compétence à l'effet d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, le Conseil d'Administration pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote et pourrait décider en cas d'émission d'actions nouvelles au titre de la décote et/ou de l'abondement, d'incorporer au capital les réserves, bénéfices ou primes nécessaires à la libération desdites actions.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de

tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 30 % ou de 40 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni supérieur à cette moyenne.

Le Conseil d'Administration pourrait ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Néanmoins, dans la mesure où cette délégation ne lui semble pas pertinent ni opportune, le Conseil d'administration vous suggère de la rejeter.

#### **• Quinzième résolution - Autorisation en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)**

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration pour une durée de trente-huit mois, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi, au profit des salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel de la société et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, et des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce.

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'administration au titre de la présente autorisation ne pourrait donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée. A ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas

échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des bénéficiaires d'options en cas d'opération sur le capital de la Société.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires serait fixé le jour où les options seraient consenties par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 alinéa 4 du Code de commerce, sans pouvoir être inférieur, en cas d'options d'achat d'actions, à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce.

Aucune option ne pourrait être consentie pendant les périodes d'interdiction prévues par la réglementation.

La durée des options fixée par le Conseil d'administration ne pourrait excéder une période de 10 ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seraient consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté et de performance que devraient remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devraient être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de commerce; fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, prévoir la faculté de suspendre

temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions; le cas échéant, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'options ; accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourraient, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution , modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ; sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

Cette autorisation priverait d'effet, au jour de l'Assemblée, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'administration vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose, à l'exception de la 14<sup>ème</sup> résolution qu'il vous suggère de rejeter.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## 8. Informations légales

### 8.1. Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous déclarons que la société a exposé le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 140 980,89 euros donnant lieu à réintégration dans le bénéfice imposable au titre de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

### 8.2. Information sur les délais de paiement

En l'application des articles L 441-14 et D.441-6 du Code de Commerce, l'information relative aux délais de paiement des fournisseurs et clients au 31 décembre 2022 s'établit comme suit :

#### Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En milliers d'euros	Echéance à 0 jour	Echéance entre 1 et 30 jours	Echéance entre 31 et 60 jours	Echéance entre 61 et 90 jours	Echéance entre 91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>A. Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	332	53	16	8	19	96
Montant total TTC des factures concernées	3 577	607	126	44	2	780
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	6,82%	1,17%	0,24%	0,09%	0,00%	1,50%
<b>Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice</b>						
<b>B. Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues	NEANT					
Montant total des factures exclues						
<b>C. Délais de paiement de référence utilisés contractuel</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels accordés par les fournisseurs					

#### Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En milliers d'euros	Echéance à 0 jour	Echéance entre 1 et 30 jours	Echéance entre 31 et 60 jours	Echéance entre 61 et 90 jours	Echéance entre 91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>A. Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	1 013	241	96	85	500	922
Montant total TTC des factures concernées	9 109	769	45	2 369	3 382	6 564
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	15,68%	1,32%	0,77%	4,08%	5,82%	11,99%
<b>B. Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues	NEANT					
Montant total des factures exclues						
<b>C. Délais de paiement de référence utilisés contractuel</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours net					

Pour mémoire; l'information relative aux délais de paiement des fournisseurs et clients au 31 décembre 2021 était la suivante :

#### Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En milliers d'euros	Echéance à 0 jour	Echéance entre 1 et 30 jours	Echéance entre 31 et 60 jours	Echéance entre 61 et 90 jours	Echéance entre 91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>A. Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	463	35	9	6	31	81
Montant total TTC des factures concernées	5 849	343	9	13	295	659
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	12,67%	0,74%	0,02%	0,03%	0,64%	1,43%
<b>Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice</b>						
<b>B. Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues	NEANT					
Montant total des factures exclues						
<b>C. Délais de paiement de référence utilisés contractuel</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels accordés par les fournisseurs					

#### Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En milliers d'euros	Echéance à 0 jour	Echéance entre 1 et 30 jours	Echéance entre 31 et 60 jours	Echéance entre 61 et 90 jours	Echéance entre 91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>A. Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	1 260	177	89	62	295	623
Montant total TTC des factures concernées	13 500	1 214	101	88	3 639	5 042
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	25,44%	2,29%	0,19%	0,17%	6,86%	9,50%
<b>B. Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues	NEANT					
Montant total des factures exclues						
<b>C. Délais de paiement de référence utilisés contractuel</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours net					

## 9. Informations sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société

En application des articles L 225 – 102 - 1 et L. 22-10-36 du Code de Commerce et les articles R 225-105 et suivants du Code de Commerce, la Société n'est pas soumise à l'établissement d'une déclaration de performance extra-financière car elle ne dépasse pas les seuils fixés par la loi.

La Société rappelle ci-après certains éléments qui figuraient dans la partie "Informations sociales, environnementales et sociétales (RSE) " de son rapport financier annuel 2017 et relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit, à ses engagements sociétaux en faveur de développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les activités du Groupe sont :

- Pour le site en France, une activité de type commerciale, une activité de développement de produit (design et constitution) et une activité de SAV (service après-vente) ;
- Pour les sites à l'étranger, des activités de type commerciales et de type SAV.

Les activités d'AURES ne comprennent pas la production industrielle, donc pas l'utilisation significative de matières premières en vue de production destinées à être commercialisée, ni rejets significatifs dans l'environnement ou de gaz à effet de serre.

- Mesures de prévention, réduction ou réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Les risques de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant l'environnement de l'activité d'AURES sont considérés comme non significatifs.

- Prise en compte des nuisances sonores

Les nuisances sonores causées par l'activité d'AURES sont considérées comme non significatives.

- Prise en compte de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

L'activité d'AURES n'engendre pas d'autre forme significative de pollution.

- Adaptation aux conséquences du changement climatique

L'activité d'AURES n'est pas exposée de manière significative au changement climatique.

- Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Le Groupe ne produisant pas directement, sa production de déchets reste limitée. Il a fait appel à un prestataire spécialisé pour la gestion et le recyclage de ces déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E).

Le Groupe porte un intérêt particulier à la gestion de ses produits en fin de vie. Tous les clients d'AURES ont la possibilité de se rapprocher du Groupe lorsqu'ils souhaitent se défaire de produits en fin de vie. AURES s'engage alors à reprendre les produits en fin de vie à en assurer la gestion et le recyclage (cf. site internet).

- Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des matières premières

AURES collabore avec ses sous-traitants à Taiwan et en Corée du Sud afin de développer des prototypes prenant en compte des critères tels que la consommation d'énergie, l'utilisation de certains matériaux (aluminium et polycarbonate) dans l'objectif d'avoir des matériaux entièrement recyclables et d'être conformes aux réglementations.

- Mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs & actions de partenariat

L'ensemble des solutions technologiques commercialisées par le Groupe AURES respectent les normes applicables sur les marchés adressés.

- Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

L'activité d'AURES n'est pas génératrice de gaspillage alimentaire significatif.

Conscient que les questions relatives à la Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale de l'entreprise sont un enjeu majeur pour le Groupe et ses différents partenaires, le Groupe a décidé d'engager une démarche volontaire sur ses sujets.

Comme annoncé dans son rapport annuel 2021, le Groupe a signé en avril 2022, un contrat tripartite avec BPI France et un cabinet de conseil spécialisé afin de l'accompagner sur ce sujet.

A ce jour le Groupe a réalisé un diagnostic relatif à l'empreinte carbone (scope 1,2 et 3) sur la base des données relatives à l'exercice 2021 et finalise la mise en place d'une politique RSE réaliste au regard de son organisation.

Le Groupe a pour objectif de communiquer sur ces travaux au cours du second semestre 2023.

## **10. Annexes réglementaires**

Vous trouverez annexé au présent rapport le tableau visé à l'Article R.225-102 du Code de Commerce, faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices, les annexes réglementaires portant informations sur les filiales et participations.

Il est rappelé que les actionnaires :

- ont disposé d'un droit de communication temporaire avant la tenue de l'assemblée ;
- ont pu demander à la Société de leur adresser certains documents avant la tenue de l'assemblée ;
- disposent à toute époque de l'année d'un droit de communication permanent sur les documents ayant trait aux assemblées tenues au cours des trois derniers exercices.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

# RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (ARTICLE L 225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Le présent rapport a été établi par le Conseil d'administration selon les articles L.225-37 et L.225-37-4 du Code de Commerce.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, réunie le 26 janvier 2023, a approuvé le transfert de cotation des actions de la Société d'Euronext Paris, vers le marché Euronext Growth Paris. Ce transfert est effectif depuis le 29 mars 2023.

Il permet à la société d'être cotée sur un marché offrant un cadre réglementaire souple et adapté à sa taille et à sa capitalisation boursière en réduisant certaines contraintes et en simplifiant le fonctionnement de la Société.

Du fait de ce transfert, le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil est simplifié.

## 1. Les mandataires sociaux de la Société

Au 31 décembre 2022, le conseil d'administration est composé de six membres. Les membres du conseil sont les suivants :

Nom	Fonction	Age	Nationalité	Date de nomination / renouvellement	Fin de mandat
Patrick CATHALA	Administrateur et Président Directeur Général	66 ans	Française	AG 21/05/2008 AG 24/09/2020	AG 2026
Daniel CATHALA	Administrateur	69 ans	Française	AG 21/05/2008 AG 24/09/2020	AG 2026
Régis CATHALA	Administrateur	63 ans	Française	AG 30/06/2011 AG 20/06/2017	AG 2023
Alfredo FREIRE	Administrateur	55 ans	Française	AG 30/06/2011 AG 20/06/2017	AG 2023
Isabelle BAPTISTE	Administrateur	59 ans	Française	AG 20/06/2018	AG 2024
Sabine De VUYST	Administrateur	49 ans	Française	AG 20/06/2017	AG 2023

La durée des mandats des administrateurs est de 6 ans.

Les mandats de Messieurs Patrick CATHALA et Daniel CATHALA ont été renouvelés, pour une durée de 6 ans chacun, lors de l'assemblée générale mixte du 24 septembre 2020, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2026, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les mandats de Messieurs Régis CATHALA et Alfredo FREIRE ont été renouvelés, pour une durée de 6 ans, lors de l'assemblée générale du 20 juin 2017, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2023, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Madame Sabine De VUYST a été nommée administrateur, pour une durée de 6 ans, lors de l'assemblée générale du 20 juin 2017, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale

à tenir en 2023, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le mandat de Madame Isabelle BAPTISTE a été renouvelé, pour une durée de 6 ans, lors de l'assemblée générale du 20 juin 2018, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Aucun changement n'est intervenu dans la composition du Conseil au cours de l'exercice 2022.

Le Conseil est donc composé au 31 décembre 2022 de deux femmes et quatre hommes.

La liste des autres fonctions et mandats exercés par nos administrateurs figure au paragraphe 1.5 du présent rapport.

## 1.1. Choix du mode de direction générale

Lors du Conseil en date du 21 mai 2008, les administrateurs ont décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Monsieur Patrick CATHALA assume la Direction Générale de la Société.

Cette décision a été maintenue lors du Conseil d'administration du 24 septembre 2020 pour une durée de 6 ans soit jusqu'au terme de son mandat d'administrateur lequel prend fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2026.

## 1.2. Liste des mandats et fonctions

En application de l'Article L.225-37-4 1° du Code de Commerce, nous vous indiquons les mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés par chaque mandataire social durant l'exercice :

### Patrick CATHALA

- P.D.G. de la SA AURES TECHNOLOGIES (91)
- Geschäftsführer AURES GmbH (DE) (\*)
- Director AURES Technologies Ltd (UK) (\*)
- Director J2 Technology Systems Ltd (UK) (\*)
- President AURES Technologies Inc (USA) (\*)
- Director de AURES Technology Pty Ltd (AU) (\*)
- Chairman et President AGH US Holding Company (USA) (\*)
- Chairman et President Retail Technology Group Inc (USA) (\*)
- Représentant permanent de AURES Technologies SA chez AURES Konnect SAS (\*)
- Président de SOFTAVERA SAS (\*)
- Gérant de LEADER SOLUTION TACTILE SARL (Tunisie) (\*)
- Président de la SAS CAFI (91)
- Gérant de la SCI CABOU (91)
- Gérant de la SCI LE TESSALIT (91)
- Gérant de la SCI DESCA (91)
- Gérant de la SARL PAGAE (91)
- Gérant de la SCI LE CRISTAL UN (91)
- Gérant de la SCI LAUREST (91)
- Représentant permanent de AURES Technologies SA administrateur chez CJS

### Daniel CATHALA

- Directeur des opérations de la SA AURES TECHNOLOGIES (91)
- Administrateur de la SA AURES TECHNOLOGIES

### Régis CATHALA

- Administrateur de la SA AURES TECHNOLOGIES

### Alfredo FREIRE

- Administrateur de la SA AURES TECHNOLOGIES

### Isabelle BAPTISTE

- Administrateur de la SA AURES TECHNOLOGIES

### Sabine De VUYST

- Directeur Financier du Groupe AURES TECHNOLOGIES
  - Director AURES Technologies Ltd (UK) (\*)
  - Director J2 Technology Systems Ltd (UK) (\*)
  - Company Secretary de AURES Technologies Inc (USA) (\*)
  - Administrateur de la SA AURES TECHNOLOGIES
  - Secretary et Chief Financial Officer AGH US Holding Company (USA) (\*)
  - Secretary et Senior Vice President Finance Retail Technology Group Inc (USA) (\*)
- (\*) Sociétés du groupe AURES

Les sociétés au sein desquelles les mandats et fonctions sont exercées, ne sont pas des sociétés cotées à l'exception de la SA AURES TECHNOLOGIES.

## 1.3. Conventions conclues entre un administrateur ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et une société contrôlée

Il est précisé qu'aucune convention n'est intervenue entre, d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et, d'autre part, une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

## 2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

### 2.1. Fréquence des réunions, taux de présence et bilan d'activité

Au cours de l'exercice écoulé, votre conseil s'est réuni six fois. Le taux de participation s'est élevé en moyenne à 52,77 %.

L'article 12 des statuts prévoit que le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président.

L'agenda des réunions du conseil a notamment été le suivant :

#### **28/04/2022**

- Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Proposition d'affectation des résultats,
- Conventions réglementées,
- Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration et résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité ;
- Détermination de la rémunération du Président Directeur Général,
- Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Mixte
- Etablissement des documents de gestion prévisionnelle,
- Questions diverses

#### **28/06/2022 avant l'Assemblée Générale**

- Désignation du Président de l'Assemblée Générale en l'absence du Président du Conseil d'administration, conformément à l'article 16 des statuts

#### **28/06/2022 après l'Assemblée Générale**

- Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2022 à l'effet d'opérer sur les propres actions de la société en application des articles L. 22-10-62 et suivants et L. 225-210 et suivants du Code de commerce,
- Répartition de la rémunération globale allouée aux membres du Conseil (anciennement appelée jetons de présence),
- Questions diverses

#### **30/09/2022**

- Activités et perspectives,
- Arrêté des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2022,
- Projet de communiqué de presse,
- Etablissement des documents de gestion prévisionnelle révisés,
- Questions diverses

#### **21/10/2022**

L'agenda a été le suivant :

- Arrêté des comptes semestriels consolidés et du rapport d'activité au 30 juin 2022,
- Questions diverses

#### **15/12/2022**

- Examen du projet de transfert des titres de la Société sur Euronext Growth Paris et des projets de statuts modifiés – préparation de l'Assemblée Générale
- Convocation de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires – fixation de son ordre du jour – Arrêté des projets de résolutions et du rapport motivé – Validation du communiqué de presse
- Délégation au Président Directeur Général pour répondre aux questions écrites posées par les actionnaires à l'occasion de l'Assemblée Générale
- Questions diverses

### 3. Tableau des délégations et autorisations en cours en matière d'augmentation de capital

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'AGE	Date d'expiration	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours de l'exercice 2022	Montant résiduel au 31/12/2022
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	25/06/2021	23/08/2023	200 000 €	-	-	200 000 €
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS)	25/06/2021	23/08/2023	500 000 € (actions ordinaires)	-	-	500 000 € (actions ordinaires)
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public**	28/06/2022	27/08/2024	200 000 € * (actions ordinaires)	-	-	200 000 € * (actions ordinaires)
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé**	28/06/2022	27/08/2024	200 000 € & 20 % du capital par an * (actions ordinaires)	-	-	200 000 € & 20 % du capital par an * (actions ordinaires)
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personnes (toute personne détenant le contrôle d'une société ayant une activité dans le domaine de l'équipement point de vente (POS) dont la société se porterait acquéreur)	28/06/2022	27/12/2023	50 000 € (actions ordinaires)	-	-	50 000 € (actions ordinaires)
Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	24/06/2021	24/08/2023***	10% du capital au jour de l'Assemblée	-	-	10% du capital au jour de l'Assemblée
Autorisation d'émettre des options de souscription et/ou d'achat d'actions (stock-options)****	24/06/2021	23/11/2023	10% du capital au jour de l'Assemblée	-	-	10% du capital au jour de l'Assemblée
Autorisation d'attribuer des actions gratuites	28/06/2022	27/08/2025	10 % du capital au jour de l'Assemblée (soit 400 000 actions)	31 500 actions	-	368 500 actions
Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes (Personnes investissant à titre habituel dans le secteur de l'équipement informatique ou de solutions logicielles, sociétés exerçant une part significative de leur activités dans ces secteurs)	26/01/2023	25/07/2024	200 000 € (actions ordinaires)	-	-	200 000 € (actions ordinaires)

\* Plafonds communs

\*\* Il est précisé que dans le cadre du transfert de marché de cotation des actions de la société sur Euronext Growth (qui a pris effet le 29 mars 2023), l'Assemblée Générale du 26 janvier 2023 a modifié la règle de prix prévue dans ces délégations en matière d'offre au public et de placement privé, en prévoyant que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans ce cadre, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, serait au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

\*\*\* Il est précisé que dans le cadre du transfert de marché de cotation des actions de la société sur Euronext Growth, l'Assemblée Générale du 26 janvier 2023 a pris acte de la caducité de cette délégation, à compter de la date de réalisation du transfert de marché de cotation des actions de la société sur Euronext Growth Paris, qui est intervenu le 29 mars 2023.

\*\*\*\* Il est précisé que dans le cadre du transfert de marché de cotation des actions de la société sur Euronext Growth (qui a pris effet le 29 mars 2023), l'Assemblée Générale du 26 janvier 2023 a modifié la règle de prix prévue dans l'autorisation en matière de stock-options, en prévoyant que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires dans le cadre de cette autorisation, serait fixé le jour où les options seraient consenties par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 alinéa 4 du Code de commerce, sans pouvoir être inférieur, en cas d'options d'achat d'actions, à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce.

# COMPTES CONSOLIDES

## ➤ Etats financiers consolidés

*BILAN CONSOLIDE en milliers d'euros*

Notes	ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
	<b>ACTIFS NON-COURANTS</b>		
5.1.	Ecart d'acquisition	10 129	9 707
5.2.	Immobilisations incorporelles	5 933	7 159
5.4.	Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	6 083	7 151
5.3.	Immobilisations corporelles	2 126	2 255
5.5.	Autres actifs financiers	1 625	1 629
5.22.	Impôts différés actifs	2 965	2 468
	<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>28 860</b>	<b>30 368</b>
	<b>ACTIFS COURANTS</b>		
5.6.	Stocks et en-cours	29 010	26 062
5.7.	Clients et comptes rattachés	15 876	13 349
5.8.	Autres actifs courants	4 744	5 850
	Actifs financiers à la juste valeur	-	-
5.9.	Trésorerie et équivalent de trésorerie	5 940	20 310
	<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>55 570</b>	<b>65 571</b>
	<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>84 430</b>	<b>95 939</b>
Notes	PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
	Capital	1 000	1 000
	Réserves	34 181	31 596
	Résultat de l'exercice	(2 417)	2 517
	Total capitaux propres part du groupe	32 763	35 113
	Participations ne donnant pas le contrôle	305	312
5.10.	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>33 068</b>	<b>35 425</b>
	<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		
5.12.	Emprunts et dettes financières non courants	9 564	11 591
5.13.	Dettes de location non courant	4 924	6 010
5.22.	Impôts différés passifs	914	1 139
5.11.	Provisions pour risques et charges	1 534	1 181
5.16.	Autres passifs non courants	720	332
	<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>17 656</b>	<b>20 254</b>
	<b>PASSIFS COURANTS</b>		
5.14.	Fournisseurs et comptes rattachés	9 252	15 014
5.13.	Dettes de location courant	1 698	1 580
5.12.	Emprunts et dettes financières courants	6 479	5 060
6.1.	Instruments financiers dérivés	259	20
	Impôt courant	394	1 249
5.15.	Passifs sur contrats	9 227	8 763
5.16.	Autres passifs	6 397	8 575
	<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>33 706</b>	<b>40 260</b>
	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>84 430</b>	<b>95 939</b>

*COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE en milliers d'euros*

Notes	Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
5.17.	Chiffre d'affaires	103 373	99 611
	Achats consommés	(55 672)	(50 921)
	Charges de personnel	(23 929)	(21 669)
	Charges externes	(21 391)	(19 129)
	Impôts et taxes	(749)	(590)
5.2./5.3./5.4.	Dotations aux amortissements	(3 956)	(3 703)
5.6/5.7/5.11.	Dotations et reprises de provisions	(425)	(462)
5.18.	Autres produits et charges d'exploitation	(184)	(136)
	<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(2 934)</b>	<b>3 002</b>
5.19.	Autres produits opérationnels	386	591
5.19.	Autres charges opérationnelles	(161)	(121)
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(2 709)</b>	<b>3 471</b>
5.20.	Coût de l'endettement financier net	(323)	(809)
5.20.	Autres produits financiers	2 502	1 229
5.20.	Autres charges financières	(2 339)	(30)
5.21.	<b>Charge d'impôt</b>	<b>444</b>	<b>(1 258)</b>
	Résultat net	(2 425)	2 603
	Part du groupe	(2 417)	2 517
	Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	(7)	87
5.23.	Résultat net de base par action en euros	(0,62)	0,64
5.23.	Résultat net dilué par action en euros	(0,62)	0,64

*ETAT DE RESULTAT GLOBAL en milliers d'euros*

Notes	Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
	<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(2 424)</b>	<b>2 603</b>
	Autres éléments du résultat global recyclables en résultat		
	Ecart de conversion	(188)	732
	Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat		
	Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	81	(33)
	<b>Autres éléments totaux du résultat global</b>	<b>(107)</b>	<b>700</b>
	Total du résultat net global reconnu en capitaux propres	(2 531)	3 303
	<b>Résultat global, part du Groupe</b>	<b>(2 524)</b>	<b>3 217</b>
	<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>(7)</b>	<b>87</b>

**TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE en milliers d'euros**

Notes	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net consolidé (1)	(2 424)	2 603
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (2)	4 308	3 635
<b>5.20</b> +/- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	147	(156)
-/+ Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	157	111
-/+ Plus et moins-values de cession	30	11
<b>5.20</b> +Coût de l'endettement financier net	492	809
<b>5.21</b> +/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	(444)	1 258
<b>= CAF AVANT COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOT (A)</b>	<b>2 267</b>	<b>8 271</b>
- Impôts versés (B)	(423)	642
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (3) (C)	(13 105)	(3 752)
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE (D) = (A)+(B)+(C)</b>	<b>(11 261)</b>	<b>5 161</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(610)	(727)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	18
<b>5.5</b> - Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-	-
<b>5.1.</b> +/- Incidence des variations de périmètre	-	(3 760)
+/- Variation des prêts et avances consentis	34	(164)
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)</b>	<b>(576)</b>	<b>(4 633)</b>
<b>6.7</b> -/+ Rachats et ventes d'actions propres	-	(5)
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :	-	-
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	-	(30)
<b>5.12</b> + Encaissements liés aux nouveaux emprunts	2 612	89
<b>5.12</b> - Remboursements d'emprunts	(3 977)	(2 659)
- Diminution des dettes de location	(1 782)	(1 591)
<b>5.20</b> - Intérêts financiers nets versés	(480)	(330)
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)</b>	<b>(3 627)</b>	<b>(4 526)</b>
<b>5.9/5.12</b> +/- Incidence des variations des cours des devises (G)	238	784
<b>= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (4) H = (D + E + F + G)</b>	<b>(15 226)</b>	<b>(3 214)</b>
<b>TRESORERIE NETTE D'OUVERTURE (I)</b>	<b>20 234</b>	<b>23 447</b>
<b>TRESORERIE NETTE DE CLOTURE (J)</b>	<b>5 009</b>	<b>20 234</b>

(1) Y compris intérêts dans des participations ne donnant pas le contrôle

(2) A l'exclusion de celles liées à l'actif circulant

(3) Y compris dette liée aux avantages au personnel

(4) Inclus la Trésorerie et équivalent de trésorerie & les découverts bancaires (voir note 5.9 et 5.12)

La variation du B.F.R. (c) se décompose comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Variation liée aux créances clients et actifs net des passifs sur contrats	(1 901)	(63)
Variation liée aux dettes fournisseurs	(5 275)	3 392
Variation liée aux autres créances et dettes	(3 110)	(1 239)
Variation liée aux stocks	(2 818)	(5 842)
<b>= Variation du B.F.R. liée à l'activité</b>	<b>(13 105)</b>	<b>(3 753)</b>

*TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES en milliers d'euros*

	Capital	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux Propres
<b>Total capitaux propres au 1er janvier 2021</b>	<b>1 000</b>	<b>32 298</b>	<b>(1 546)</b>	<b>31 752</b>	<b>255</b>	<b>32 007</b>
Résultat global	0	2 484	732	3 216	87	3 303
Dividendes versés	-	-	-	-	(30)	(30)
Opérations sur titres en autocontrôle	-	13	-	13	-	13
Attribution actions gratuites (AGA)	-	111	-	111	-	111
Autres	-	21	-	21	-	21
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2021</b>	<b>1 000</b>	<b>34 927</b>	<b>(814)</b>	<b>35 113</b>	<b>312</b>	<b>35 425</b>
Résultat net	-	(2 417)	-	(2 417)	(7)	(2 424)
Ecart de conversion	-	-	(188)	(188)	-	(188)
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-	81	-	81	-	81
<b>Résultat global</b>	<b>-</b>	<b>(2 336)</b>	<b>(188)</b>	<b>(2 524)</b>	<b>(7)</b>	<b>(2 531)</b>
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres en autocontrôle	-	68	-	68	-	68
Attribution actions gratuites (AGA)	-	108	-	108	-	108
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2022</b>	<b>1 000</b>	<b>32 766</b>	<b>(1 002)</b>	<b>32 763</b>	<b>305</b>	<b>33 068</b>

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros sauf indication contraire.  
Le Groupe ayant choisi de ne pas gérer les arrondis, des écarts minimes peuvent apparaître de ce fait.

## ➤ **Faits caractéristiques de l'exercice**

Les comptes ont été préparés et arrêtés dans le contexte d'arrêté des comptes décrit au paragraphe 1.2.3. "Estimations et jugements comptables déterminants" de la présente annexe.

Depuis 2018, le Groupe AURES a clairement exprimé son ambition de transformation afin d'accompagner ses clients dans la migration digitale des points de vente.

Cela s'est alors traduit par le démarrage de l'activité bornes (kiosks) puis, en 2021, par le rachat de deux sociétés assurant la conception et le développement de produits logiciels.

Dans ce contexte, le développement de la solution digitale 360 du Groupe (qui permettra de proposer des solutions globales au marché en offrant non seulement le hardware mais aussi les solutions digitales applicatives) constitue un investissement stratégique. Ainsi, pour la première fois depuis sa création, le Groupe enregistre en 2022 des pertes attribuables en très grande partie à cet investissement.

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a enregistré une légère croissance de son chiffre d'affaires annuel, dans un contexte mondial où la crise des composants électroniques et les difficultés de la chaîne d'approvisionnements ont pénalisé l'ensemble des acteurs du POS.

Le chiffre d'affaires du Groupe atteint ainsi 103,4 millions d'euros, en croissance de 3,78% par rapport à 2021.

Cette évolution a été marquée par :

- les difficultés d'approvisionnement persistantes qui ont entravé la capacité du Groupe à maintenir le stock permanent nécessaire afin d'honorer les demandes de livraisons immédiates émises par le secteur des distributeurs et revendeurs tout au cours de l'exercice, et, plus fortement sur le premier semestre 2022.
- les premiers effets bénéfiques des actions menées par le Groupe sur la sécurisation et le renforcement de la chaîne d'approvisionnements (diversification des

sources d'approvisionnement) qui se sont fait sentir en fin de troisième trimestre 2022;

- puis un ralentissement de l'activité au cours du quatrième trimestre 2022 face à l'évolution de la situation économique mondiale et les incertitudes liées à l'inflation et la crise énergétique qui pèsent sur le pouvoir d'achat et impactent les secteurs du retail, clients du Groupe.

Dans ce contexte, le Groupe a fait face à une hausse de son niveau de stocks (+ 11,50 % par rapport au 31 décembre 2021) suite à des réceptions partielles de produits, ce qui a non seulement empêché le Groupe de réaliser certaines livraisons clients mais aussi conduit à des décalages de livraisons et/ou de prestations de services (RTG).

Parrallèlement, le Groupe AURES s'est appliqué, dès le début de l'exercice 2022, à renforcer et sécuriser sa chaîne d'approvisionnements en diversifiant ses sources d'approvisionnement.

L'ensemble de ces changements est désormais effectif et deux nouveaux produits POS sont commercialisés.

La trésorerie du Groupe s'est dégradée au cours de l'exercice et le Groupe présente une dette nette de 10,1 millions d'euros contre une trésorerie nette positive de 3,7 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le Groupe a bénéficié, en décembre 2022, d'un PGE résilience pour un montant de 2,5 millions d'euros.

Ce prêt pourra être transformé en prêt amortissable sur 5 ans avec une franchise d'un an sur demande au plus tôt quatre mois et au plus tard deux mois avant la fin de la période initiale. Hors garantie de l'Etat, sur la période initiale, le taux d'intérêt fixe est de 2,51%.

Le Groupe estime toutefois que ces difficultés sont d'ordre conjoncturel.

## 1. Principes et méthodes comptables

### 1.1. Principes généraux et référentiel comptable

En application du règlement européen n° 1606/2002, le Groupe AURES présente ses états financiers consolidés au titre de l'exercice 2022 suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards «IFRS», telles qu'adoptées dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2022.

Le référentiel peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 5 mai 2023.

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations d'application obligatoire en 2022 sont les suivants :

- amendements IFRS 3 – Regroupements d'entreprises,
- amendements IAS 16 – Immobilisations corporelles,
- amendements IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels,
- améliorations annuelles 2018-2020 ( amendements aux normes IFRS1, IFRS9, IFRS16 et IAS 41),

L'application des autres normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 n'a pas d'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022 ou les normes sont non applicables.

Par ailleurs, les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ou postérieurement, n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe.

En particulier, le Groupe n'a pas appliqué à ses comptes consolidés annuels 2023 les normes suivantes :

#### **Textes adoptés par l'Union Européenne**

- amendement IAS 8 – Définition des estimations comptables,
- amendement IAS 12 – Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique,
- amendement IFRS 17, Contrats d'assurance : Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 - Information comparative.

#### **Textes non adoptés par l'Union européenne**

- amendements IAS 1 – Présentation des états financiers – Classification des dettes courantes et non courantes.
- amendements IFRS 14, Comptes de report réglementaires (« Regulatory deferral accounts »)

Enfin, lorsque l'application des normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas appliquées par le Groupe AURES.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

### 1.2. Modalités de consolidation

#### 1.2.1. Méthodes

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société AURES Technologies S.A. et en intégration globale les comptes des filiales qu'elle contrôle.

Par ailleurs la société AURES Technologies S.A. n'exerce aucun contrôle conjoint ou influence notable sur une autre entreprise.

#### 1.2.2. Ecart d'acquisition

Lors de la prise de contrôle exclusive d'une entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur.

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition d'une filiale sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date de l'acquisition.

Selon IAS 36, les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation.

L'écart d'acquisition est soumis, au minimum à un test annuel, et, plus fréquemment, s'il existe des indicateurs de perte de valeur, et, est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles.

Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

### 1.2.3. Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers du Groupe conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite, pour la direction, de formuler des estimations et des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

La direction est amenée à réviser ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou à la suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2022 pourraient être sensiblement modifiées et les résultats réels ultérieurs pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

#### • **Continuité d'exploitation**

Dans un contexte général difficile, toujours marqué par les conséquences de la crise sanitaire et les effets indirects du conflit en Ukraine, le Groupe enregistre un résultat opérationnel négatif de 2,7 millions d'euros et une dette nette de 10,1 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les performances du Groupe sont non seulement pénalisées par la crise des composants électroniques et les difficultés liées au transport de marchandises mais aussi par le contexte de forts investissements relatifs au développement de la solution digitale 360 du Groupe. Le Groupe estime toutefois que ces difficultés sont d'ordre conjoncturel et ne remettent pas en cause le principe de continuité d'exploitation.

Par ailleurs, le non-respect des ratios financiers au 31 décembre 2022 mentionné dans la note 6.1 n'est pas de nature à remettre en cause les prévisions de liquidités disponibles sur les 12 prochains mois.

Le Groupe a notamment engagé les actions suivantes :

- sécurisation et renforcement de la chaîne d'approvisionnements (diversification des sources d'approvisionnement) afin de sécuriser les futures livraisons de matériels,
- répercussion des hausses de coûts (composants, transports) sur les prix de vente à partir de septembre 2022.
- mise en place de moyens de financement complémentaires notamment via le PGE résilience d'un montant de 2,5 millions d'euros, mentionné dans les faits caractéristiques de l'exercice afin d'assurer, le cas échéant, les besoins d'exploitation et d'investissement.

Par ailleurs post-clôture, le Groupe a cédé sa participation dans le capital de la société CJS-PLV pour 1,13 millions d'euros.

#### • **Dépréciation des goodwills**

Le Groupe soumet les goodwills à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la note 5.1.2 des états financiers consolidés.

Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

#### • **Impôt sur le résultat**

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles. Les actifs d'impôt différés sont constatés dans les comptes dans la mesure où leur recouvrement est considéré comme probable. Le montant de ces actifs est déterminé sur la base des prévisions de bénéfices fiscaux futurs selon une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement, estimée au regard des prévisions disponibles.

L'exercice du jugement est donc requis pour les conséquences d'événements nouveaux sur la valeur de ces actifs et notamment les changements intervenant dans les estimations de ces profits futurs taxables et des délais nécessaires à leur utilisation. En outre, ces positions fiscales peuvent dépendre des interprétations de la législation.

Ces interprétations peuvent avoir un caractère incertain. Voir note 1.3.18.

#### • **Autres principales estimations**

Les autres principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers consolidés portent notamment sur :

- Les immobilisations incorporelles : voir note 1.3.1.
- Les provisions : voir note 1.3.13.
- Les engagements de départ à la retraite : considérant que ces avantages sont réglés de nombreuses années après que les membres du personnel ont rendu les services correspondants, la comptabilisation des obligations au titre de ces engagements est déterminée à partir d'évaluations actuarielles basées sur des hypothèses financières et démographiques de taux d'actualisation, taux d'inflation, taux d'augmentation des salaires et table de mortalité.

En raison du caractère long terme des plans, l'évolution de ces hypothèses peut générer des pertes ou gains actuariels et ainsi entraîner des variations significatives des engagements comptabilisés. Voir note 1.3.14.

- La valorisation du droit d'utilisation et de la dette de location: voir notes 1.3.4. et 1.3.5..
- Le crédit d'impôt recherche: voir noter 1.3.17.

Le Groupe n'a pas constaté sur l'exercice d'évolution importante du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses autres que celles décrites sous le paragraphe relatif au contexte d'arrêté des comptes.

Enfin, à ce jour, le Groupe n'a pas identifié d'impacts significatifs sur les estimations et jugements comptables déterminants au titre des risques liés aux changements climatiques.

Le Groupe n'est aujourd'hui pas en mesure d'évaluer l'impact à long terme des effets du changement climatique sur son activité.

#### 1.2.4. Opérations en devises

- **Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation**

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie de présentation du Groupe.

- **Transactions, actifs et passifs**

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Afin de gérer le risque lié aux fluctuations des taux de change, les achats en devises peuvent faire l'objet de contrats d'achat à terme de devises étrangères.

Sont mis en place des contrats de change à terme afin de couvrir des transactions commerciales comptabilisées au bilan et des flux de trésorerie sur opérations commerciales futures dont la réalisation est jugée hautement probable.

Les éléments non monétaires sont convertis en utilisant le taux historique à la date de la transaction lorsqu'ils sont évalués au coût historique, et en utilisant le taux à la date de

la détermination de la juste valeur lorsqu'ils sont évalués à la juste valeur.

Les différences de change qui résultent de ces opérations sont inscrites au compte de résultat à l'exception de :

- celles liées à un gain ou une perte reconnu directement dans les capitaux propres, qui sont comptabilisées dans les capitaux propres, et
- celles naissant de la conversion d'un investissement net dans une filiale, qui sont comptabilisées dans les capitaux propres et prises en résultat lors de la vente de l'investissement.

- **Conversion des états financiers des sociétés du Groupe**

Les états financiers des sociétés du Groupe libellés en monnaies fonctionnelles (n'émanant pas d'économies hyper inflationnistes) différentes de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture à la date de chaque bilan,
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change annuel moyen ou au cours de change en vigueur à la date de la transaction pour les transactions significatives,
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte dans les capitaux propres.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée ou lorsque le contrôle de cette activité est cédé, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

#### 1.2.5. Date de clôture

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont établi des comptes arrêtés au 31 décembre 2022.

#### 1.2.6. Participations ne donnant pas le contrôle

L'ensemble des résultats d'une filiale intégrée globalement est affecté à la part Groupe et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cette affectation a pour effet de rendre négatif le montant des participations ne donnant pas le contrôle à l'intérieur des capitaux propres.

### 1.3. Principales méthodes

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

#### 1.3.1. Immobilisations incorporelles

Cette rubrique n'inclut pas de frais de recherche et de développement. Ces derniers sont intégrés par nature dans les charges d'exploitation de l'exercice.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 8 ans selon leur nature.

La relation clients est amortie linéairement sur une durée de 8 à 10 ans.

Les clauses de non-concurrence sont amorties linéairement sur une durée de 2 à 5 ans.

Les marques et droits d'auteur sont amorties selon une durée de vie estimée de 15 ans.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an, voir note 5.1. Pour réaliser le test de dépréciation, l'écart d'acquisition et les actifs incorporels testés sont alloués au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT »). Ces UGT représentent le niveau le plus fin auquel ces actifs sont suivis pour les besoins de gestion interne et correspondent à chaque secteur opérationnel tel que défini en note 5.17 des notes aux comptes consolidés.

#### 1.3.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Ces immobilisations sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif et les durées d'utilité décrites ci-dessous :

- Installations techniques Matériel et outillage : 1 à 5 ans
- Installations générales, agencements : 2 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 1 à 8 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 4 à 10 ans

Les amortissements économiques sont homogènes entre les différentes sociétés du Groupe.

#### 1.3.3. Contrats de location

Le Groupe reconnaît un contrat de location dès lors qu'il obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à

l'utilisation d'un actif identifié et qu'il a un droit de contrôler cet actif.

Les contrats de location du Groupe portent essentiellement sur des actifs immobiliers, tels que des bureaux ou entrepôts, mais aussi sur des véhicules et matériels de bureau.

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat, pour la valeur actualisée des paiements futurs.

Cela se traduit par la constatation :

- d'un actif non courant « Droit d'utilisation relatifs aux contrats de location » et,
- d'une dette de location au titre de l'obligation de paiement.

#### 1.3.4. Droit d'utilisation

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation évalué comprend : le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les coûts directs initiaux, les coûts estimés de remise en état de l'actif ainsi que les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées.

Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant.

#### 1.3.5. Dette de location

A la date de prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements futurs qui comprennent les loyers fixes, les loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux défini dans le contrat, ainsi que les paiements relatifs aux options d'extension, d'achat, de résiliation ou de non-renouvellement, si le Groupe est raisonnablement certain de les exercer.

Quand le taux implicite du contrat n'est pas facilement déterminable, le Groupe retient le taux marginal d'endettement pour évaluer le droit d'utilisation et la dette de loyers correspondante, qui prend notamment en compte les conditions de financement du Groupe et l'environnement économique dans lequel le contrat a été souscrit.

Ultérieurement, la dette de location est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Après la date de début, la dette de location est :

- (a) augmentée pour refléter les intérêts courus;
- (b) réduite pour refléter les paiements de loyers effectués;
- (c) réévaluée pour refléter, le cas échéant, la nouvelle appréciation de l'obligation locative ou les modifications de contrat de location spécifiées, ou pour refléter la révision des paiements de loyers qui sont en substance des paiements fixes.

La charge d'intérêts de la période est comptabilisée dans le résultat financier.

La dette de location est présentée séparément de la dette nette.

#### 1.3.6. Exemptions

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire (valeur à neuf inférieure ou égale à 5 000 \$ ou son équivalent), ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges de location comme permis par IFRS 16.5.

#### 1.3.7. Immobilisations financières

Ce poste est composé des dépôts et cautionnements.

La société détient à la clôture de l'exercice une participation non consolidée mais pas de créances rattachées à ces participations.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à la juste valeur à la clôture. La variation est comptabilisée en autres éléments du résultat global.

#### 1.3.8. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût selon la méthode du « coût moyen pondéré » et de leur valeur de réalisation.

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (port, frais de douane et assurance).

Une dépréciation des stocks est constituée dès lors que la valeur nette de réalisation est inférieure au coût moyen pondéré, i.e. principalement en raison de l'obsolescence liée à des changements techniques ou de gamme de produits.

#### 1.3.9. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les risques de non-recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation appropriées et déterminées de façon individualisée ou sur la base de critères d'ancienneté.

Dans le cas de regroupement d'entreprise où des compléments de prix sur la base des performances financières (chiffre d'affaires, marge d'exploitation) existent, ces engagements sont comptabilisés à la juste valeur dès la date d'acquisition.

Les changements (hors effet d'actualisation) résultants de faits et circonstances existants à la date d'acquisition et intervenant dans le délai d'affectation sont enregistrés par la contrepartie du goodwill, dans les autres cas ces changements sont comptabilisés en résultat financier.

#### 1.3.10. Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les chèques et effets à l'encaissement, les fonds de caisse et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

#### 1.3.11. Actions propres

En application de l'IAS 32, les actions propres détenues par le Groupe sont comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés, à leur coût d'acquisition. En cas de cession, le prix de revient du lot cédé est établi selon la méthode Premier Entré - Premier Sorti (FIFO); les résultats de cession sont inscrits directement en capitaux propres.

#### 1.3.12. Paiements fondés sur les actions

Depuis 2016, le Groupe a mis en place des plans de rémunération à long terme dénoués en instruments de capitaux propres sous forme d'attribution d'actions gratuites. Le Groupe a appliqué les principes de la norme IFRS 2 Paiements fondés sur des actions. La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'actions gratuites est comptabilisée en charges, en contrepartie des capitaux propres. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, à la date d'attribution.

### 1.3.13. Provisions pour risques et charges

Conformément à l'IAS 37, les obligations à l'égard des tiers, existantes à la date de clôture et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources probable font l'objet d'une provision lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante.

### 1.3.14. Provision pour retraite

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements, pour l'ensemble du personnel, toutes classes d'âges confondues, font l'objet d'une évaluation selon la méthode des unités de crédits projetées en fonction des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Cette valeur actualisée de l'obligation future de l'employeur évolue en fonction de l'augmentation future des salaires, du taux de rotation du personnel et d'une actualisation financière.

Les pertes et gains actuariels (changements d'hypothèses ou expérience) sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

### 1.3.15. Chiffre d'affaires

Le Groupe applique les principes de la norme IFRS 15- Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, relative à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

- Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement composé de vente de matériel Terminaux Points de Vente (TPV) et dans une moindre mesure, de prestations de services qui incluent les prestations d'extension de garantie (au-delà de la garantie légale et le plus souvent pour une garantie sur site en lieu et place d'un retour atelier), de réparation des matériels hors garantie et la facturation de frais de port.
- Le chiffre d'affaires généré par l'activité bornes correspond également à une vente de matériel.

Pour les ventes de TPV et celles de bornes, le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert de contrôle des produits.

- Dans certains cas la prestation d'extension de garantie n'est pas facturée séparément mais est comprise dans le prix de vente du TPV.

Les garanties comprises dans le contrat peuvent être considérées comme un service gratuit supplémentaire. Ces garanties sont évaluées sur la base des prix de vente séparés, à savoir le prix catalogue et sont reconnues en chiffre d'affaires de façon linéaire sur la période couverte par la garantie.

- Les produits relatifs aux autres services sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, le client bénéficiant de ces services au fur et à mesure de la prestation rendue par le Groupe.

Les passifs relatifs aux contrats et acomptes clients sont classés sous le poste « Passifs sur contrats » en application de la norme IFRS 15.

### 1.3.16. C.V.A.E.

Le groupe a choisi de présenter la CVAE sur la ligne « Impôts et taxes ».

### 1.3.17. Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant est représenté par l'écart entre le chiffre d'affaires et les charges d'exploitation. Celles-ci comprennent les charges commerciales ainsi que les charges administratives et générales.

Le résultat opérationnel incorpore en plus les autres produits opérationnels et les autres charges opérationnelles qui correspondent au résultat des cessions des immobilisations incorporelles et corporelles et d'autres produits et charges identifiés, non récurrents et significatifs (principalement des provisions relatives à des litiges).

Ce classement est conforme à la recommandation n° 2013-03 de l'ANC.

Conformément à la norme IAS 20, le Groupe enregistre le crédit d'impôt recherche au niveau du résultat opérationnel courant en déduction des frais de personnel.

### 1.3.18. Impôts sur le résultat

La charge d'impôt correspond à la somme des impôts exigibles de chaque entité consolidée, corrigée des impôts différés. Les différences temporelles entre la valeur consolidée des éléments d'actif et de passif et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale

peuvent donner lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu ou anticipé à la date de clôture; les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement est prise.

Les impôts différés actifs relatifs à des déficits fiscaux reportables dont la récupération pourrait être jugée improbable ne sont pas comptabilisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### 1.3.19. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le calcul du résultat dilué par action tient compte, le cas échéant, des effets de toutes les actions potentiellement dilutives sur le calcul du résultat de la période et sur celui du nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

## 2. Périmètre de consolidation

La société mère ultime est AURES Technologies S.A.

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

	31/12/2022			31/12/2021		
	% de détention	% de contrôle	Méthode	% de détention	% de contrôle	Méthode
AURES Technologies Limited	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AURES Technologies GmbH	90%	90%	IG	90%	90%	IG
AURES Technologies Inc	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AURES Technologies Pty	100%	100%	IG	100%	100%	IG
J2 Systems Technology Limited	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CJS PLV	15%	15%	NC	15%	15%	NC
A.G.H. US Holding Company Inc	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Retail Technology Group Inc	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AURES Konnect	100%	100%	IG	100%	100%	IG
SOFTAVERA	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Leader Solution Tactile	100%	100%	IG	100%	100%	IG

I.G. Intégration globale - N.C. Non consolidé

### 1.3.20. Instruments financiers

Le Groupe a mis en place des contrats à terme afin de couvrir des transactions commerciales comptabilisées au bilan et des flux de trésorerie sur opérations commerciales futures dont la réalisation est jugée hautement probable.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur : les coûts des transactions attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Les dérivés sont évalués à la juste valeur à la clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat de la période compte tenu de l'absence de documentation formelle de l'efficacité de la couverture.

### 3. Conversion des éléments en monnaies étrangères

Le tableau suivant présente les taux de conversion euro contre monnaie étrangère retenus pour la consolidation des entités en monnaies étrangères :

	Taux moyen 2022	Taux moyen 2021	Taux de clôture	Taux de clôture
	(12 mois)	(12 mois)	31/12/2022	31/12/2021
Dollar américain	1,0539	1,1835	1,0666	1,1326
Dollar australien	1,5174	1,5747	1,5693	1,5615
Livre sterling	0,8526	0,8600	0,88693	0,84028
Dinar tunisien	3,2610	3,0010	3,3102	3,2820

Les écarts de conversion constatés dans les autres éléments du résultat global résultent principalement de l'évolution du dollar américain, du dollar australien et de la livre sterling entre 2021 et 2022.

### 4. Changement de méthodes comptables

Il n'y a pas de changement de méthodes comptables au cours de l'exercice.

### 5. Notes sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2022

Les chiffres sont indiqués en milliers d'euros.

#### 5.1. Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2021	Variation taux de change	Variation de périmètre	31/12/2022
Ecart d'acquisition (I2)	352	(19)	0	334
Ecart d'acquisition RTG	7 120	441	0	7 560
Ecart d'acquisition SOFTAVERA et LST	2 234	0	0	2 234
<b>TOTAL</b>	<b>9 707</b>	<b>422</b>	<b>0</b>	<b>10 129</b>

#### 5.1.1. Test de dépréciation

Les tests de dépréciation de l'écart d'acquisition réalisés au titre de l'exercice, n'ont pas conduit à constater une dépréciation car la valeur recouvrable est supérieure à la valeur de l'actif testé. La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité.

##### ◦ RTG

Les tests ont été effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les plans d'affaires à horizon 2027.

Au-delà de 2027, une année normative est actualisée à l'infini.

Le taux d'actualisation après impôts retenu est de 13,6% et le taux de croissance long terme de 2 %.

Les tests de sensibilité effectués sur le taux d'actualisation (+/- 50bp) et le taux de croissance organique (+/- 25bp) et qui tiennent compte d'un chiffre d'affaires dégradé en 2024 et d'un niveau de marge EBITDA dégradé en 2024 sont de nature à conforter l'analyse réalisée.

##### ◦ Commercialisation France

*Groupe d'entreprises SOFTAVERA, LST et marques et logiciels associés*

Les tests sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les plans d'affaires pour le secteur "Commercialisation France" à horizon 2027.

Au-delà de 2027, une année normative est actualisée à l'infini.

Les hypothèses retenues en termes de croissance annuelle moyenne sur la période du plan d'affaires ressort à 8,2% par an et le taux d'EBITDA va converger vers 7% d'ici 2027.

Le taux d'actualisation retenu est de 13,1% et le taux de croissance long terme de 1,9%.

Les tests de sensibilité effectués sur le taux d'actualisation (+/- 50bp) et le taux de croissance organique (+/- 25bp) sont de nature à conforter l'analyse réalisée.

## 5.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

En milliers d'euros							Variation taux de change	31/12/2022
	31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Virement	Variation de périmètre			
Relation clients	12 028	0	0	0	0	55	12 084	
Clause de non concurrence	392	0	0	0	0	13	405	
Concessions, brevets et droits similaires	3 990	43	(704)	226	0	12	3 567	
Marques	600	0	0	0	0	0	600	
<b>Montant brut immobilisations incorporelles</b>	<b>17 011</b>	<b>43</b>	<b>(704)</b>	<b>226</b>	<b>0</b>	<b>80</b>	<b>16 656</b>	
Relation clients	(7 669)	(1 400)	-	-	-	177	(8 892)	
Clause de non concurrence	(275)	(63)	-	-	-	(4)	(343)	
Concessions, brevets et droits similaires	(1 873)	(207)	679	-	-	(12)	(1 413)	
Marques	(34)	(40)	-	-	-	-	(74)	
Montant des amortissements des immobilisations incorporelles	(9 852)	(1 711)	679	-	-	161	(10 722)	
<b>Montant net des immobilisations incorporelles</b>	<b>7 159</b>	<b>(1 669)</b>	<b>(25)</b>	<b>226</b>	<b>-</b>	<b>241</b>	<b>5 933</b>	

Les cessions de brevets et la reprise d'amortissements associée correspondent principalement à la mise au rebut de moules destinés à la production de la tablette "SWING" suite à l'arrêt de commercialisation de cette dernière et de

licences et développements relatifs à l'ERP Microsoft Dynamics (NAVISION) suite à la migration vers Microsoft BC sur l'entité AURES Technologies S.A..

## 5.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

En milliers d'euros							Variation taux de change	31/12/2022
	31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Virement	Variation de périmètre			
Constructions et agencements	2 810	39	-	-	-	27	2 876	
Installations techniques, matériel et outillage	537	-	(1)	-	-	11	548	
Autres immobilisations corporelles	1 605	136	(97)	2	-	23	1 669	
Immobilisations en cours	228	330	-	(228)	-	-	330	
<b>Montant brut immobilisations corporelles</b>	<b>5 181</b>	<b>505</b>	<b>(98)</b>	<b>(226)</b>	<b>-</b>	<b>61</b>	<b>5 423</b>	
Constructions et agencements	(1 294)	(205)	-	-	-	(22)	(1 521)	
Installations techniques, matériel et outillage	(501)	(11)	1	-	-	(11)	(523)	
Autres immobilisations corporelles	(1 130)	(191)	91	-	-	(23)	(1 253)	
<b>Montant des amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(2 925)</b>	<b>(407)</b>	<b>92</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(56)</b>	<b>(3 296)</b>	
<b>Montant net des immobilisations corporelles</b>	<b>2 255</b>	<b>97</b>	<b>(5)</b>	<b>(226)</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>2 126</b>	

Les mouvements enregistrés sous «virement» correspondent au transfert des immobilisations en cours vers les postes d'affectation définitifs.

Le poste « autres immobilisations corporelles » comprend principalement des véhicules (115 K€) et du matériel de bureau et informatique (1 466 K€).

## 5.4. Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation des biens corporels tels que définis en note « 1.3.4 droits d'utilisation » sont les suivants :

En milliers d'euros	Augmentations				Diminutions			
	31/12/2021	Nouveaux contrats	Variation de périmètre	Amortissements	Fin de contrats	Amortissements	Ecarts de conversion et autres mouvements	31/12/2022
Droit d'utilisation Immobilier	6 382	311	-	(1 421)	(2)	-	185	5 456
Droit d'utilisation Matériel	6	-	-	(1)	(14)	14	-	5
Droit d'utilisation Véhicules	763	275	-	(416)	(279)	272	7	622
<b>TOTAL</b>	<b>7 151</b>	<b>586</b>	<b>-</b>	<b>(1 838)</b>	<b>(294)</b>	<b>286</b>	<b>192</b>	<b>6 083</b>

## 5.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Virement	Variation de périmètre	Variation taux de change	31/12/2022
Titres de participation non consolidés	951	0	0	0	0	(0)	951
Immobilisations financières	678	14	(47)	18	0	11	674
<b>TOTAL</b>	<b>1 629</b>	<b>14</b>	<b>(47)</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>1 625</b>

Les titres de participation non consolidés correspondent à la prise de participation à hauteur de 15% dans le capital de CJS-PLV en date du 4 janvier 2018.

Dans le contexte actuel, le Groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur sur cette participation au 31 décembre 2022 eu égard à la cession des titres mentionnée au

paragraphe 6.5. "Evènements postérieurs à la clôture" de la présente annexe.

Les autres immobilisations financières correspondent principalement à des dépôts et cautionnements versés lors de la signature des baux des différentes entités et de deux retenues de garantie (250 K€) prélevée par BPI lors de la mise en place de ses financements en 2018.

## 5.6. Stocks

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Marchandises	32 613	29 250
Dépréciation	(3 604)	(3 189)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>29 010</b>	<b>26 062</b>

Le poste « stocks et en-cours » se décompose comment suit par entité du Groupe:

En milliers d'euros	TOTAL	AUS	FR	GMBH	USA	UK	RTG	SOFTAVERA
Marchandises	32 613	3 252	11 276	5 349	3 267	3 873	5 483	113
Dépréciation	(3 604)	(226)	(1 077)	(326)	(508)	(589)	(879)	0
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>29 010</b>	<b>3 026</b>	<b>10 199</b>	<b>5 023</b>	<b>2 759</b>	<b>3 284</b>	<b>4 604</b>	<b>113</b>

Le poste « dépréciation des stocks » a évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2021	Dépréciation	Reprise dépréciation	Variation de périmètre	Variation de taux de change et autres mouvements	31/12/2022
Dépréciation	(3 189)	(3 652)	3 304	0	(67)	(3 604)

Les dépréciations du stock sont constatées en résultat opérationnel.

## 5.7. Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute	16 246	14 070
Dépréciation	(369)	(721)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>15 876</b>	<b>13 349</b>

Le poste « dépréciation des clients et comptes rattachés » a évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2021	Dépréciation	Reprise dépréciation	Variation de périmètre	Variation de taux de change et autres mouvements	31/12/2022
Dépréciation	(721)	(151)	537	0	(35)	(369)

A l'exception de celles qui présentent un caractère douteux, les créances clients ont une date d'échéance inférieure à un an.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les créances clients est la valeur comptable des créances.

Les dépréciations des créances clients et comptes rattachés sont constatées en résultat opérationnel.

Le poste « clients et comptes rattachés » se décompose comme suit par entité du Groupe :

En milliers d'euros	TOTAL	AUS	FR	GMBH	USA	UK	RTG	SOFTAVERA
Clients et comptes rattachés	15 974	913	5 302	1 053	1 116	1 980	4 802	808
Clients douteux	272	75	0	0	0	121	0	77
Valeur brute	16 246	988	5 302	1 053	1 116	2 100	4 802	885
Dépréciation	(369)	(68)	0	(74)	0	(100)	(62)	(64)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>15 876</b>	<b>919</b>	<b>5 302</b>	<b>978</b>	<b>1 116</b>	<b>2 000</b>	<b>4 740</b>	<b>821</b>

## 5.8. Créances et comptes de régularisation

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Etat	3 424	3 595
Personnel	9	4
Fournisseurs débiteurs	20	64
Fournisseurs avoirs à recevoir	66	111
Avances fournisseurs	258	1046
Débiteurs divers	216	211
Produits à recevoir	6	0
Charges constatées d'avance	744	818
<b>TOTAL</b>	<b>4 744</b>	<b>5 849</b>

Le poste «Etat» inclut 524 K€ qui correspondent à la créance liée au crédit d'impôt recherche, 705 K€ qui correspondent aux acomptes d'impôt société et à la T.V.A. pour le solde.

Le poste « débiteurs divers » inclut 164 K€ qui correspondent à une créance relative à l'activation de la clause de garantie de passif dans le cadre de l'acquisition de RTG.

## 5.9. Trésorerie et équivalent de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Effets à l'encaissement	0	0
Comptes bancaires	5 932	20 299
Caisses	8	11
<b>TOTAL</b>	<b>5 940</b>	<b>20 310</b>

## 5.10. Capitaux propres

Les capitaux propres incluent les capitaux propres part du Groupe et des participations ne donnant pas le contrôle tels que présentés au bilan.

Les capitaux propres du Groupe ne sont soumis à aucune exigence imposée par des tiers.

Les programmes de rachat d'actions propres mis en place sont décrits au paragraphe 6.7 de l'annexe.

## 5.11. Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2021	Dotations	Reprises	Réévaluation	Virement	Variation de périmètre	Variation taux de change	31/12/2022
Engagements de retraite (1)	619	0	70	(81)	0	0	0	607
Garantie clients (2)	538	292	0	0	0	0	(5)	825
Plan d'actions gratuites (3)	24	0	(24)	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques (4)	0	103	0	0	0	0	0	103
<b>TOTAL</b>	<b>1 181</b>	<b>395</b>	<b>46</b>	<b>(81)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(5)</b>	<b>1 535</b>

### ◦ (1) Engagement de retraite

La Société n'a pas d'engagement en matière de retraite, mais seulement au titre des indemnités de départ selon la convention collective.

L'indemnité de départ en retraite est calculée sur la base de la rémunération moyenne que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois d'activité.

Dans le cas d'un départ en retraite à l'initiative du salarié, l'indemnité est soumise au paiement de charges sociales. Ce régime n'est pas financé par un contrat d'assurance.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées - Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par pallier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (valeur des engagements ou « Defined Benefit Obligation ») correspond aux engagements de la société pour services « rendus ».

La dette actuarielle correspond au montant des engagements qui doit être provisionné dans les comptes.

La part des engagements affectée à l'exercice qui suit la date de l'évaluation (coût des Services) correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Les hypothèses retenues pour l'année sont les suivantes :

	2022	2021
Taux de mortalité	TD/TV 2015 - 2017	TD/TV 2015 - 2017
Taux d'actualisation	3,75%	1,00%
Taux d'évolution des salaires	2,50%	2,00%
Age théorique de départ à la retraite cadres	65 ans	65 ans
Age théorique de départ à la retraite non cadres	63 ans	63 ans
Taux de turnover	2,50%	2,60%
Taux de charges sociales patronales	de 38.02% à 46.65%	de 33.72% à 47.15%

Il convient de préciser que la sensibilité de la provision pour engagement de retraite au taux d'actualisation est faible comme présenté ci-après :

Taux d'actualisation	3,50%	3,75%	4,00%
Engagements de retraite en milliers d'euros	621,6	607,8	594,4

Au titre de l'exercice 2022, le coût des services rendus s'élève à 64 K€ (53 K€ en 2021) et le coût de l'actualisation à 6 K€ euros (2 K€ en 2021). Le gains actuariels s'élèvent à 81 K€ (contre 51 K€ de pertes actuarielles en 2021) et sont reconnues en autres éléments du résultat global.

◦ (2) Garantie accordée aux clients

Sur une base statistique, les coûts liés à la mise en œuvre de la garantie contractuelle consentie aux clients sur les ventes d'équipements sont provisionnés dans les comptes.

La provision est notamment déterminée en fonction du chiffre d'affaires réalisé et de la durée de garantie restant à courir à la clôture de l'exercice.

◦ (3) Plan d'actions gratuites

La provision a été reprise au cours de l'exercice suite à l'attribution définitive des actions gratuites.

◦ (4) Autres provisions pour risques

▪ Litiges

Il existe trois litiges prud'hommaux: deux font l'objet d'une procédure d'appel et un a été renvoyé devant le bureau de mise en état en mai 2023. Une provision d'un montant total de 103 K€ a été comptabilisée.

## 5.12. Emprunts, dettes financières non courants et courants

La répartition des emprunts et dettes financières non courants et courants par échéance est la suivante :

En milliers d'euros	TOTAL	1 an au plus	Plus d'1an, - 5ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses	(15 112)	(5 548)	(9 564)	0
Concours bancaires courants	(931)	(931)	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>(16 043)</b>	<b>(6 479)</b>	<b>(9 564)</b>	<b>0</b>

La variation des emprunts et dettes financières courants et non courants est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	31/12/2022
Trésorerie passive	(75)	(892)	41	0	(4)	(930)
Emprunts et dettes financières	(16 575)	(2 514)	3 977	0	(0)	(15 112)
<b>TOTAL</b>	<b>(16 651)</b>	<b>(3 406)</b>	<b>4 018</b>	<b>0</b>	<b>(4)</b>	<b>(16 042)</b>
Dont courant	(5 060)					(6 479)
Dont non courant	(11 591)					(9 564)

En 2016, dans le cadre du financement des agencements du nouveau siège social, la société a bénéficié de deux prêts bancaires en euros à taux fixe compris entre 1,15% et 1,64%, avec une échéance maximale fixée à 2023.

Dans le cadre de l'acquisition de Retail Group Technology réalisée le 16 octobre 2018, la société a bénéficié de trois prêts bancaires en euros, avec une échéance maximale fixée à 2024, à taux d'intérêt fixe, compris entre 0,95% et 1%.

En 2020, le Groupe a bénéficié d'un prêt bancaire en euros à taux fixe à 0,52%, avec une échéance maximale fixée à 2027 destiné au financement d'agencement du siège social.

Dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19, le Groupe a également bénéficié, en France, du prêt garanti par l'Etat (PGE) pour un montant global de 10,5 millions d'euros à taux fixe compris entre 1,65% et 2,14%, avec une échéance maximale fixée à 2026.

Le Groupe a bénéficié, en décembre 2022, d'un PGE résilience pour un montant de 2,5 millions d'euros.

Ce prêt pourra être transformé en prêt amortissable sur 5 ans avec une franchise d'un an sur demande au plus tôt quatre mois et au plus tard deux mois avant la fin de la période initiale. Hors garantie de l'Etat, sur la période initiale, le taux d'intérêt fixe est de 2,51%.

Le Groupe estime qu'il n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt et que la juste valeur des emprunts et dettes financières diverses correspond à la valeur figurant au bilan.

### 5.13. Dettes de location

Les dettes de location ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2021	Nouveaux contrats	Augmentations	Variation de périmètre	Diminutions	Ecart de conversion	31/12/2022
Flux sans impact sur la trésorerie	12 637	0	499	82	0	0	13 218
Flux avec impact sur la trésorerie	(5 047)	0	0	0	(1 756)	207	(6 596)
<b>TOTAL</b>	<b>7 590</b>	<b>0</b>	<b>499</b>	<b>82</b>	<b>(1 756)</b>	<b>207</b>	<b>6 622</b>
Dont courant	1 580						1 698
Dont non courant	6 010						4 924

Au 31 décembre 2022, les échéances de la dette de location s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	TOTAL	1 an au plus	Plus d'1an, - 5ans	Plus de 5 ans
Dettes locatives	6 622	1 698	4 476	448

### 5.14. Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste « fournisseurs et comptes rattachés » se décompose comme suit par entité du Groupe :

En milliers d'euros	TOTAL	AUS	FR	GMBH	USA	UK	RTG	SOFTAVERA
Fournisseurs et comptes rattachés	9 232	401	5 831	367	97	523	1 934	79
Dettes d'immobilisations	20	0	20	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>9 252</b>	<b>401</b>	<b>5 851</b>	<b>367</b>	<b>97</b>	<b>523</b>	<b>1 934</b>	<b>79</b>

Toutes les dettes incluses dans le poste « fournisseurs et comptes rattachés » ont une date d'échéance inférieure à un an.

### 5.15. Passifs sur contrats

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Avances clients	4 335	3 355
Produits constatés d'avance	4 891	5 408
<b>TOTAL</b>	<b>9 227</b>	<b>8 763</b>

Les produits constatés d'avance correspondent principalement :

- au chiffre d'affaires relatif aux extensions de garantie pour la durée restant à courir sur les exercices futurs (y compris l'impact IFRS 15 pour un montant de 1 959 K€), ils incluent une composante financière estimée comme

non significative par le Groupe compte tenu du taux de financement de la société mère, et,

- au chiffre d'affaires relatif aux prestations de service réalisées par RTG pour la durée restant à courir sur les exercices futurs pour un montant de 1 128 K€.

## 5.16. Dettes et comptes de régularisation

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Autres passifs non courants	720	332

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Dettes fiscales et sociales	5 920	6 546
Clients créditeurs	357	260
Avoirs à établir	77	268
Autres créditeurs	43	1 501
<b>TOTAL</b>	<b>6 397</b>	<b>8 575</b>

Le poste "autres passifs non courants" correspond au paiement de prestations de services futures liées à des conditions de présence dans l'entreprise et des objectifs commerciaux dans le cadre de l'acquisition de l'ensemble d'entreprises (SOFTAVERA, LST) à une échéance de 4 ans.

Le poste "autres créditeurs" correspond principalement au paiement en numéraire initialement différé à un an dans le cadre de l'acquisition de RTG après déduction des sommes retenues au titre de la garantie de passif (databreach et contrôle fiscal) pour un montant de 24K€ (K\$25).

Pour rappel, au 31 décembre 2021, le poste "autres créditeurs" correspondait au paiement en numéraire initialement différé à un an dans le cadre de l'acquisition de RTG après déduction des sommes retenues au titre de la garantie de passif (databreach et contrôle fiscal) pour un montant cumulé de 506 K€ (K\$ 573) ainsi qu'aux paiements en numéraire différés dans le cadre de l'acquisition du groupe d'entreprises (SOFTAVERA et LST) et des marques et droits d'auteur associés pour 977 K€. Ces sommes ont été payées à hauteur de K\$ 548 pour la première et intégralement pour la seconde au cours de l'exercice 2022.

## 5.17. Information sectorielle

Le Groupe communique son information sectorielle autour de trois zones géographiques : France, Europe, USA et Australie.

Cette information correspond aux indicateurs clés revus et utilisés en interne par les principaux décideurs opérationnels.

Suite à l'entrée dans le périmètre de consolidation à l'ensemble de sociétés (SOFTAVERA et LST) au cours de la période, le Groupe a modifié le total par métiers comme suit :

- la commercialisation des produits POS, KIOSKS et produits progiciels sur les zones géographiques France,

Europe, USA et Australie, l'activité de services avec son entité américaine RTG, afin de suivre l'évolution globale de chacune des activités.

Cette information est complétée par des informations relatives au chiffre d'affaires par source.

Les deux sources de chiffre d'affaires sont :

- la vente de marchandises (y compris celles réalisées par RTG dans le cadre de son activité de services) et de produits logiciels
- les services qui incluent les installations, prestations de garantie, de réparation des matériels hors garantie et la facturation de frais de port.

### 5.17.1. Résultats par secteurs d'activité

Le résultat sectoriel est établi par rapport aux données consolidées comme défini au 5.17. :

K€	31/12/2022						31/12/2021					
	Commercialisation			Service			Commercialisation			Service		
	France (1)	Europe (2)	USA/ Australie(3)	Sous Total	USA	Total	France (1)	Europe (2)	USA/ Australie(3)	Sous Total	USA	Total
	(1)+(2)+(3)						(1)+(2)+(3)					
Chiffre d'affaires	29 428	23 220	18 309	70 958	32 415	103 373	25 698	24 065	15 467	65 231	34 380	99 611
Résultat opérationnel	(2 351)	192	1 618	(541)	(2 168)	(2 709)	(188)	1 672	876	2 360	1 111	3 471
Résultat net consolidé	(1 866)	91	952	(823)	(1 602)	(2 424)	(108)	1 250	681	1 823	781	2 603

La zone géographique France comprend AURES S.A., AURES Konnect, SOFTAVERA et LST.

La zone géographique Europe comprend les entités britannique et allemande.

La zone géographique USA (service) comprend RTG.

### 5.17.2. Analyse du chiffre d'affaires par source

L'analyse du chiffre d'affaires consolidé par source est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises	76 563	70 528
Prestations de service	26 811	29 083
<b>TOTAL</b>	<b>103 373</b>	<b>99 611</b>

### 5.17.3. Ventilation géographique

Le chiffre d'affaires consolidé ventilé par pays de destination de la vente est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
France	20 608	18 660
Grande Bretagne	10 500	8 154
Allemagne	8 727	11 328
Australie	8 855	7 718
USA	41 012	41 800
Autres Etats de la CEE	9 245	8 074
Export hors CEE	4 427	3 877
<b>TOTAL</b>	<b>103 373</b>	<b>99 611</b>

Le critère d'affectation du chiffre d'affaires présenté ci-dessus est celui de la destination des ventes. Il diffère de

celui retenu lors des communiqués relatifs au chiffre d'affaires du Groupe qui sont présentés par entités.

### 5.18. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation sont composés des éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Redevances et brevets	(56)	(54)
Pertes sur créances clients	(164)	(260)
Jetons de présence	(2)	(8)
Autres charges d'exploitation	(1)	(13)
Indemnité activité partielle ou équivalent	0	151
Autres produits d'exploitation	37	47
<b>TOTAL</b>	<b>(184)</b>	<b>(136)</b>

Les redevances correspondent à des montants liés aux ventes de produits J2.

Concernant la perte sur créances clients, le risque était couvert.

## 5.19. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont composés des éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
V.N.C. des immobilisations cédées	(31)	(29)
Autres charges opérationnelles	(115)	(82)
Cessions d'immobilisations	353	18
Fin de contrats IFRS 16	0	0
Autres produits opérationnels	19	562
<b>TOTAL</b>	<b>226</b>	<b>469</b>

Les produits relatifs aux cessions d'immobilisations concernent des véhicules.

Pour mémoire, les autres produits opérationnels en 2021 concernaient principalement le complément de prix payable à échéance 2022 dans le cadre de l'acquisition de RTG (462 K€) maintenu par le Groupe dans les comptes arrêtés au

31 décembre 2020 au regard de la difficulté d'estimer avec certitude les perspectives d'évolution de la société dans un environnement économique toujours perturbé par la crise sanitaire du COVID-19 et non payé 2021 faute de réalisation des objectifs.

## 5.20. Résultat financier

Le résultat financier est composé des éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et charges assimilées	(109)	(103)
Intérêts sur dettes de location	(214)	(227)
Coûts de garantie PGE	0	(479)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(323)</b>	<b>(809)</b>
Autres produits financiers	5	0
Gains de change	2 406	1 073
Pertes de change	(2 099)	(30)
Juste valeur des instruments financiers	(147)	156
<b>Autres éléments du résultat financier</b>	<b>164</b>	<b>1 200</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(159)</b>	<b>391</b>

- Risque de change

Le Groupe AURES est confronté à deux types de risque de change pouvant impacter le résultat et les capitaux propres :

- un risque de change qui résulte de la conversion dans ses états financiers consolidés des comptes de ses filiales étrangères (Grande-Bretagne, Australie et Etats-Unis),
- un risque de change sur les flux, qui provient des opérations commerciales et financières effectuées dans des devises différentes de l'euro, qui est la devise de référence du Groupe.
- 

Le Groupe met en œuvre une politique visant à minimiser et gérer ces risques de change :

- d'une part, les flux financiers échangés dans le cadre des approvisionnements en marchandises sont principalement centralisés au niveau de AURES Technologies S.A. permettant à la société de bénéficier d'une couverture naturelle sur une partie de ses approvisionnements en marchandises.
- d'autre part, le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures qui consistent en des achats à terme à échéance allant de six mois à un an, afin de protéger le résultat du Groupe contre des variations défavorables des cours des monnaies étrangères contre euro. Ces couvertures sont cependant flexibles et mises

en place progressivement, afin de pouvoir profiter également en partie des évolutions favorables.

- les flux financiers échangés dans le cadre des approvisionnements en marchandises sont principalement centralisés au niveau de AURES Technologies S.A..

L'impact des opérations de couvertures est présenté en note 6.1. Engagements hors bilan.

- le Groupe a pour politique de ne pas couvrir les risques liés à la conversion des comptes en devises des filiales consolidées ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro.

Les principaux taux de change utilisés pour la préparation des états financiers sont présentés en note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

### 5.21. Impôts sur les résultats

La charge d'impôts de l'exercice se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Impôts courants	(272)	(1 437)
Impôts différés	716	179
<b>TOTAL</b>	<b>444</b>	<b>(1 258)</b>

Le tableau ci-après résume le rapprochement entre :

- d'une part, la charge d'impôt théorique du Groupe calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux d'impôt applicable en 2022,
- d'autre part, la charge d'impôt totale comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Résultat consolidé avant impôt	(2 869)	3 861
Charge d'impôt théorique	(741)	997
<b>En %</b>	<b>25,83%</b>	<b>25,83%</b>
Incidence des charges et produits non imposables	(277)	(138)
Déficits reportables générés sur la période non activés	529	260
Imposition à taux différencié	45	138
<b>IMPOTS ET TAUX EFFECTIFS</b>	<b>(444)</b>	<b>1 257</b>
	<b>15,46%</b>	<b>32,56%</b>

## 5.22. Impôts différés

La ventilation des actifs et passifs d'impôts différés par catégorie est la suivante :

	31/12/2022	31/12/2021
Actifs d'impôts différés liés aux écarts temporaires	1 175	1 100
Actifs d'impôts différés liés aux reports déficitaires	733	273
Actifs d'impôts différés liés aux engagements de retraite	157	160
Actifs d'impôts différés liés aux retraitements (marge sur stocks)	225	197
Actifs d'impôts différés à IFRS 15	519	455
Actifs d'impôts différés à IFRS 16	113	91
Actifs d'impôts différés sur provisions	0	188
Actifs d'impôts différés liés à la juste valeur	42	4
<b>Actifs d'impôts différés</b>	<b>2 965</b>	<b>2 468</b>
Passifs d'impôts liés aux écarts temporaires	(187)	(118)
Passifs d'impôts différés sur provisions	(118)	(70)
Passifs d'impôts différés sur incorporels	(608)	(951)
Passifs d'impôts différés liés à la juste valeur	0	0
<b>Passifs d'impôts différés</b>	<b>(914)</b>	<b>(1 139)</b>
<b>Montant net</b>	<b>2 051</b>	<b>1 329</b>

Au 31 décembre 2022, l'entité américaine historique du groupe présente des déficits fiscaux cumulés d'environ K\$ 1 600 (récupérés de AURES USA Inc suite à la fusion avec l'entité actuelle auparavant dénommée J2 Retail Systems Inc) qui n'ont pas été activés dans les comptes.

La filiale américaine étant résidente fiscale britannique et américaine, une partie des déficits générés dans le passé par J2 Retail Systems Inc ont été imputés sur des bénéfices taxés en Grande-Bretagne.

Les déficits restants pourraient être imputés sur les bénéfices générés et taxables aux Etats-Unis au regard de l'impôt sur les sociétés si la société n'est plus résidente fiscale britannique.

Suite à l'acquisition de RTG, le Groupe a enregistré des actifs d'impôts différés à hauteur de 733 K€ relatifs aux déficits fiscaux reportables de l'entité (3 millions de dollar US).

Ils ont été comptabilisés dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, selon une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement, estimée au regard des prévisions disponibles.

## 5.23. Résultat par action

Au 31 décembre 2022, le capital de la société AURES Technologies était divisé en 4 000 000 actions et la société détenait 62 038 actions propres (note 6.7).

En euros par action sauf nombre d'actions	31/12/2022
Résultat net – Part du Groupe en K€	(2 417)
Nombre d'actions moyen en circulation	
Avant dilution	3 928 705
Effets de la dilution	
Actions gratuites	
Après dilution	3 928 705
Résultat net – Part du Groupe par action	
Avant dilution	(0,62)
Après dilution	(0,62)

## 5.24. Transactions entre parties liées

Le Groupe a réalisé les transactions suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
	SCI LE CRISTAL UN	SCI LE CRISTAL UN
Charges externes (loyers et assurances)	405	397
Impôts et taxes	115	110
Fournisseurs et comptes rattachés	0	0

La SCI LE CRISTAL UN a un dirigeant commun avec la société AURES Technologies S.A.

Les rémunérations inscrites en charges pour les dirigeants au cours de l'exercice figurent au point 6.6.

## 6. Autres informations

### 6.1. Engagements hors bilan

En milliers d'euros	31/12/2022
Achat à terme de devises	3 661
Nantissement de fonds de commerce	403
Garanties	24
<b>TOTAL</b>	<b>4 088</b>

#### ◦ Achat à terme de devises

Au 31 décembre 2022, l'encours des contrats de change à terme souscrits s'élève à \$3 716 K dont \$1 474 K sont affectés au paiement de dettes fournisseurs.

Le solde de ces contrats couvre des engagements d'achats de marchandises pris au 31 décembre 2022.

Le cours moyen des couvertures détenues au 31 décembre 2022 est de 1 EUR = 1.0150 USD.

Les contrats d'achat à terme de devises font l'objet d'une valorisation dans les comptes à leur juste valeur et sont comptabilisés en passifs financiers pour 259 K€ au 31 décembre 2022.

#### ◦ Nantissement du fonds de commerce

Une inscription au titre du nantissement du fonds de commerce a été réalisée en date du 10 janvier 2017 par BPI FRANCE pour un montant de 402 500 euros dans le cadre de la mise en place du financement relatifs aux agencements du nouveau siège social.

#### ◦ Garanties

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Retail Technology Group le 16 octobre 2018, AURES Technologies S.A. a apporté sa caution en tant que maison mère à sa filiale A.G.H. US Holding Company Inc, et, reste redevables des sommes dues d'ici 2023 soit 24 K€ (\$ 25 K convertis au taux de clôture du 31 décembre 2022).

#### ◦ Covenants bancaires

Les autres engagements donnés par la Société correspondent au respect de covenants bancaires dans le cadre de la mise en place du financement nécessaire à l'acquisition du groupe Retail Technology Group le 16 octobre 2018.

La société s'est engagée à respecter des ratios financiers tels que décrits dans les contrats de prêt relatifs au financement accordés par la B.N.P. et le C.I.C.

Il s'agit des trois ratios, basés sur les comptes consolidés, suivants :

- Dettes financières nettes/ Fonds propres
- Cash-flow libre/service de la dette
- Dette financière nette consolidée/EBE consolidé + loyers de crédit bail

Les valeurs qui doivent être maintenues au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

- Dettes stables / Fonds propres : inférieur ou égal à 1
- Cash-flow libre/service de la dette : strictement supérieur à 1
- Dette financière nette consolidée/EBE consolidé + loyers de crédit bail inférieur ou égal à 3

Au 31 décembre 2022, les ratios suivants ne sont pas respectés (cash-flow libre/service de la dette : strictement supérieur à 1 et dette financière nette consolidée/EBE

consolidé + loyers de crédit bail inférieur ou égal à 3) respectivement pour la BNP et le CIC.

Conformément aux termes des contrats, le Groupe demandera un waiver. Il est précisé que les sommes dues au 31 décembre 2022 sont 815 K€ avec une échéance maximale à octobre 2023 et 764 K€ avec une échéance maximale à janvier 2024 respectivement pour la BNP et le CIC. Ces sommes sont remboursables trimestriellement.

## 6.2. Effectifs

Les effectifs ETP\* du Groupe AURES Technologies au 31 décembre 2022 s'élèvent à 382,1 personnes :

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Encadrement	52,8	48,7
Employé	329,2	333,3
<b>TOTAL</b>	<b>382,1</b>	<b>382,0</b>

\* ETP : Equivalent temps plein

## 6.3. Participation et intéressement des salariés

Aucune des sociétés du Groupe n'est soumise à l'obligation de mise en place d'un accord d'intéressement ou d'un accord de participation.

## 6.4. Honoraires d'audit

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge en 2022 et 2021 se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	PwC		F.-M Richard et Associés	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Sous-Total Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	293,0	265,0	144,0	144,0
AURES Technologies S.A.	126,0	136,0	119,0	120,0
Filiales intégrées globalement	167,0	129,0	25,0	24,0
Sous-total Services autres que la certification des comptes	3,0	3,0	3,0	3,0
AURES Technologies S.A.	3,0	3,0	3,0	3,0
Filiales intégrées globalement	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>296,0</b>	<b>268,0</b>	<b>147,0</b>	<b>147,0</b>

Les services autres que la certification des comptes (SACC) correspondent à la vérification des covenants et à l'émission d'une attestation à destination des banques.

## 6.5. Evénements postérieurs à la clôture

En avril 2023, après une première phase de coopération qui a non seulement permis de définir et de roder la répartition des rôles entre la société et CJS-PLV, mais aussi de construire une confiance mutuelle permettant d'envisager la réussite

de futurs projets, AURES Technologies S.A. et CJS-PLV considèrent leur association comme un véritable succès de coopération industrielle.

C'est pourquoi les entités ont décidé de poursuivre leur association, voire de la renforcer, sous une autre forme, à savoir :

- la signature d'un contrat de joint venture pour une durée initiale de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction pour une période identique, sauf dénonciation au moins douze mois avant son échéance, et,

- le rachat le 5 mai 2023 des titres CJS-PLV (15%) détenus par la société pour un montant de 1.130 K€ par le Groupe HESTIA auquel CJS appartient.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2022 et la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration du 5 mai 2023.

## 6.6. Dirigeants

La rémunération versée aux membres des organes de direction s'est élevée à 522 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Aucune avance n'a été consentie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il convient de préciser que cette rémunération correspond à celle du Président Directeur Général.

La rémunération des autres mandataires sociaux n'a pas été communiquée pour des raisons de confidentialité eu égard à la taille et au mode de fonctionnement de la société.

Ils ne perçoivent aucune rémunération au titre des fonctions qu'ils exercent dans les sociétés contrôlées.

Ces mêmes personnes ne bénéficient d'aucun engagement particulier en matière de pensions ou autres indemnités assimilées. Aucune avance financière ne leur a été consentie.

## 6.7. Actions propres

Un nouveau programme de rachat d'actions a été mis en place par le conseil d'administration suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2022.

Les actions détenues dans le cadre de l'ensemble des programmes de rachat d'actions engagés par la société sont :

Comptes	31/12/2022			31/12/2021		
	Nombre de titres	Prix revient unitaire	Prix revient total	Nombre de titres	Prix revient unitaire	Prix revient total
		€	K€		€	K€
Animation	3 041	9,61	29	2 245	21,09	47
Actions Propres	58 997	25,26	1 490	68 997	22,32	1 540
<b>TOTAL</b>	<b>62 038</b>		<b>1 519</b>	<b>71 242</b>		<b>1 587</b>

Dans le cadre de ce programme de rachat, la société a effectué les opérations suivantes au cours de l'exercice 2022 au titre du contrat de liquidité :

	Nombre de titres	Cours moyen	% du capital
Nombre d'actions achetées	37 822	15,98	0,95%
Nombre d'actions cédées	37 026	16,81	0,93%
Nombre d'actions annulées	NEANT	0	0
Compte animation de marché au 31/12/2022	3 041	9,61	0,08%
<b>Nombre d'actions auto détenues hors contrat de liquidité au 31/12/2022</b>	<b>58 997</b>	<b>25,26</b>	<b>1,47%</b>

La société n'a pas procédé à des acquisitions d'actions propres au cours de l'exercice.

Hors contrat de liquidité, la société détenait 58 997 de ses propres actions le 31 décembre 2022.

La valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2022 est 1 519 403,11 €.

La valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2022 est 598 480,59 €.

La valeur nominale globale au 31 décembre 2022 est 15 509,50 €.

## 6.8. Plan d'attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 16 juin 2016 le Conseil d'Administration à consentir aux membres du personnel salarié du Groupe et/ou certains mandataires sociaux, en une ou plusieurs fois, et, ce, pendant un délai maximum de 38 mois, des actions gratuites sous conditions de performance ou non.

Cette autorisation a fait l'objet d'une utilisation partielle, dont les modalités ainsi que la liste des bénéficiaires, ont été arrêtées par le Conseil d'Administration lors des réunions du 21 octobre 2016, 31 octobre 2017 et 23 juillet 2018.

L'Assemblée Générale du 25 juin 2019, dans sa 18<sup>ème</sup> résolution à caractère extraordinaire, a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois à procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de cette autorisation ne peut dépasser 10 % du capital social au jour de l'Assemblée.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'autorisation en la matière conférée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2019 a été utilisée à hauteur de 21 500 actions, soit un montant résiduel de 378 500 actions.

Le Conseil d'administration du 18 décembre 2020 a décidé, en vertu de cette autorisation, l'attribution gratuite d'un nombre total maximum de 10 000 actions à 2 salariés, sans condition de performance et sous condition de présence.

Elles ont été définitivement attribuées à la fin de la période d'acquisition de deux ans, expirant le 20 décembre 2022, minuit.

Il n'y a pas eu d'attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice 2022.

L'autorisation en la matière conférée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2019 a donc été utilisée, à hauteur de 31 500 actions, soit un montant résiduel de 368 500 actions.

Les principales caractéristiques de ces plans sont résumées dans le tableau ci-après :

Présentation de synthèse	Plan AGA 2020-1
<b>Mouvement de l'exercice 2020</b>	
Date de l'assemblée	25-juin-19
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	10% du capital social au jour de la présente assemblée
Nombre total d'actions effectivement attribuées	10 000
Date de la décision du Conseil d'Administration	18-déc.-20
Période d'évaluation de la mesure de la condition d'attribution	Condition de présence à la date d'acquisition uniquement
	2 ans
Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'acquisition définitive	Néant
<b>Mouvement de l'exercice 2020</b>	
Nombres d'actions sous conditions de présence attribuées au cours de l'exercice	10 000
Nombre d'actions forcloses ou annulées au cours de l'exercice	0
Nombre d'actions définitivement attribuées au cours de l'exercice	0
Prix de l'action à la date d'attribution	22,20 €
Nombre d'actions au 31 décembre 2020	10 000
Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice	2,8 K€
Montant du passif enregistré au bilan	2,8 K€
<b>Mouvement de l'exercice 2021</b>	
Nombres d'actions sous conditions de présence attribuées au cours de l'exercice	0
Nombre d'actions forcloses ou annulées au cours de l'exercice	0
Nombre d'actions définitivement attribuées au cours de l'exercice	0
Prix de l'action à la date d'attribution	0
Nombre d'actions au 31 décembre 2021	10 000
Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice	47 K€
Montant du passif enregistré au bilan	50 K€

Présentation de synthèse	Plan AGA 2020-1
<b>Mouvement de l'exercice 2022</b>	
Nombres d'actions sous conditions de présence attribuées au cours de l'exercice	0
Nombre d'actions forcloses ou annulées au cours de l'exercice	0
Nombre d'actions définitivement attribuées au cours de l'exercice	10 000
Prix de l'action à la date d'attribution définitive	9,24 €
Nombre d'actions au 31 décembre 2022	0
Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice	50 K€
Montant du passif enregistré au bilan	0 €

La juste valeur des actions attribuées a été déterminée par rapport au cours de bourse de l'action Aures Technologies SA à la date de décision du plan d'attribution par le conseil d'administration en considérant

que la totalité des actions seront attribuées. La charge comptabilisée en contrepartie des capitaux propres est répartie de façon linéaire sur la durée d'attribution de chaque plan.

## COMPTES SOCIAUX

## ➤ Etats financiers

*BILAN ACTIF en milliers d'euros*

Notes	Montant Brut	Amortissements et provisions	31/12/2022	31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
<b>1.1/1.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	830	605	225	37
Immobilisations incorporelles en cours	327	-	327	226
Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>1.2/1.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	1 705	581	1 124	1 285
Installations techniques, matériel, outillage	51	45	7	10
Autres	562	371	192	249
Immobilisations corporelles en cours	3	-	3	2
Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>1.3/1.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	-	-	-	-
Titres de participations	11 397	-	11 397	11 397
Créances rattachées à des participations	15 623	-	15 623	12 912
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	411	-	411	449
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>30 909</b>	<b>1 601</b>	<b>29 308</b>	<b>26 566</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>	-	-	-	-
<b>1.5 Marchandises</b>	11 276	1 077	10 199	10 981
Avances et acomptes versés sur commandes	251	-	251	812
<b>1.6 CREANCES</b>	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	16 435	-	16 435	18 995
<b>1.7 Autres</b>	3 427	-	3 427	1 438
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
<b>1.9 TRESORERIE ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	-	-	-	-
<b>1.9.2 Actions propres</b>	1 490	921	569	1 458
Instruments financiers à terme et jetons détenus	-	-	-	-
<b>1.9.1 Disponibilités</b>	813	-	813	6 530
<b>1.10 Charges constatées d'avance</b>	272	-	272	341
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>33 965</b>	<b>1 998</b>	<b>31 967</b>	<b>40 554</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts	-	-	-	-
<b>2.7 Ecarts de conversion actif</b>	262	-	262	32
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>65 136</b>	<b>3 599</b>	<b>61 537</b>	<b>67 152</b>

*BILAN PASSIF en milliers d'euros*

Notes	31/12/2022	31/12/2021
<b>2.1 Capital</b>	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Ecart d'équivalence	-	-
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	1 500	1 500
Report à nouveau	29 745	26 744
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	293	3 001
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	181	181
<b>2.2 CAPITAUX PROPRES</b>	<b>32 819</b>	<b>32 526</b>
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	-	-
Provisions pour risques	508	294
Provisions pour charges	-	-
<b>2.3 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>508</b>	<b>294</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 753	16 270
Emprunts et dettes financières divers	11	17
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 230	2 674
	-	-
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 092	12 163
Dettes fiscales et sociales	1 277	1 917
	-	-
<b>DETTES DIVERSES</b>	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	272	233
Instruments financiers à terme	-	-
Produits constatés d'avance	587	569
<b>2.5 DETTES</b>	<b>27 222</b>	<b>33 844</b>
<b>2.7 Ecart de conversion passif</b>	<b>988</b>	<b>488</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>61 537</b>	<b>67 152</b>

COMPTE DE RESULTAT en milliers d'euros

Notes	France	Exportation	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises	18 662	38 437	57 099	51 943
Production vendue de services	761	557	1 318	1 125
<b>3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>19 423</b>	<b>38 994</b>	<b>58 417</b>	<b>53 068</b>
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 025	1 672
Autres produits			2 053	754
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>61 495</b>	<b>55 494</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			46 844	44 987
Variation de stock (marchandises)			382	(2 691)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			23	21
Autres achats et charges externes			4 563	3 856
Impôts, taxes et versements assimilés			402	374
Salaires et traitements			4 269	3 993
Charges sociales			1 947	1 776
Dotations aux amortissements sur immobilisations			303	302
Dotations aux dépréciations sur immobilisations			-	-
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			1 077	686
Dotations aux provisions pour risques et charges			508	244
Autres charges			1 192	563
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>61 510</b>	<b>54 111</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(15)</b>	<b>1 382</b>
Produits financiers de participations			896	1 848
Autres intérêts et produits assimilés			3	0
Reprises sur provisions et transferts de charges			82	201
Différences positives de change			5	2
<b>4 PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>986</b>	<b>2 052</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			921	82
Intérêts et charges assimilées			109	101
Différences négatives de change			92	13
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
<b>4 CHARGES FINANCIERES</b>			<b>1 122</b>	<b>196</b>
<b>4 RESULTAT FINANCIER</b>			<b>(136)</b>	<b>1 855</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>(151)</b>	<b>3 238</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			4	9
Produits exceptionnels sur opérations en capital			13	35
Reprises sur provisions et transferts de charges			-	-
<b>5 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>17</b>	<b>44</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			14	13
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			127	35
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			0	0
<b>5 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>141</b>	<b>48</b>
<b>5 RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>(124)</b>	<b>(4)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			-	-
<b>6 Impôts sur les bénéfices</b>			<b>(569)</b>	<b>232</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>62 498</b>	<b>57 589</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>62 205</b>	<b>54 356</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>			<b>293</b>	<b>3 001</b>

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros sauf indication contraire.  
Le Groupe ayant choisi de ne pas gérer les arrondis, des écarts minimes peuvent apparaître de ce fait.

## ➤ **Faits caractéristiques de l'exercice**

Dans une conjoncture toujours difficile, l'activité a encore été marquée par des difficultés d'approvisionnement en composants électroniques persistantes qui ont entravé la capacité de la société à maintenir le stock permanent nécessaire afin d'honorer les demandes de livraisons immédiates émises par le secteur des distributeurs et revendeurs.

Le chiffre d'affaires de la société atteint 58 417 K€ en progression de 10,1% par rapport à 2021.

La société a comptabilisé 524 K€ de crédit d'impôt recherche relatif aux exercices 2019 et 2022 en diminution de l'impôt sur les bénéfices.

La société a obtenu, en décembre 2022, un PGE résilience pour un montant de 2,5 millions d'euros. Ce prêt pourra être, sur demande au plus tôt quatre mois et au plus tard deux mois avant la fin de la période initiale, transformé en prêt amortissable sur 5 ans avec une franchise d'un an. Hors garantie de l'Etat, sur la période initiale, le taux d'intérêt fixe est de 2,51%.

### **Continuité d'exploitation**

Dans un contexte général difficile, toujours marqué par les conséquences de la crise sanitaire et les effets indirects du conflit en Ukraine, la Société enregistre un résultat d'exploitation négatif de 15 K€ et voit son niveau de disponibilités se réduire à 813 K€ contre 6 530 K€ au 31 décembre 2021.

Les performances de la Société sont pénalisées par la crise des composants électroniques et les difficultés liées au transport de marchandises.

La Société estime toutefois que ces difficultés sont d'ordre conjoncturel et ne remettent pas en cause le principe de continuité d'exploitation.

Par ailleurs, le non-respect des ratios financiers au 31 décembre 2022 mentionné dans la note 8 n'est pas de

nature à remettre en cause les prévisions de liquidités disponibles sur les 12 prochains mois.

La Société a notamment engagé les actions suivantes :

- sécurisation et renforcement de la chaîne d'approvisionnements (diversification des sources d'approvisionnement) afin de sécuriser les futures livraisons de matériels,
- répercussion des hausses de coûts (composants, transports) sur les prix de vente à partir de septembre 2022.
- mise en place de moyens de financement complémentaires notamment via le PGE résilience d'un montant de 2,5 millions d'euros mentionné dans les faits caractéristiques de l'exercice d'assurer, le cas échéant, les besoins d'exploitation et d'investissement.

Par ailleurs post-clôture, la Société a cédé sa participation dans le capital de la société CJS-PLV pour 1,13 millions d'euros.

Il n'existe aucun autre fait caractéristique de l'exercice ayant une incidence comptable ou qui empêcherait la comparaison des postes du bilan et compte de résultat d'un exercice sur l'autre.

## ➤ **Evènements post clôture**

En avril 2023, après une première phase de coopération qui a non seulement permis de définir et de roder la répartition des rôles entre la société et CJS-PLV, mais aussi de construire une confiance mutuelle permettant d'envisager la réussite de futurs projets, AURES Technologies S.A. et CJS-PLV considèrent leur association comme un véritable succès de coopération industrielle.

C'est pourquoi les entités ont décidé de poursuivre leur association, voire de la renforcer, sous une autre forme, à savoir :

- la signature d'un contrat de joint venture pour une durée initiale de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction pour une période identique, sauf dénonciation au moins douze mois avant son échéance, et,

- le rachat le 5 mai 2023 des titres CJS-PLV (15%) détenus par la société pour un montant de 1.130 K€ par le Groupe HESTIA auquel CJS appartient.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2022 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration du 5 mai 2023.

## ➤ Règles et méthodes comptables

L'exercice social clos le 31 décembre 2022 a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Le total du bilan avant répartition est de 61 537 K€ et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage un résultat net comptable de 293 K€.

## ➤ Notes sur le bilan

### 1. Notes sur le bilan actif

#### 1.1. Immobilisations incorporelles

Cette rubrique n'inclut pas de frais de recherche et développement.

Ces derniers sont intégrés, s'il y a lieu, par nature dans les charges d'exploitation de l'exercice.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 8 ans selon leur nature.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition.

En cas d'indice de perte de valeur, une dépréciation peut être envisagée.

#### 1.2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production.

Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

En cas d'indice de perte de valeur, une dépréciation peut être envisagée.

Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue :

Eléments d'actif	Amortissements
Installations techniques matériel et outillage	1 à 5 ans
Installations générales, agencements	2 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	1 à 8 ans
Mobilier et matériel de bureau	4 à 10 ans

### 1.3. Immobilisations financières

Les mouvements de l'exercice des immobilisations financières sont présentés au point 1.4. "mouvements de l'exercice" de l'annexe aux comptes sociaux.

Le poste est composé des dépôts et cautionnements, titres de participation et créances rattachées ainsi que des actions propres de la Société détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

- Titres de participation et créances rattachées

La valeur brute des titres de participation et créances rattachées correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine de la société incluant les frais d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation et créances rattachées est déterminée par différence entre leur valeur brute et leur valeur actuelle prenant en compte la quote-part de situation nette comptable, les plus-values latentes sur immobilisations et les perspectives de rentabilité.

Au cas particulier de la détermination de la valeur actuelle des titres et créances AURES Konnect, l'analyse de valeur est conduite au niveau du groupe d'actifs auquel les titres appartiennent en raison de la faible autonomie des filiales AURES Konnect, SOFTAVERA et LST ainsi que leurs attraits stratégiques pour la société AURES Technologies.

Aucune perte de valeur des titres de participations et créances rattachées n'a été constatée au 31 décembre 2022.

- Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières incluent des dépôts et cautionnements (versés principalement lors de la signature des baux commerciaux), des retenues de garantie prélevées par BPI lors de la mise en place de ses financements et les actions propres telles que définies ci-après et le compte espèces associé.

- Actions propres

Les actions propres de la Société détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des actions propres (évaluée au cours moyen du dernier mois de l'exercice) est inférieure à leur valeur comptable.

Le cours moyen des actions du mois de décembre 2022 est 9,647 €, et, supérieur au prix de revient unitaire des actions figurant au compte animation.

En conséquence, il n'y a pas de dépréciation au 31 décembre 2022.

L'inventaire des actions propres figurant en immobilisations financières au 31 décembre 2022 est le suivant :

	Nombre de titres	Prix de revient unitaire €	Prix de revient total K€	Dépréciation
Animation	3 041	9,61 €	29	-

## 1.4. Mouvements de l'exercice

Les mouvements de l'exercice relatifs aux immobilisations et amortissements sont détaillés dans les tableaux figurant ci-après.

### 1.4.1. Mouvements relatifs aux immobilisations

En milliers d'euros	31/12/2021	Réévaluation	Acquisitions, apports	Virement	Cession	31/12/2022
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	-	-	-	-	-	-
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 453</b>	-	<b>370</b>	-	<b>(665)</b>	<b>1 157</b>
Constructions installations générales, agencements, aménagements	1 692	-	12	-	-	1 704
Installations techniques, matériel et outillage industriels	50	-	-	-	-	50
Matériel de transport	12	-	-	-	-	12
Matériel de bureau, informatique, mobilier	548	-	14	2	(12)	551
Immobilisations corporelles en cours	2	-	3	(2)	-	4
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 304</b>	-	<b>28</b>	-	<b>(12)</b>	<b>2 321</b>
Titres de participations et créances rattachées	24 310	-	2 711	-	-	27 021
Prêts et autres immobilisations financières	448	-	3	-	(40)	411
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>24 758</b>	-	<b>2 714</b>	-	<b>(40)</b>	<b>27 431</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>28 514</b>	-	<b>3 112</b>	-	<b>(718)</b>	<b>30 909</b>

La ligne "autres immobilisations incorporelles" incluent 327 K€ qui correspondent à des immobilisations en cours à la clôture de l'exercice.

Il s'agit principalement de moules destinés à la production de nouveaux produits qui seront activés en 2023 lors de la réception de ces nouveaux produits.

Au cours de l'exercice, la Société a mis au rebut les moules destinés à la production de la tablette "SWING" suite à l'arrêt de commercialisation de cette dernière ainsi que les licences et développements relatifs à l'ERP Microsoft Dynamics (NAVISION) suite à la migration vers Microsoft BC. Ces mises au rebut sont enregistrées sous le poste "autres immobilisations incorporelles -cession".

### 1.4.2. Mouvements relatifs aux amortissements

En milliers d'euros	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT	-	-	-	-
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 190</b>	<b>55</b>	<b>(640)</b>	<b>605</b>
Constructions installations générales, agencements, aménagements	409	172	-	581
Installations techniques, matériel et outillage industriels	41	4	-	45
Matériel de transport	11	-	-	11
Matériel de bureau et informatique, mobilier	299	72	(12)	359
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>760</b>	<b>248</b>	<b>(12)</b>	<b>996</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>(0)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 950</b>	<b>303</b>	<b>(652)</b>	<b>1 601</b>

La reprise d'amortissements enregistrée sous le poste "autres immobilisations incorporelles - reprises" correspond

La variation du poste « titres de participation et créances rattachées » correspond :

- au mouvement net sur les prêts en faveur de A.G.H. US Holding Company Inc pour 773 K€ et aux intérêts relatifs à ces prêts pour 386 K€
- au mouvement sur le prêt en faveur d'AURES Konnect pour 977 K€.
- le solde de la variation correspond à la conversion des créances détenues sur A.G.H. US Holding Company qui sont libellées en dollar US au 31 décembre 2022.

aux amortissements des immobilisations mises au rebut tel que décrit au point 1.4.1. de la présente annexe.

## 1.5. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués selon la méthode du "coût moyen pondéré".

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais d'approche liés à l'achat.

Une dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

Le calcul de cette dépréciation est réalisé sur la base du délai de rotation et peut faire l'objet d'ajustement spécifique en cas d'obsolescence.

L'état du stock au 31 décembre 2022 est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Marchandises	11 276	11 658
Dépréciation	(1 077)	(678)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>10 199</b>	<b>10 981</b>

## 1.6. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des difficultés de recouvrement susceptibles d'apparaître.

L'état des créances au 31 décembre 2022 est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	16 435	18 993
Clients douteux ou litigieux	-	10
Dépréciation	-	(8)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>16 435</b>	<b>18 995</b>

L'état des échéances des créances est détaillé dans le tableau figurant ci-après :

En milliers d'euros	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Prêts - Groupe	15 623	-	15 623
Comptes courants – Groupe	1 903	1 903	-
Autres immobilisations financières	411	251	160
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	16 435	16 435	-
Personnel et comptes rattachés	5	-	5
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Etat, autres collectivités : impôts sur les bénéfices	1 229	1 229	-
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	125	125	-
Etat, autres collectivités : divers	6	6	-
Débiteurs divers	160	157	3
Charges constatées d'avance	272	190	82
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 169</b>	<b>20 296</b>	<b>15 873</b>

## 1.7. Autres créances

L'état des autres créances au 31 décembre 2022 est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Comptes courants – Groupe	1 903	729
Personnel et comptes rattachés	5	2
Etat, autres collectivités : impôts sur les bénéficiaires	1 229	428
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	125	194
Etat, autres collectivités : divers	6	7
Débiteurs divers	160	77
<b>TOTAL</b>	<b>3 428</b>	<b>1 437</b>

## 1.8. Produits à recevoir

L'état des produits à recevoir par poste du bilan au 31 décembre 2022 est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs avoirs à recevoir	66	72
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>66</b>	<b>72</b>

## 1.9. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

### 1.9.1. Disponibilités

L'inventaire des disponibilités et valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2022 figure dans le tableau ci-après :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Disponibilités en euros	299	5 324
Disponibilités en USD converties au taux de clôture	514	1 206
<b>TOTAL</b>	<b>813</b>	<b>6 530</b>

### 1.9.2. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Lorsque le cours moyen du mois de clôture est inférieur au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les valeurs mobilières de placement correspondent aux actions propres acquises par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions et qui pourront être utilisées

conformément aux affectations définies dans le cadre du programme de rachat d'actions de la société.

Le cours moyen des actions du mois de décembre 2022 (9,647 €) est inférieur au prix de revient unitaire des actions figurant au compte des actions propres détenues au 31 décembre 2022.

Une provision pour dépréciation a été comptabilisée à hauteur de 921 K€.

Le détail des valeurs mobilières de placement (actions propres) détenues au 31 décembre 2022 est le suivant :

	Nombre de titres	Prix de revient unitaire €	Prix de revient total K€	Dépréciation
Actions propres	58 997	25,2558	1 490	921
<b>TOTAL</b>	<b>58 997</b>		<b>1 490</b>	<b>921</b>

### 1.10. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance dont le détail figure ci-dessous ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur :

En milliers d'euros	Période	Exploitation	Montant	
			Financier	Exceptionnel
Locations	janvier-23	mai-23	18	
Entretien et réparations	janvier-23	janvier-23	3	
Logiciels solution SAAS	janvier-23	décembre-23	6	
Maintenance informatique	janvier-23	mai-26	35	
Assurances	janvier-23	décembre-23	78	
Documentation	janvier-23	décembre-24	4	
Honoraires	janvier-23	décembre-26	6	
Publicité	janvier-23	octobre-23	3	
Frais postaux et télécommunications	janvier-23	janvier-23	2	
Commissions Garantie PGE	janvier-23	juin-26	117	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>272</b>	

## 2. Notes sur le bilan passif

### 2.1. Capital social

Le montant du capital social est de 1 000 000 €.

Il est composé de 4 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,25 euro.

### 2.2. Capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2021	Affectation du résultat 2021	Distribution de dividendes	Résultat 2022	Autres variations	31/12/2022
Capital	1 000	-	-	-	-	1 000
Réserve légale	100	-	-	-	-	100
Autres réserves	1 500	-	-	-	-	1 500
Report à nouveau	26 744	3 001	-	-	-	29 745
Résultat de l'exercice	3 001	(3 001)	-	293	-	293
Provisions réglementées	180	-	-	-	1	181
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>32 525</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>293</b>	<b>1</b>	<b>32 819</b>

#### Provisions réglementées

En milliers d'euros	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
Amortissements dérogatoires	180	1	-	181
<b>TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>180</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>181</b>

### 2.3. Provisions pour risques et charges

Les obligations à l'égard des tiers, connues à la date de clôture et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable, font l'objet d'une provision lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante.

En milliers d'euros	31/12/2021	Dotations	Reprises	Dont reprises pour utilisation	31/12/2022
Provisions pour litiges	-	103	-	-	103
Provision pour garanties	215	18	-	-	233
Provision pour attribution d'actions gratuites	50	-	(50)	-	-
Provision pour pertes de change	29	173	(29)	-	173
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>294</b>	<b>293</b>	<b>(79)</b>	-	<b>508</b>

#### ◦ Garantie accordée aux clients

Sur une base statistique, les coûts liés à la mise en œuvre de la garantie contractuelle consentie aux clients sur les ventes d'équipements sont provisionnés dans les comptes.

La provision est notamment déterminée en fonction du chiffre d'affaires réalisé et de la durée de garantie restant à courir à la clôture de l'exercice.

#### ◦ Provision pour litiges

Il existe trois litiges : deux font l'objet d'une procédure d'appel et un a été renvoyé devant le bureau de mise en état en mai 2023. Une provision d'un montant total de 103 K€ a été comptabilisée.

#### ◦ Provision pour attribution d'actions gratuites

La provision a été reprise au cours de l'exercice suite à l'attribution définitive des actions gratuites.

### 2.4. Plan d'attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 16 juin 2016 le Conseil d'Administration à consentir aux membres du personnel salarié du Groupe et/ou certains mandataires sociaux, en une ou plusieurs fois, et, ce, pendant un délai maximum de 38 mois, des actions gratuites sous conditions de performance ou non.

Cette autorisation a fait l'objet d'une utilisation partielle, dont les modalités ainsi que la liste des bénéficiaires, ont été arrêtées par le Conseil d'Administration lors des réunions du 21 octobre 2016, 31 octobre 2017 et 23 juillet 2018.

L'Assemblée Générale du 25 juin 2019, dans sa 18<sup>ème</sup> résolution à caractère extraordinaire, a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois à procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de cette autorisation ne peut dépasser 10 % du capital social au jour de l'Assemblée.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'autorisation en la matière conférée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2019 a été utilisée à hauteur de 21 500 actions, soit un montant résiduel de 378 500 actions.

Le Conseil d'administration du 18 décembre 2020 a décidé, en vertu de cette autorisation, l'attribution gratuite d'un nombre total maximum de 10 000 actions à 2 salariés, sans condition de performance et sous condition de présence. Elles ont été définitivement attribuées à la fin de la période d'acquisition de deux ans, expirant le 20 décembre 2022, minuit.

Il n'y a pas eu d'attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice 2021 ni 2022.

L'autorisation en la matière conférée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2019 a donc été utilisée, à hauteur de 31 500 actions, soit un montant résiduel de 368 500 actions

Les principales caractéristiques de ces plans sont résumées dans le tableau ci-après :

Présentation de synthèse		Plan AGA 2020-1
<b>Mouvement de l'exercice 2020</b>		
Date de l'assemblée		25-juin-19
Nombre total d'actions pouvant être attribuées		10% du capital social au jour de la présente assemblée
Nombre total d'actions effectivement attribuées		10 000
Date de la décision du Conseil d'Administration		18-déc.-20
Période d'évaluation de la mesure de la condition d'attribution		Condition de présence à la date d'acquisition uniquement
		2 ans
Durée de la période de conservation obligatoire des actions à compter de l'acquisition définitive		Néant
<b>Mouvement de l'exercice 2020</b>		
Nombres d'actions sous conditions de présence attribuées au cours de l'exercice		10 000
Nombre d'actions forcloses ou annulées au cours de l'exercice		0
Nombre d'actions définitivement attribuées au cours de l'exercice		0
Prix de l'action à la date d'attribution		22,20 €
Nombre d'actions au 31 décembre 2020		10 000
Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice		2,8 K€
Montant du passif enregistré au bilan		2,8 K€
<b>Mouvement de l'exercice 2021</b>		
Nombres d'actions sous conditions de présence attribuées au cours de l'exercice		0
Nombre d'actions forcloses ou annulées au cours de l'exercice		0
Nombre d'actions définitivement attribuées au cours de l'exercice		0
Prix de l'action à la date d'attribution		0
Nombre d'actions au 31 décembre 2021		10 000
Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice		47 K€
Montant du passif enregistré au bilan		50 K€
<b>Mouvement de l'exercice 2022</b>		
Nombres d'actions sous conditions de présence attribuées au cours de l'exercice		0
Nombre d'actions forcloses ou annulées au cours de l'exercice		0
Nombre d'actions définitivement attribuées au cours de l'exercice		10 000
Prix de l'action à la date d'attribution définitive		9,24 €
Nombre d'actions au 31 décembre 2022		0
Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice		50 K€
Montant du passif enregistré au bilan		0 €

## 2.5. Dettes

L'état des dettes par échéance au 31 décembre 2022 est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2022	Montant à 1 an au plus	Montant à plus d'1 an,-5 ans	Montant à plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	893	893	-	-
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	14 861	5 179	9 682	-
Emprunts et dettes financières divers	11	11	-	-
Avances et acomptes reçus	3 230	3 230	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	6 092	5 962	104	26
Personnel et comptes rattachés	410	410	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	622	622	-	-
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	136	136	-	-
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	108	108	-	-
Autres dettes	271	271	-	-
Produits constatés d'avance	587	278	309	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 221</b>	<b>17 101</b>	<b>10 094</b>	<b>26</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 500			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 904			

- Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine

Le montant des emprunts à plus d'un an correspond :

- à hauteur de 9,2 millions d'euros aux trois prêts PGE déjà convertis, avec une échéance maximale fixée à 2026, à taux d'intérêt fixe, compris entre 1,65% et 2,14%, remboursables par trimestrialités constantes et à celui obtenu au cours de l'exercice dont le taux d'intérêt de la période initiale est de 2,10%;
- à hauteur de 154 K€ aux trois prêts bancaires en euros, avec une échéance maximale fixée à 2024, à taux d'intérêt fixe, compris entre 0,95% et 1%, remboursables par trimestrialités constantes, relatifs au financement de l'acquisition de Retail Group Technology;
- à hauteur de 328 K€, au prêt bancaire en euros à taux d'intérêt fixe de 0,52%, remboursable par mensualités constantes, avec une échéance à fixée 2027, relatif au financement des agencements du nouveau siège social.

La Société a opté pour le classement du prêt PGE « résilience » obtenu au cours de l'exercice conformément aux termes du contrat qui accorde le droit à la société de demander la transformation en un prêt amortissable sur cinq ans avec une franchise d'une année.

Il convient de noter que deux des trois prêts relatifs au financement de l'acquisition de Retail Group Technology sont assortis de covenants décrits au paragraphe « 8. Engagements hors bilan de la présente annexe ».

- Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent au chiffre d'affaires relatif aux extensions de garantie vendues pour la durée restant à courir sur les exercices futurs.

## 2.6. Charges à payer

L'état des charges à payer par poste du bilan au 31 décembre 2022 est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2022
Dettes fournisseurs	1 777
Dettes fiscales et sociales	624
Intérêts courus	32
<b>TOTAL</b>	<b>2 433</b>

## 2.7. Ecarts de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Concernant les charges et produits d'exploitation, les pertes ou gains de change correspondants sont classés en autres charges ou autres produits d'exploitation.

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice.

Les différences résultant de cette évaluation sont portées au bilan en écarts de conversion actif et passif.

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque.

En ce qui concerne les comptes bancaires courants et les caisses en devises, les écarts constatés sont comptabilisés en pertes ou gains de change.

Le détail des écarts de conversion figure dans le tableau ci-après :

En milliers d'euros	Actif	Provision pour perte	Passif
	Perte latente	de change	Gain latent
Instrument de trésorerie	89		
Créances/ dettes d'exploitation	173	173	988
<b>TOTAL</b>	<b>262</b>	<b>173</b>	<b>988</b>

## ➤ Notes sur le compte de résultat

### 3. Résultat d'exploitation

#### 3.1. Ventilation géographique du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques est la suivante au 31 décembre 2022 :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021	% Variation
France	19 423	17 036	14,0%
U.E.	8 342	6 485	28,6%
Export	30 652	29 547	3,7%
<b>TOTAL</b>	<b>58 417</b>	<b>53 068</b>	<b>10,1%</b>

Le chiffre d'affaires correspond à :

- la vente de marchandises (livraison de terminaux point de vente)
- la réalisation de prestations de services (réparations de matériel)
- la vente d'extension de garantie qui est une prestation qui correspond à une extension de la période de garantie au-delà de la garantie légale et le plus souvent pour une garantie sur site (chez le client) en lieu et place d'un retour atelier.

Dans le cas d'une vente de marchandises, le chiffre d'affaires est reconnu au moment de la livraison des terminaux point de vente ou de leur remise effective au client en cas d'enlèvement.

Dans le cas de la réalisation de prestations de services, le chiffre d'affaires est reconnu à l'achèvement de cette dernière.

Enfin, dans le cas de la vente d'une prestation d'extension de garantie, le chiffre d'affaires est reconnu au prorata temporis sur la période couverte par l'extension.

### 4. Résultat financier

Le détail des charges et produits financiers au 31 décembre 2022 est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
Provision pour dépréciation des VMP	(921)	(82)
Intérêts des emprunts et découverts	(109)	(101)
Pertes de change	(92)	(13)
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>(1 122)</b>	<b>(196)</b>
Revenus des titres de participation	507	1 450
Intérêts sur créances rattachées à des participations	389	398
Autres produits financiers	3	0
Reprise provision pour dépréciation des immobilisations financières	82	201
Gains de change	5	2
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>986</b>	<b>2 052</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(136)</b>	<b>1 855</b>

## 5. Résultat exceptionnel

Le détail des charges et produits exceptionnels au 31 décembre 2022 est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Mali sur rachat d'actions propres	(102)	(33)
Amortissements dérogatoires	-	(0)
Amendes et pénalités non déductibles	(14)	(1)
Valeur nette comptable des immobilisations	(25)	(2)
Autres charges exceptionnelles	-	(12)
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>(141)</b>	<b>(48)</b>
Boni sur cession d'actions propres	12	28
Produits de cession d'immobilisations	-	-
Autres produits exceptionnels	5	16
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>17</b>	<b>44</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(124)</b>	<b>(4)</b>

## 6. Impôts sur les bénéfices

### 6.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices au 31 décembre 2022 est la suivante :

En milliers d'euros	Impôt			Résultat net	
	Résultat avant impôt	Théorique "crédit d'impôt"	Dû	Théorique	Comptable
Résultat courant	(151)	(38)	-	(113)	398
Résultat exceptionnel à court terme	(124)	(31)	-	(93)	(104)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>(275)</b>	<b>(69)</b>	-	<b>(206)</b>	<b>293</b>

L'impôt théorique est utilisé en utilisant le taux d'impôt de 25%.

Le résultat net comptable de l'exercice inclut un crédit d'impôt recherche à hauteur de 524 K€ imputé au résultat courant ainsi qu'un carry back d'un montant de 44 K€.

### 6.2. Situation fiscale latente

La situation fiscale latente au 31 décembre 2022 est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Autres :		
<b>Ecarts de conversion actif</b>	<b>262</b>	<b>32</b>
CHARGES FISCALES LATENTES	262	32
Charges non déductibles temporairement :	0	0
Provisions et charges à payer	(263)	(117)
Autres :	0	0
Ecarts de conversion passif	988	488
<b>GAINS FISCAUX LATENTES</b>	<b>725</b>	<b>371</b>
<b>SITUATION FISCALE LATENTE</b>	<b>987</b>	<b>403</b>

La situation fiscale latente est calculée au 31 décembre 2022 en utilisant le taux d'impôt futur de 25% au titre de 2022.

Il n'existe pas de déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2022, la société possède une créance de 524 K€ de crédit d'impôt recherche relatif aux exercices 2019 et 2022 et une créance de carry back de 44 K€.

## ➤ Autres informations

### 7. Entreprises liées et transactions effectuées avec les parties liées

#### 7.1. Liste des filiales et participations

La société AURES Technologies S.A. est la société mère du Groupe consolidé AURES. Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Pays	Filiales (plus de 50%)	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q.P. détenue	Valeur brute des titres €	Valeur nette des titres €	Prêts, avances consentis €	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice €
	Dénomination sociale										
Etats Unis	A.G.H. US Holding	\$	1 000	2 738 920	100%	2 469 411	2 469 411	10 683 636	-	(251 079)	-
Royaume Uni	AURES Technologies Ltd	£	5 000	5 575 751	100%	291 899	291 899	-	10 067 349	195 349	-
Allemagne	AURES Technologies GmbH	€	25 000	3 683 974	90%	22 500	22 500	223 629	11 649 824	13 232	-
Royaume Uni	J2 System Technology Ltd	£	42 229	37 238	100%	7 607 036	7 607 036	-	-	436 563	506 924
Australie	Aures Technologies Pty (*)	AUD \$	10	6 335 677	100%	-	-	-	14 585 872	1 055 910	-
Etats Unis	Aures Technologies Inc (*)	\$	10 000	(1 433 309)	100%	-	-	-	9 542 801	(7 471)	-
Etats Unis	RTG (*)	\$	500	(424 989)	100%	-	-	-	34 307 803	(802 931)	-
France	AURES Konnect SAS	€	50 000	(1 746 052)	100%	50 000	50 000	6 619 030	-	(986 546)	-
France	SOFTAVERA SAS (*)	€	23 900	(1 438 925)	100%	-	-	-	1 636 052	(1 073 949)	-
Tunisie	LST (*)	TND	10 000	550 543	100%	5 500	5 500	-	3 880 000	201 063	-

(\*) Entités détenues indirectement à 100% par la maison mère

Il n'existe ni cautions ni avals donnés par la Société en faveur des filiales et participations à l'exception de la caution apportée par AURES Technologies S.A., dans le cadre de l'acquisition du groupe Retail Technology Group le 16

octobre 2018, en tant que maison mère à sa filiale A.G.H. US Holding Company Inc, à hauteur des sommes restant dues d'ici 2023 soit 24 K€ (\$K 25 convertis au taux de clôture du 31 décembre 2022).

#### 7.2. Eléments concernant les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les filiales détenues à 90% ou

en totalité par AURES Technologies S.A. et sont conclues à des conditions normales de marché.

## 8. Engagements hors bilan

Les principaux engagements donnés directement ou indirectement par la Société sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2022	A moins d'un an	De 1 an	A plus de	31/12/2021
			A 5 ans	5 ans	
Contrats de location (a)	2 573	659	1 739	176	3 027
Achats à terme de devises (b)	3 661	3 661	-	-	5 332
Engagement de retraite (c)	587	-	-	587	596
Nantissement du fonds de commerce (d)	403	403	-	-	5 410
Garanties (e)	24	24	-	-	506
<b>TOTAL</b>	<b>7 247</b>	<b>4 746</b>	<b>1 739</b>	<b>763</b>	<b>14 871</b>

- Contrats de locations (a)

Il s'agit :

- d'une location immobilière relative au siège social.

Un premier contrat, d'une durée de neuf ans, a débuté en 2017.

Un second contrat, d'une durée de neuf ans, a débuté en 2020.

- de contrats de locations de véhicules dont la durée est de trois ou quatre ans.
- de contrats de matériel industriel et informatique dont la durée est de cinq ans.

- Instruments financiers (b)

Dans le cadre de sa gestion du risque de change, AURES Technologies S.A. souscrit des contrats de change à terme de devises.

En ce qui concerne les instruments de change, ces contrats consistent essentiellement en des engagements d'achat à terme sur le dollar, à horizon de six mois ou un an. Il s'agit d'instruments cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré qui présentent des risques de contrepartie minimum.

Les résultats dégagés sur les instruments financiers sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts.

- Engagement de retraite (c)

La Société n'a pas d'engagement en matière de retraite, mais seulement au titre des indemnités de départ selon la convention collective.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées - Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par pallier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (valeur des engagements ou « Defined Benefit Obligation ») correspond aux engagements de la société pour services « rendus ». La dette actuarielle correspond au montant des engagements qui devrait être provisionné dans les comptes.

La part des engagements affectée à l'exercice qui suit la date de l'évaluation (coût des services) correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

L'engagement futur hors bilan figure dans le tableau des engagements. Il est calculé individuellement conformément aux recommandations de l'IASB (International Accounting Standards Board) dans le cadre de la norme IAS19 révisée.

Les hypothèses retenues pour l'année sont les suivantes :

	2022	2021
Taux de mortalité	TD/TV 2015 - 2017	TD/TV 2015 - 2017
Taux d'actualisation	3,75%	1,00%
Taux d'évolution des salaires	2,50%	2,00%
Age théorique de départ à la retraite cadres	65 ans	65 ans
Age théorique de départ à la retraite non cadres	63 ans	63 ans
Taux de turnover	2,50%	2,60%
Taux de charges sociales patronales	de 38.02% à 46.65%	de 33.72% à 47.15%

- Nantissement du fonds de commerce (d)

Une inscription au titre du nantissement du fonds de commerce a été réalisée en date du 10 janvier 2017 par BPI FRANCE pour un montant de 402 500 euros dans le cadre de la mise en place du financement relatifs aux agencements du nouveau siège social.

- Garanties (e)

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Retail Technology Group le 16 octobre 2018, AURES Technologies S.A. a apporté sa caution en tant que maison mère à sa filiale A.G.H. US Holding Company Inc, et, reste redevables des sommes dues d'ici 2023 soit 24 K€ (\$K 25 convertis au taux de clôture du 31 décembre 2022).

- Covenants bancaires

Les autres engagements donnés par la Société correspondent au respect de covenants bancaires dans le cadre de la mise en place du financement nécessaire à l'acquisition du groupe Retail Technology Group le 16 octobre 2018.

La société s'est engagée à respecter des ratios financiers tels que décrits dans les contrats de prêt relatifs au financement accordés par la B.N.P. et le C.I.C.

Il s'agit des trois ratios, basés sur les comptes consolidés, suivants :

- Dettes financières nettes/ Fonds propres
- Cash-flow libre/service de la dette
- Dette financière nette consolidée/EBE consolidé + loyers de crédit bail

## 9. Stock-options

Il n'existe pas de plan de stock option à la clôture de l'exercice 2022.

## 10. Rémunération des dirigeants

La rémunération versée aux membres des organes de direction s'est élevée à 522 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (524 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021).

Aucune avance n'a été consentie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les valeurs qui doivent être maintenues au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

- Dettes stables / Fonds propres : inférieur ou égal à 1
- Cash-flow libre/service de la dette : strictement supérieur à 1
- Dette financière nette consolidée/EBE consolidé + loyers de crédit bail inférieur ou égal à 3

Au 31 décembre 2022, les ratios suivants ne sont pas respectés :

- Cash-flow libre/service de la dette : strictement supérieur à 1
- Dette financière nette consolidée/EBE consolidé + loyers de crédit bail inférieur ou égal à 3, respectivement pour la BNP et le CIC.

Conformément aux termes des contrats, le Groupe demandera un waiver.

Il est précisé que les sommes dues au 31 décembre 2022 sont 815 K€ avec une échéance maximale à octobre 2023 et 764 K€ avec une échéance maximale à janvier 2024 respectivement pour la BNP et le CIC. Ces sommes sont remboursables trimestriellement.

Il convient de préciser que cette rémunération correspond à celle du Président Directeur Général.

La rémunération des autres mandataires sociaux n'a pas été communiquée pour des raisons de confidentialité eu égard à la taille et au mode de fonctionnement de la société.

## 11. Effectif moyen

	31/12/2022	31/12/2021
Effectifs	Personnel salarié	Personnel salarié
Cadres	28,39	27,80
Employés	33,11	28,91
<b>TOTAL</b>	<b>61,50</b>	<b>56,71</b>

# RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN MILLIERS D'EUROS (ARTICLE R225.102 DU CODE DE COMMERCE)

Date d'arrêté	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Nombre d'actions	-	-	-	-	-
- ordinaires	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer	-	-	-	-	-
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	-	-	-	-	-
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	58 417	53 068	38 520	59 837	71 132
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	1 522	2 875	787	5 955	10 035
Impôts sur les bénéfices	(569)	232	(150)	1 760	2 756
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	1 784	(358)	862	502	175
Résultat net	293	3 001	74	3 693	7 104
Résultat distribué	-	-	-	3 925	1 589
<b>RESULTAT PAR ACTION (en euros)</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot amortissements, provisions	0,52	0,72	0,20	1,00	1,82
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,07	0,75	0,02	1,00	1,77
Dividende attribué	-	-	-	-	-
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	62	57	57	53	49
Masse salariale	4 269	3 993	3 526	3 796	3 891
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 947	1 776	1 354	1 705	1 929

# DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 3 à 35 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Patrick CATHALA  
Président Directeur Général

# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**AURES TECHNOLOGIES SA**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**(Exercice le 31 décembre 2022)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**F.-M. RICHARD & ASSOCIES**  
1, place d'Estienne d'Orves  
75009 Paris

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2022)**

A l'assemblée générale  
**AURES TECHNOLOGIES SA**  
24 bis rue Léonard de Vinci  
91090 LISSES

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AURES TECHNOLOGIES SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1.2.3 Estimations et jugements comptables déterminants » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose notamment les conditions ayant permis d'arrêter les comptes consolidés selon le principe de continuité d'exploitation.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Estimations comptables

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 10 129 milliers d'euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation tels que décrits dans les notes 1.2.2 et 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les hypothèses utilisées et vérifié le caractère approprié des informations fournies dans ces notes de l'annexe.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 5 juin 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

F.-M. RICHARD & ASSOCIES

Emilie Reboux  
Associée

Julie Galophe  
Associée

**AURES TECHNOLOGIES SA**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2022)**

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2022)**

A l'assemblée générale  
**AURES TECHNOLOGIES SA**  
24 bis rue Léonard de Vinci  
91090 LISSES

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AURES TECHNOLOGIES SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels qui expose notamment les conditions ayant permis d'arrêter les comptes annuels selon le principe de continuité d'exploitation.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Estimations comptables

Les titres de participation et créances rattachées, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 27 020 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 1.3 de l'annexe.

A partir des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité. Nous avons notamment revu l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

#### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

#### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 5 juin 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

F.-M. RICHARD & ASSOCIES

Emilie Reboux  
Associée

Julie Galophe  
Associée

**AURES TECHNOLOGIES SA**

**Rapport spécial des Commissaires aux comptes  
sur les conventions et engagements réglementés**

**(Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2022)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine

**F.-M. RICHARD & Associés**  
1, place d'Estienne d'Orves  
75009 Paris

## **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

**(Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022)**

A l'Assemblée Générale  
**AURES TECHNOLOGIES SA**  
24 bis, rue Léonard de Vinci  
91090 LISSES

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### ***CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE***

---

#### **Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Baux commerciaux au profit de la SCI LE CRISTAL UN**

Personne concernée :

Monsieur Patrick Cathala, Gérant de la SCI Le Cristal Un et Président du Conseil d'Administration de la société Aures Technologies S.A.

• Nature et objet :

La SCI Le Cristal Un loue à la société Aures Technologies S.A., dans le cadre d'un bail commercial, des bureaux, des locaux d'activité et de stockage, situés ZAC des Folies – 24 bis, rue Léonard de Vinci à Lisses (91090).

Modalités :

Par une délibération du 28 septembre 2020, votre Conseil d'Administration a autorisé la signature d'un bail commercial concernant ces locaux utilisés par la société à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, moyennant un loyer annuel augmenté du remboursement de certaines charges et avec une mise à disposition anticipée de la partie stockage dès le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Les montants pris en charge en 2022 par votre société se sont élevés à 191 619 € et se décomposent ainsi :

– Loyers et assurances	177 720 €
– Impôts et taxes	13 899 €

• Nature et objet :

La SCI Le Cristal Un loue à la société Aures Technologies S.A., dans le cadre d'un bail commercial, des bureaux, des locaux d'activité et de stockage, situés ZAC des Folies – 24 bis, rue Léonard de Vinci à Lisses (91090).

Modalités :

Par une délibération du 20 septembre 2016, votre Conseil d'Administration a autorisé la signature d'un bail commercial concernant ces locaux, utilisés par la société à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, moyennant un loyer annuel augmenté du remboursement de certaines charges.

**AURES TECHNOLOGIES SA**

*Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés  
(Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022) - Page 3*

---

Les montants pris en charge en 2022 par votre société se sont élevés à 328 773 € et se décomposent ainsi :

– Loyers et assurances	227 364 €
– Impôts et taxes	101 409 €

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 5 juin 2023

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

F.-M. RICHARD & Associés

Emilie Reboux

Julie Galoppe



**AURES Technologies**

Touch the difference

24 bis rue Léonard de Vinci | 91090 Lisses | +33 01 69 11 16 60

[www.ares.com](http://www.ares.com)